



Gilles Paquet

# Sédale en histoires

1918-1968

*Clés pour ne pas s'y perdre*

V.2 du 2 décembre 2025



## Sommaire

Avant-propos .....	1
– Clé I – Gagner la guerre, leçons d'une victoire.....	3
– Clé II – Perdre la paix, leçons d'un échec .....	5
– Clé III – L'entre-deux guerres.....	7
Appendice – Présidents de la République et Président du Conseil.....	10
– Clé IV – Avant l'offensive allemande dans les Flandres .....	12
– Clé V – L'offensive allemande dans les Flandres.....	14
– Clé VI – La débâcle.....	17
Appendice – Évacuation de l'encaisse or de la France.....	25
– Clé VII – L'armistice .....	26
– Clé VIII – La “France libre” .....	29
– Clé IX – Le gouvernement de la France .....	30
– Clé X – Agressions militaires britanniques contre la France .....	36
– Clé XI – Les protocoles de Paris.....	42
– Clé XII – Les “Résistances” .....	49
– Clé XIII – La quête du pouvoir .....	52
– Clé XIV – Événements de novembre et décembre 1942.....	57
– Clé XV – Événements hors de France de février 1943 au 8 mai 1945 .....	59
– Clé XVI – Événements en France de février 1943 au 8 mai 1945 .....	60
– Clé XVII – Le calvaire du Maréchal Pétain – Première station.....	62
– Clé XVIII – Le calvaire du Maréchal Pétain – Deuxième station.....	67
– Clé XIX – Le calvaire du Maréchal Pétain – Troisième station .....	69
Appendice – Déclaration du Maréchal Pétain .....	71
– Clé XX – Le calvaire du Maréchal Pétain – Quatrième station .....	73
– Clé XXI – L'épuration .....	74
Appendice – Lettre de l'amiral Auphan .....	75
– Clé XXII – Indochine : 1939-1954 .....	80
– Clé XXIII – D'une république à l'autre : 1946-1962 .....	87
Appendice – Présidents de la République et Prés. du Conseil ou 1 <sup>er</sup> Ministres .....	88
– Clé XXIV – L'Algérie jusqu'en 1968.....	89
Annexe 1 – Convention d'armistice franco-allemande.....	103
Annexe 2 – Convention d'armistice franco-italienne.....	109
Bibliographie .....	115
Index des acronymes .....	117
Index des noms de personnes .....	119

Des cartes (en couleur) se trouvent dans les pages suivantes : 15, 17, 23, 26, 39, 81 et 90

## Avant-propos

Le dédale est un lieu dont on ne sort pas sans une aide extérieure.

Qui appelle à l'aide ? Ce sont mes petits-enfants qui ont assez de bon sens pour mettre en doute la pitoyable *doxa* [du grec δόξα : opinion] qu'on leur inflige à l'école sur cette période de l'histoire ; et leurs parents n'ont pas été mieux lotis.

Mais maintenant, de très nombreux ouvrages – d'autant plus volumineux qu'ils sont bien renseignés – disent tout le contraire : ils surabondent de données irréfutables qui rétablissent la réalité objective des faits. Encore faut-il avoir le temps de s'y plonger.

Alors ils se sont adressé à l'aïeul que je suis et ils m'ont convaincu de me mettre au travail.

Pour commencer il a fallu d'abord m'immerger dans l'examen des documents incontournables sur ce sujet [voir la Bibliographie in fine]. Il a fallu ensuite déterminer quelles étaient les "clés" nécessaires et suffisantes "pour ne pas se perdre dans le dédale", eu égard aux lecteurs auxquels ce travail est destiné.

Pour la rédaction de chacune des clés il a fallu enfin synthétiser les données disponibles sans a priori idéologique et en évitant soigneusement de porter des jugements sur les personnes et leur *for interne* : sentiments, intentions, ... C'est la ligne de conduite qui m'a guidé et c'est vous qui jugerez si elle a été convenablement respectée.

Et puis, en parlant de ce travail autour de moi, je me suis rendu compte qu'il pourrait être utile bien au-delà de ma propre famille ; c'est pour cette raison que le présent document figure dans la rubrique "Histoire" du site "Tradere-doc" (<https://www.tradere-doc.fr/>)



– Clé I –

**Gagner la guerre, leçons d'une victoire**

1. – Lorsque l'Empire allemand déclare la guerre à la France le 3 août 1914, le colonel Pétain commande la 4<sup>e</sup> brigade du 1<sup>er</sup> Corps d'armée ; promu général de brigade le 31 août et général de division le 14 septembre, il commande le 33<sup>e</sup> Corps d'armée à partir du 20 octobre puis, à partir du 21 juin 1915, la 2<sup>e</sup> Armée qui est envoyée à Verdun en février 1916.

2. – Le 15 juillet 1916, le général Pétain dresse le bilan suivant :

« L'aviation surtout s'était développée jusqu'à acquérir la maîtrise certaine du champ de bataille, alors qu'elle souffrait au début de sa flagrante infériorité. Sous l'impulsion du colonel Barès, elle avait été complètement réorganisée, tant à l'échelon des corps d'armée qu'à celui de l'armée. Les appareils d'observation Farman et Caudron assuraient maintenant avec la plus grande précision la liaison avec l'infanterie, les missions photographiques, les réglages d'artillerie, en lutte constante avec l'aviation de chasse adverse [...]. Les Nieuport de chasse s'illustraient par leur audace et leur activité [...]. Quelle phalange de pilotes ! Déjà pointait la gloire de Guynemer, à la bravoure légendaire [...]. Au-dessus d'eux tous il y avait le commandant de Rose, chef de la chasse, vraie figure de preux celtique, rayonnant de finesse et d'énergie. Verdun [...] ce fut vraiment “le creuset d'où était sortie l'aviation française” » [Pétain, *La bataille de Verdun*, éd. Flammarion, Actes et écrits, pp. 99-100].

3. – Le général Pétain est nommé Commandant en chef des Armées françaises le 15 mai 1917. Il réprime les mutineries qui se sont produites après le massacre du Chemin des Dames, et améliore les conditions de vie des soldats : « Mon cœur se serrait quand je voyais aller au feu de Verdun nos jeunes gens de vingt ans [...]. Je leur réservais ma plus affectueuse attention quand ils montaient en ligne [...] et j'aimais le regard confiant qu'ils m'adressaient en signe de salut. Mais quel découragement quand ils revenaient [...]. Leur regard, insaisissable, semblait figé par une vision d'épouvante. » [Pétain, *La bataille de Verdun* in *Actes et écrits* (Flammarion), p. 69].

4. – Le Commandant en chef des Armées françaises renonce aux offensives massives trop coûteuses en vies humaines (comme celles qui eurent lieu antérieurement) et il recommande d'opérer en deux temps : une offensive réduite appuyée des frappes d'artillerie ou aériennes pour fatiguer l'ennemi et l'obliger à reculer puis un assaut plus conséquent avec les forces fraîches qui avaient été gardées en réserve. Cette stratégie est payante puisque l'armée française reprend aux Allemands tout le terrain qu'ils avaient conquis.

Ludendorff en témoigne ; d'une inspection qu'il effectue en France en 1916, il tire la conclusion suivante : « L'image que je m'étais faite de ce qui se passait à Verdun et sur la Somme prit à mes yeux des couleurs plus sombres encore, après tout ce que j'eus à entendre [...]. Je vis clairement quelle tâche nous avions prise sur nous, le Feld-maréchal et moi, dans notre nouveau poste [...]. Une artillerie puissante, parfaitement dirigée par les avions, servie par une accumulation énorme de munitions, avait battu et mis en pièces notre propre artillerie. La puissance défensive de notre infanterie s'usa à un point tel que l'attaque par masses de l'ennemi put réussir. » [Ludendorff, *Souvenirs de guerre*, tome 1, pp. 292-293].

5. – La stratégie mise en place par le général Pétain a un autre avantage, elle permet de patienter, le temps que les chars construits dans nos usines soient livrés et que les américains soient prêts à intervenir. En effet, le 2 avril 1917, le Congrès américain – à la demande du président Wilson – a voté « la reconnaissance de l'état de guerre entre les États-Unis et l'Allemagne ».
6. – « Le conflit approche de son terme. Le 3 octobre 1918, dans une note adressée au Chancelier de l'Empire, Hindenburg confirme sa demande du 29 septembre “d'expédier immédiatement à nos ennemis une offre de paix”. » [Jacques le Groignec, *Pétain et de Gaulle*, p. 46].

– Clé II –

**Perdre la paix, leçons d'un échec**

Le meilleur ouvrage sur ce sujet est sans aucun doute celui de Jacques Bainville, *Les conséquences politiques de la paix*, Arthème Fayard, 1920, 252 pages.

A défaut de temps pour lire l'ouvrage ci-dessus, on se contentera des repères qui suivent.

1. – En 1916 les alliés avaient signé un contrat fixant la part de chacun après la victoire, mais la défection de la Russie en février 1917 et l'intervention des États-Unis en mars 1918 avaient rendu cet accord caduc. Et puis, le danger ayant disparu, chacun des alliés privilégiait à nouveau ses intérêts propres. Et l'Angleterre qui avait anéanti la puissance navale allemande, se méfierait dorénavant de la France plus que de l'Allemagne.
2. – « Le 11 novembre 1918, un armistice, “généreux jusqu'à l'imprudence”, était accordé à l'armée allemande, la sauvait d'une catastrophe totale et lui permettait de repasser le Rhin sans avoir capitulé. [...] La victoire des Alliés ne semblait pas pouvoir être plus complète. [...] Cependant près de 1.500.000 hommes avaient péri, dix départements étaient ravagés, plus de deux cents milliards [faites le calcul sachant que : 1 Franc 1918 ≈ 230 Euros 2024], somme fantastique et qu'on n'eût jamais crue réalisable, avaient été engloutis. » [Jacques Bainville, *Histoire de France*, p. 562].
3. – « Ce ne fut pas seulement dans la confusion des idées, mais dans le conflit des traditions et des intérêts que la Conférence de Paris [du 18 janvier à août 1919] élabora une série de traités qui changeaient tout l'aspect de l'Europe, consacrant la ruine de l'Empire austro-hongrois, ressuscitant des États disparus comme la Pologne et la Bohême, baptisée Tchécoslovaquie, tandis que d'autres États recevaient des accroissements si considérables qu'ils en étaient plus que doublés : tel était le cas de la Serbie, devenue Yougoslavie. Pour la plupart, ces transformations avaient eu lieu aux dépens de l'Empire des Habsbourg, détruit et démembré, tandis que l'Allemagne, gardant son unité, restituait seulement, outre ses provinces polonaises, ce qu'elle avait pris au Danemark en 1884 et à la France en 1871. » [Jacques Bainville, *Histoire de France*, p. 563].
4. – C'est dans ces conditions que la paix fut conclue à Versailles le 28 juin 1919. Le *Covenant* en préambule [articles 1 à 26 du traité de paix] crée la *Société des Nations* [SDN] dans laquelle les États membres s'engagent « à respecter et à maintenir contre toute agression extérieure leur intégrité territoriale et leur indépendance politique ». Mais le 19 novembre 1919, pour ménager l'Allemagne, le Sénat des États-Unis désavoue le président Wilson, refuse de ratifier le traité de Versailles et conclut avec l'Allemagne une paix particulière ; la Grande-Bretagne aligne ensuite sa position sur celle des États-Unis et refuse à son tour de ratifier le traité de Versailles.
5. – Dans la même confusion qu'à Versailles, d'autres traités furent signés :
  - le 10 septembre 1919 : *Traité de Saint-Germain* avec l'Autriche, qui disloque l'Empire austro-hongrois ;
  - le 27 septembre 1919 : *Traité de Neuilly* avec la Bulgarie ;
  - le 4 juin 1920 : *Traité de Trianon* avec la Hongrie qui doit céder plusieurs provinces à la Roumanie et à deux nouveaux états, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie.

6. – La Turquie a systématiquement refusé les conditions qu'on voulait lui imposer.

« Quant à l'Allemagne, malgré l'écroulement de sa grandeur et le désordre qui avait suivi la chute des Hohenzollern, elle n'était pas résignée à subir les conséquences de sa défaite. Elle protestait déjà contre le traité de Versailles et la grande tâche de la France allait être de lui en imposer l'exécution, plus retenue qu'aidée par ses anciens alliés. » [Jacques Bainville, *Histoire de France*, p. 565].

7. – Il n'a pas fallu longtemps pour qu'on se rende compte qu'en dépit de ces traités l'Europe n'était pas prémunie contre les risques de guerre : le 10 août 1920 les Russes envahissent la Pologne ; la France envoie le général Weygand pour aider l'armée polonaise à s'organiser contre l'armée rouge qui a atteint les faubourgs de Varsovie.

– Clé III –  
**L'entre-deux guerres**

1. – Les institutions républicaines sont établies sur la Constitution de 1875 ; les Présidents de la République et les Présidents du Conseil (chefs de gouvernement) qui exercent pendant cette période sont récapitulés dans l'Appendice [page 10].
2. – *L'Histoire de France*, de Jacques Bainville, nous aide à y voir plus clair dans cette période confuse.

« Alexandre Millerand, en arrivant à la présidence de la République [en septembre 1920], avait annoncé son intention d'y remplir un rôle actif, d'y assurer la continuité de la politique française, de ne pas y rester, comme ses prédécesseurs, depuis le maréchal de Mac-Mahon, dans l'attitude d'un témoin et d'un arbitre. Pour la première fois depuis bien longtemps reparaissait l'idée de réviser la Constitution de 1875. La prérogative que le nouveau président revendiquait, il l'exerça en 1922 en se séparant d'Aristide Briand qu'il avait choisi l'année d'avant [le 16 janvier 1921] comme président du Conseil. Cherchant [...] à réaliser le traité de Versailles [...] par l'accord des Alliés, Briand en était venu à des concessions de plus en plus grandes au point de vue des Anglais. A la conférence de Cannes, Lloyd George avait été sur le point d'obtenir ce qu'il cherchait, c'est-à-dire une sorte d'accommodement entre les vainqueurs et les vaincus, avec la participation de l'Allemagne elle-même. La protestation des Chambres et de l'opinion publique détermina Millerand à rappeler Briand de Cannes et à lui demander sa démission sans qu'il eût été renversé par un vote parlementaire.

« Opposé à la politique des concessions, qu'il avait blâmée dans la presse, Raymond Poincaré [le nouveau Président du Conseil] était naturellement désigné pour prendre le pouvoir. Pour lui, le traité de Versailles, qu'il eût voulu meilleur, était intangible. Tel quel, il devait être appliqué, sans subir d'amputations nouvelles, sans réduction de notre créance qui n'était pas mieux payée depuis que remises, atténuations, délais, avaient été successivement accordés à l'Allemagne.

« La France en revenait donc à l'exécution intégrale du traité, par la contrainte au besoin, les autres moyens ayant échoué, tandis que les Allemands, alléguant le désordre de leurs finances, suspendaient une à une toutes leurs prestations. Après tant d'expériences qui n'avaient pas réussi, il ne restait qu'un système à essayer, celui des gages. On avait déjà pensé au bassin de la Ruhr, une des régions minières et industrielles les plus riches de l'Allemagne. Les manquements répétés et volontaires de l'Allemagne à ses engagements ayant été constatés, selon les règles du traité de Versailles, par la Commission des Réparations, le gouvernement français, de concert avec la Belgique, prit la résolution d'occuper la Ruhr. Le 11 janvier 1923, sans coup férir, les troupes françaises entraient à Essen. Ainsi le traité de paix n'avait rien terminé par sa propre vertu. » [...]

« La France [...] a cherché aussi les réparations qui lui avaient été promises et sans lesquelles le rétablissement de sa prospérité était incertain. Dans cette tâche, elle a rencontré la résistance de l'Allemagne et elle a été contrariée par l'Angleterre. [...] La France avait déclaré qu'elle n'évacuerait ni la Ruhr ni la rive gauche du Rhin tant que l'Allemagne n'aurait pas rempli ses engagements. Une pression extérieure presque universelle et un changement d'orientation à l'intérieur, déterminé par la lassitude des Français, l'ont déjà fait renoncer à cette résolution [...].

« Les réparations sur lesquelles la France comptait n'étant pas payées et ne devant plus l'être depuis l'accord de Lausanne de 1932, nous sommes, en dépit de la victoire, un peuple qui a été envahi et dévasté [...] et nous sommes, à cet égard, comme si nous avions été vaincus. » [Jacques Bainville, *Histoire de France*, pp. 568-570].

3. – Philippe Pétain, élevé au rang de Maréchal de France le 19 novembre 1918 [il reçoit son bâton de Maréchal le 21 novembre], devient ministre de la Guerre dans le gouvernement Doumergue ; durant cette courte période [du 8 février et le 8 novembre 1934], il approuve l'autonomie de l'armée de l'Air (dont le rôle avait été défini en termes généraux par un décret du 1<sup>er</sup> avril 1933) et il annule la décision prise en 1933 par Daladier de supprimer 5.000 officiers ; le 29 octobre 1934, le maréchal Pétain réclame un effort budgétaire pour financer la modernisation des Armées, car, souligne-t-il, « l'accroissement considérable des armements de certains pays [...] nous oblige à envisager l'accélération de la constitution de nos approvisionnements et de la modernisation de nos matériels » [cité par Jacques le Grogne dans *Pétain et de Gaulle*, p. 92].

[Le 29 janvier 1934, la Grande-Bretagne adresse à la France un mémorandum lui suggérant de désarmer en partie pour se mettre au niveau de l'Allemagne. Dans sa réponse du 17 avril 1934, établie par Barthou, ministre des Affaires étrangères, la France se refuse à « assumer la responsabilité d'une renonciation aussi dangereuse, à l'heure même où le réarmement allemand s'affirme, se prépare et se développe... ».]

En mars 1935, le maréchal Pétain publie un article dans la *Revue des deux mondes* dans lequel il constate « l'effectif dérisoire de 150.000 hommes dont l'armée active métropolitaine dispose, alors que l'armée allemande compta, courant 1935, 600.000 hommes, dont 400.000 d'active et 200.000 de la police encasernée, c'est-à-dire strictement militarisés.

[En France, l'effectif moyen du contingent annuel est de 240.000 hommes. Ceux-ci sont appelés, pour un an, en deux fractions. De ce fait, l'armée ne dispose en permanence que d'environ 120.000 hommes instruits appartenant au contingent, auxquels s'ajoutent les militaires de carrière.]

« Cette situation relative va empirer avec l'arrivée des classes creuses dont les contingents annuels seront, à partir de 1936, limités à 120.000 hommes en France, mais varieront de 200.000 à 250.000 en Allemagne. » [Pétain, *Revue des deux mondes*, 1<sup>er</sup> mars 1935].

[Alors qu'en 1913, le pourcentage des appelés reconnus aptes au service militaire était respectivement de 73 % et de 74 % en France et en Allemagne, il était, en 1938, de 67 % et de 83 %. En outre, en France, l'analphabétisme touche 15 % du contingent.]

[Les principaux arguments de l'article du 1<sup>er</sup> mars 1935 de la *Revue des Deux Mondes* sont repris par Paul Reynaud, le 15 mars 1935, lors d'une intervention à la Chambre (voir J.O. du 16-3-35, p. 1041). Dans ses *Mémoires* (tome 1, pp. 20-22), de Gaulle relate cette intervention de Paul Reynaud pour laisser entendre qu'il en était l'inspirateur ; non seulement il omet de citer l'article du 1<sup>er</sup> mars 1935, mais il accuse à tort Pétain de professer que les données de la guerre ne sont pas modifiées par les chars et les avions.]

4. – En mars 1935, le Reich rend public la création de l'aviation militaire allemande et réintroduit le service militaire obligatoire ; cette violation du traité de Versailles ne provoque aucune réaction de la part des puissances victorieuses. Et le 18 juin 1935, Londres signe avec Berlin un accord naval aux termes duquel la *Kriegsmarine* peut porter son tonnage à 35 % de celui de la Royal Navy, c'est-à-dire à parité avec la France.
5. – A ceux qui accusent Pétain de “pessimisme”, il répond : « On a mis en avant ce qu'on a appelé mon esprit pessimiste. Quelle légèreté de jugement ! On confond pessimisme et esprit de prévision. Un homme qui envisage toutes les difficultés à vaincre, sait s'armer à temps contre le pire. Or, si le pire n'est pas sûr, il n'est jamais impossible. Une telle attitude qui dérive du calcul, de l'esprit de prévision, et qu'on qualifie à tort comme pessimisme,

c'est un aiguillon, un facteur d'énergie et d'action autrement puissant que l'optimisme satisfait. » [Général Conquet, *Auprès du maréchal Pétain*, p. 116].

6. – Le 7 mars 1936, la Wehrmacht entre en Rhénanie ; mais pour les Anglais, « l'événement ne compromet nullement la sécurité de la France » [Anthony Eden, Déclaration du 18 mars 1936]. Le 12 mars 1938, la Wehrmacht envahit l'Autriche.
7. – L'Angleterre reste fidèle à sa politique traditionnelle et à l'esprit de sa note du 22 mai 1938 : « Il est de la plus haute importance que le gouvernement français n'ait aucune illusion quant à l'attitude du gouvernement britannique [...]. Le gouvernement britannique pense que la situation militaire est telle que la France et l'Angleterre, même au cas où elles pourraient avoir une assistance de la part de la Russie, ne seraient pas en mesure d'empêcher l'Allemagne de submerger la Tchécoslovaquie. Le seul résultat, par conséquent, serait une guerre européenne dont l'issue, autant qu'on puisse en juger en ce moment, serait pour le moins douteuse. » [J.O. du 19 juillet 1946, p. 2679].
- 8.– Le 30 septembre 1938, Hitler (Allemagne), Mussolini (Italie), Chamberlain (Grande-Bretagne) et Daladier (France) signent les accords de Munich qui prévoient l'évacuation des Sudètes par les Tchèques, et la réintégration à l'Allemagne d'un territoire dont la population est majoritairement allemande.
- 9 – Le 10 octobre 1938 le maréchal Pétain écrit : « Nous avons vécu une période bien difficile, annonciatrice d'une autre période qui menace d'être encore plus chargée d'émotions. De toutes les avanies qui tombent sur nous, nous ne pouvons nous en prendre qu'à nous-mêmes, ou plutôt aux divers gouvernements qui, depuis 1918, se sont mis à la remorque de l'Angleterre pour nous conduire aux abîmes... » [Madame A. Pardee, *Le Maréchal que j'ai connu*, p. 25].

**Appendice à la Clé III**  
**Présidents de la République et Présidents du Conseil**

Nota : le Président du Conseil est le Chef du gouvernement

Année	Jour et mois	Président du Conseil	Président de la République
1917	16 novembre	Georges Clemenceau (II)	Raymond Poincaré
1920	20 janvier	Alexandre Millerand	Paul Deschanel
	25 septembre	Georges Leygues	Alexandre Millerand
1921	16 janvier	Aristide Briand (VII)	
1922	15 janvier	Raymond Poincaré (II)	
1924	29 mars	Raymond Poincaré (III)	
	14 juin	Édouard Herriot (I)	Gaston Doumergue
1925	17 avril	Paul Painlevé	
	28 novembre	Aristide Briand (VIII)	
1926	9 mars	Aristide Briand (IX)	
	24 juin	Aristide Briand (X)	
	19 juillet	Édouard Herriot (II)	
	23 juillet	Raymond Poincaré (IV)	
1928	11 novembre	Raymond Poincaré (V)	
1929	29 juillet	Aristide Briand (XI)	
	3 novembre	André Tardieu (I)	
1930	21 février	Camille Chautemps (I)	
	2 mars	André Tardieu (II)	
	13 décembre	Théodore Steeg	
1931	du 26 janvier au 6 février	Pierre Laval (I)	
1932	du 20 février au 10 mai	André Tardieu (III)	Paul Doumer (assassiné le 6 mai 1932)
	3 juin	Édouard Herriot (III)	Albert Lebrun
	18 décembre	Joseph Paul-Boncour	
1933	31 janvier	Édouard Daladier (I)	
	26 octobre	Albert Sarraut (I)	
	24 novembre	Camille Chautemps (II)	
1934	30 janvier	Édouard Daladier (II)	
	9 février	Gaston Doumergue (le maréchal Pétain est ministre de la Guerre)	
	8 novembre	Pierre-Étienne Flandin	
1935	1 <sup>er</sup> juin	Fernand Bouisson	
	7 juin	Pierre Laval (II)	
1936	24 janvier	Albert Sarraut (II)	

	4 juin	Léon Blum (I)	
1937	29 juin	Camille Chautemps (III)	
1938	18 janvier	Camille Chautemps (IV)	
	18 mars	Léon Blum (II)	
	12 avril	Édouard Daladier (III)	
1939	du 11 mai au 13 sept.	Édouard Daladier (IV)	

– Clé IV –

**Avant l'offensive allemande dans les Flandres**

1. – Le 1<sup>er</sup> septembre 1939, l'Allemagne lance 60 divisions appuyées par 1.500 avions de combat contre la Pologne attaquée aussi par l'Armée rouge le 17 septembre : les forces polonaises sont écrasées entraînant la capitulation de Varsovie le 28 septembre.  
Le 3 septembre 1939, la Grande-Bretagne – qui ne peut aligner que deux divisions – déclare la guerre à l'Allemagne.
2. – En France, le maréchal Pétain avait prévenu [voir Clé n° 2] que les forces militaires – notamment la composante aérienne – n'étaient pas prêtes à entrer en guerre. Le gouvernement en place ne l'ignore pas et il n'ignore pas non plus que la Constitution de 1875 (en vigueur) exige que la déclaration de guerre soit soumise à un vote du Parlement. Mais pour éviter cette obligation, Daladier (Président du Conseil, ministre de la Défense nationale, de la Guerre et des Affaires étrangères), Herriot (président de la Chambre des députés) et Jeanneney (président du Sénat) manquent aux devoirs de leur charge en décidant le stratagème qui consiste à procéder à un vote à main levée – sans comptabilisation des voix –, sur des crédits destinés à « faire face aux obligations résultant de la situation internationale ». C'est dans ces conditions que, peu après la Grande-Bretagne, la France déclare la guerre à l'Allemagne : 40 millions de Français entrent alors en guerre contre 80 millions d'Allemands.
3. – Les Français disposent de 81 divisions (dont 3 divisions cuirassées, 3 divisions légères mécaniques, 5 divisions légères de cavalerie) et huit bombardiers modernes [*Histoire de l'aviation militaire française*, p. 348].  
La Wehrmacht dispose de 136 divisions (dont 10 divisions cuirassées, 5 motorisées protégées et appuyées par une aviation qui – par sa quantité et sa qualité – possède la maîtrise du ciel).
4. – Le maréchal Pétain – ambassadeur en Espagne depuis mars 1939 – est convoqué par Daladier qui désire lui confier une mission de soutien du moral des armées. Informé par Gamelin, de l'état des forces, Pétain s'exclame : « Comment avez-vous osé déclarer la guerre dans cette situation ? » [Georges Suarez, *Le maréchal Pétain*, p. 79] ; puis il exprime son refus à Daladier dans une lettre datée du 11 septembre 1939 :

« Monsieur le Président,

« Après une longue réflexion, je suis arrivé à la conviction que le cabinet que vous proposez de former ne répond pas aux exigences de la situation actuelle. Établi sur des bases presque exclusivement politiques, il paraît peu qualifié pour assurer la conduite de la guerre. Mettre mon nom dans une telle combinaison ne réussira ni à la consolider, ni à améliorer nos affaires. Ce sera, en outre, me soumettre à des méthodes de travail dont j'ai déjà fait l'expérience en temps de paix, déplorant leur peu de rendement. Au surplus, au cas où, après un nouvel essai, je déciderais de me démettre de mes fonctions, mon départ risquerait d'être interprété comme le désir de compromettre l'existence du cabinet que vous présidez. N'est-il pas préférable, dans ces conditions, de rester, dès le début, en dehors de cette constitution. C'est donc pour moi un devoir de conscience de décliner l'offre que vous m'avez faite, persuadé que vous comprendrez les raisons de mon refus. Cette décision bien arrêtée me rend plus libre pour vous dire ma pensée sur la constitution du cabinet que vous présidez. La présence de certains hommes politiques sera un obstacle à nos relations correctes avec l'Espagne et l'Italie, et elle produira un effet déplorable sur le moral du pays et de l'armée. »

5. – Dans un discours radiodiffusé le 10 septembre 1939, Paul Reynaud, ministre des Finances dans le gouvernement Daladier, exprime sa conviction : « Nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts. » ; il est persuadé que l’Allemagne est « dans une large mesure usée par l’effort quelle a fourni pour se préparer à la guerre. Économiquement et financièrement, l’organisme de l’Allemagne est déjà très vulnérable. Sur ce front-là, l’Allemagne n’a plus de troupes fraîches » [Paul Reynaud, *Discours radiodiffusé* du 10 septembre 1939].
6. – Le colonel de Gaulle commande les chars de la 5<sup>e</sup> Armée stationnée en Alsace ; il connaît et admire Paul Reynaud au point de voir en lui « un homme d’État par excellence digne et capable de conduire cette guerre, la plus grave de notre histoire » [de Gaulle, *Lettres, notes et carnets, 1919-juin 1940*, p. 488]. Lui-même écrit le 22 octobre 1939 : « Si l’ennemi nous attaque demain, je suis convaincu que nous lui tiendrons tête » [de Gaulle, *Lettres, notes et carnets, 1919-juin 1940*, p. 486].
7. – Le 21 mars 1940, Paul Reynaud devient Président du Conseil ; alors de Gaulle lui suggère de prendre, sous son « autorité personnelle et directe, l’ensemble des organismes militaires » [de Gaulle, *Lettres, notes et carnets, 1919-juin 1940*, p. 493] ; et il ajoute : « Quant à moi, je n’ambitionne pas d’honneur plus grand que celui de vous servir dans cette œuvre capitale, dès lors que vous jugerez à propos de l’entreprendre » [de Gaulle, *Lettres, notes et carnets, 1919-juin 1940*, p. 494].
8. – Le message a été bien reçu car le 6 juin 1940 Charles de Gaulle, – nommé général de brigade à titre temporaire le 1<sup>er</sup> juin – est désigné pour le poste de sous-secrétaire d’État à la Défense nationale dans le gouvernement de Paul Reynaud devenu, le 19 mai précédent, Président du Conseil et ministre de la Défense nationale et de la Guerre alors que Daladier est devenu ministre des Affaires étrangères.

– Clé V –

## L'offensive allemande dans les Flandres

1. – « La Wehrmacht concentre ses forces et prend l'initiative le 10 mai 1940. Violant leur neutralité, elle envahit la Hollande et la Belgique. » [Jacques le Groignec, *Pétain et de Gaulle*, p. 116].
2. – Le tableau qui suit indique dans sa partie gauche la hiérarchie impliquée dans la conduite de la guerre face à l'offensive allemande. Aucun doute n'est possible en matière de responsabilité puisque Paul Reynaud avait déclaré : « Ne déplaçons pas les responsabilités. L'état-major n'est qu'un organe aux ordres des hommes d'État, et c'est ainsi qu'il doit être. En tout cas, s'il n'en était pas ainsi, ce ne serait pas de la faute de l'état-major ; ce serait la faute de ceux qui ne savent pas se faire obéir. »

Dans sa partie droite le tableau indique l'organisation des forces alliées concentrées dans la zone Nord-Est. Sur la carte de la page 15 suivante, on observe le positionnement de ces forces le 10 mai 1940 au matin et la direction qu'elles sont censées prendre eu égard aux ordres qu'elles ont reçus.

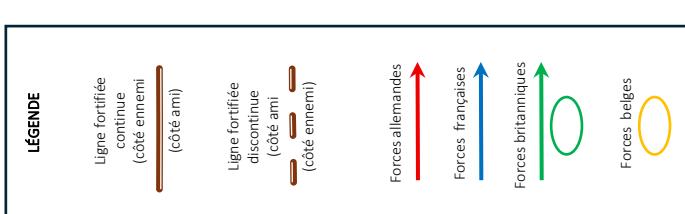
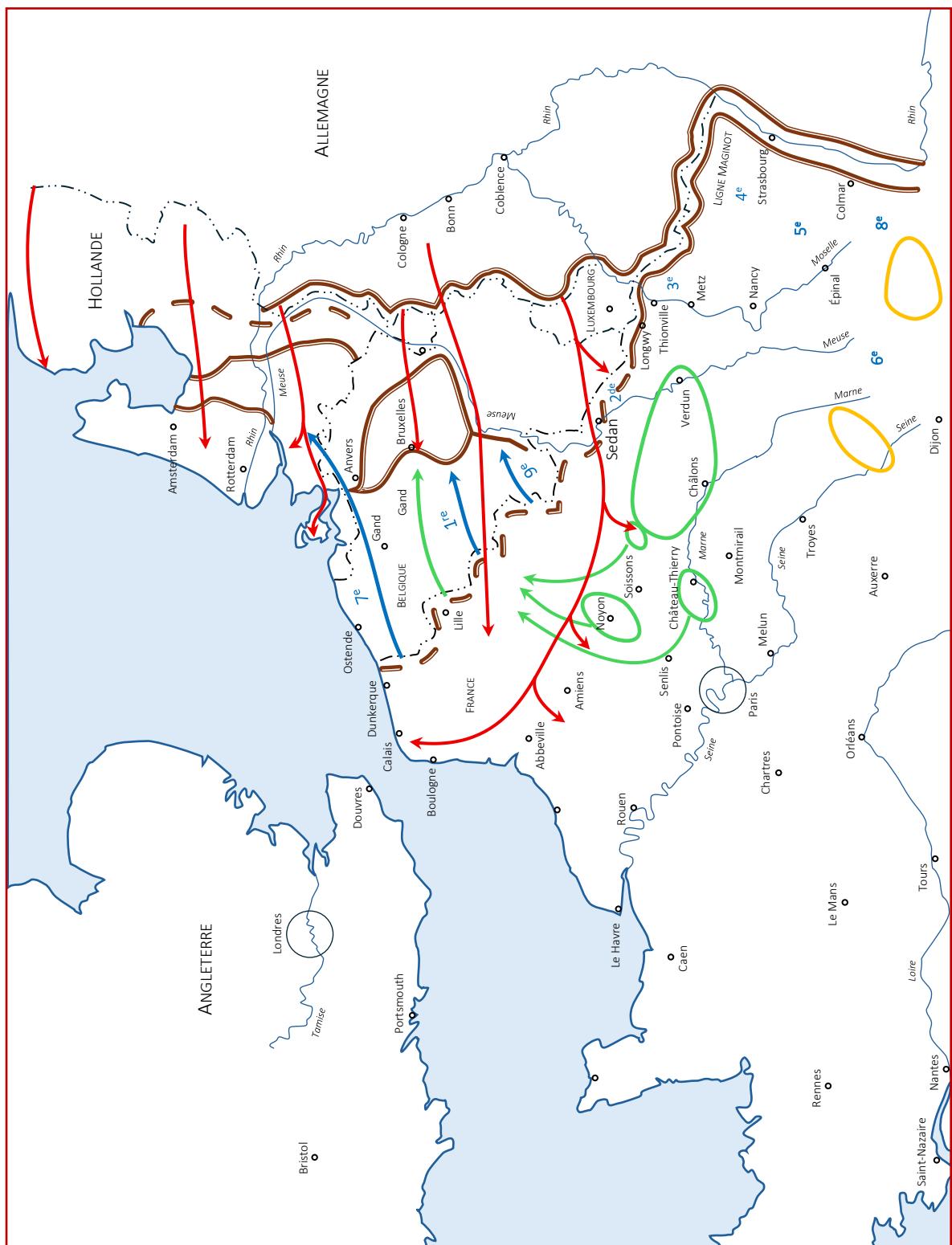
			Groupe d'Armées (GA) sous les ordres du général		Armée sous les ordres du général		
Président du Conseil Paul Reynaud	Ministre de la Guerre Édouard Daladier	Commandant en Chef France Généralissime Gamelin	Commandant en Chef Nord-Est Général Georges	GA1	Billotte	1 <sup>re</sup>	Blanchard
						2 <sup>de</sup>	Huntziger
						7 <sup>e</sup>	Giraud
						9 <sup>e</sup>	Corap
				GA2	Prételat	3 <sup>e</sup>	Condé
						4 <sup>e</sup>	Réquin
						5 <sup>e</sup>	Bourret
				GA3	Besson	6 <sup>e</sup>	Touchon
						8 <sup>e</sup>	Garchery
			British Expeditionary Force (BEF) composée de 8 divisions			Lord Gort	

3. – « Bien que la faiblesse de ses forces aéroterrestres lui impose la défensive, Gamelin, en accord avec le gouvernement Reynaud, commet la faute qui va précipiter l'inéluctable défaite : il lance deux armées dans une bataille de rencontre en terrain découvert, sans couverture aérienne. » [Jacques le Groignec, *Pétain et de Gaulle*, p. 116].

Sur la carte de la page suivante, les mouvements des armées françaises sont représentés par des flèches bleues. Ces mouvements s'effectuent autour d'une "charnière" occupée par la 9<sup>e</sup> Armée commandée par le général Corap qui, par la suite, a été accusé de tous les maux alors qu'il n'a fait qu'obéir aux ordres reçus [voir Paul Allard, *L'éénigme de la Meuse – La vérité sur l'affaire Corap*]. En s'éloignant de la "charnière" vers le nord-ouest on remarque les mouvements des deux armées lancées dans la « bataille en terrain découvert » : la 1<sup>re</sup> Armée commandée par le général Blanchard et la 7<sup>e</sup> Armée commandée par le général Giraud.

Les mouvements des forces britanniques sont représentés par des flèches vertes.

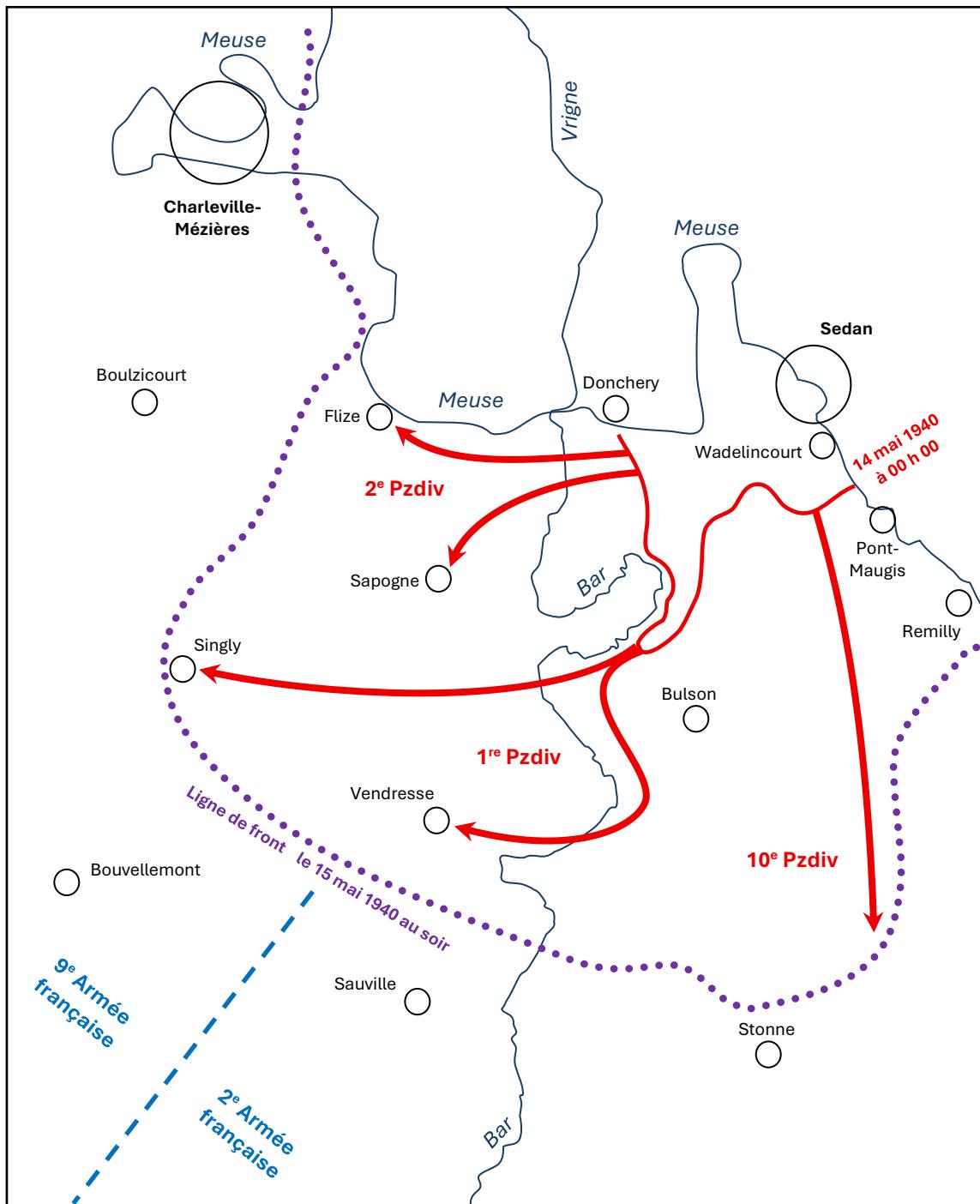
## Forces militaires en présence le 10 mai 1940





– Clé VI –  
La débâcle

1. – Le 13 mai 1940 après minuit, trois Panzerdivisions (la 1<sup>re</sup>, la 2<sup>de</sup> et la 10<sup>e</sup>) aux ordres du général Guderian effectuent une percée à l'ouest et au sud de Sedan [voir carte ci-dessous]. Cette partie des Vosges – supposée infranchissable par le pouvoir en place – était défendue avec de trop faibles moyens ; et le résultat est sans appel : la percée allemande s'est effectuée avec succès en moins de deux jours ! En revenant sur la carte de la page précédente, on comprend aisément que ce succès est gravissime pour les forces alliées qui ont été projetées en Belgique.



2. – « Les forces alliées engagées en Belgique, soit 46 divisions constituant le 1<sup>er</sup> groupe d'armées (GA1), se replient sous la puissante offensive aéroterrestre de la Wehrmacht, et sont désormais encerclées.

« Pétain a été rappelé de Madrid le 17 mai [...]. Le lendemain, Paul Reynaud lui rend hommage dans une allocution radiodiffusée : “Le vainqueur de Verdun [...], est revenu de Madrid [...]. Il est désormais à mes côtés, comme Ministre d’État, vice-président du Conseil. Mettant toute sa force au service du pays, il y restera jusqu’à la victoire !”

« Nommé vice-président du Conseil et ministre d’État, le Maréchal prend connaissance, le 19 mai au Q.G. de Gamelin, de l’ampleur du désastre. » [Jacques le Groignec, *Pétain et de Gaulle*, pp. 116-117].

3. – Le 17 mai 1940 Paul Reynaud rappelle de Syrie le général Maxime Weygand désigné pour remplacer Gamelin.

4. – Amiens est prise le 20 mai à 9 heures, puis les Allemands descendent la Somme vers Abbeville, qu’ils atteignent dans l’après-midi, et enfin Noyelles-sur-Mer et la Manche vers 20 heures, isolant la majeure partie des forces françaises dans la poche de Dunkerque. Ce même jour Gamelin est remplacé par Weygand qui constate qu’« en 10 jours de bataille, tant en Belgique que sur la Meuse, l’armée française avait perdu, dans le sens propre du terme, quinze divisions. » [Weygand, *Mémoires*, tome 3, p. 91].

5. – Le 23 mai, l’armée anglaise se replie sur Dunkerque en vue d’y être embarquée pour rentrer en Grande-Bretagne.

6. – Dans une note adressée le 26 mai à Paul Reynaud, Président du Conseil, le maréchal Pétain refuse de considérer les chefs militaires comme responsables de la défaite ; il n’accuse personne mais dénonce les fautes « que nous avons tous commises, ce goût de la vie tranquille, cet abandon de l’effort qui nous ont amenés là où nous sommes ».

[Le lecteur qui veut vérifier le bien-fondé de la note de Pétain à Paul Reynaud lira avec profit le Mémorial de France, *Faits d’armes de la guerre 1939-1940* ; dans l’Exergue de cet ouvrage, le maréchal Pétain nous dit : « Français, Gardez pieusement la mémoire de vos héros. »]

7. – « Alors qu’il ne reste plus que 17 divisions pour tenir la ligne Maginot, le commandement dispose, depuis la mer jusqu’à Longuyon, de 43 divisions d’infanterie, de 3 divisions cuirassées et de 3 divisions légères de cavalerie, toutes fortement réduites en matériel. L’aviation de chasse a perdu 40 % de ses effectifs [166 pilotes tués et 144 blessés (la plupart grièvement) sur 752 pilotes engagés. 428 de leurs avions ont été abattus en combat (J. Gisclon, *Les 1.000 victoires de la chasse française*, p. 15)].

« En face, la Wehrmacht peut mettre en ligne 130 divisions dont 10 Panzer, appuyées par 2.000 avions. Le 5 juin, elle a repris l’offensive de la Somme à l’Argonne » [Jacques le Groignec, *Pétain et de Gaulle*, pp. 119].

8. – Le 5 juin 1940, le tout nouveau général de brigade de Gaulle [il a été promu – à titre temporaire – le 1<sup>er</sup> juin] est nommé sous-scrétaire d’État à la Défense nationale dans le gouvernement de Paul Reynaud. Ce même jour, il « conseille à sa famille de ne pas retourner à Colombey, mais de trouver une villégiature en Bretagne » [de Gaulle, *Lettres, notes et carnets, 1919-juin 1940*, p. 502].

Le lendemain, 6 juin, le sous-scrétaire d’État rejoint son poste et Paul Reynaud lui confie son projet de “réduit breton” dont de Gaulle dira : « Je m’y étais rallié » [de Gaulle, *Mémoires de guerre*, tome 1, p. 73].

Sur ce projet de “réduit breton” Weygand se prononce comme suit : « Ce n'est que deux mots [...]. Il était déraisonnable de penser, eu égard au temps et aux moyens dont nous disposions, qu'il fût [...] possible de fermer la presqu'île bretonne par une barrière de près de 200 kilomètres d'étendue capable de résister, ne fût-ce qu'un jour, à la puissance et au nombre des engins allemands [...]. J'exerçais une fonction de commandement dans le domaine des faits. Le Président du Conseil voulait croire encore à la valeur des gestes symboliques [...]. Nous avions cessé de parler le même langage [...]. Nous devenions de plus en plus étrangers l'un à l'autre. » [Weygand, *Mémoires*, tome 3, p. 191].

9. – Les troupes allemandes atteignent la Seine à Rouen le 9 juin.

Le 10 juin, la Wehrmacht franchit la Seine et atteint la Marne et ce même jour, l'Italie déclare la guerre à la France, mais ne parvient pas à faire avancer ses troupes à travers les Alpes bien défendues par l'armée des Alpes du général Olry.

10. – Le gouvernement de Paul Reynaud déclare Paris “ville ouverte” ; mais il ne se gouverne plus lui-même : il peine à trouver 12 camions pour se déménager à Tours.

11. – Le 11 juin, Winston Churchill [Premier ministre du Royaume-Uni du 10 mai 1940 à juillet 1945] et son secrétaire d'État à la Guerre Anthony Eden arrivent à Briare pour rencontrer Paul Reynaud et le général Weygand [qui a remplacé Gamelin le 17 mai] ; ils lui demandent l'intervention des 25 escadrilles de chasse de la Royal air Force [RAF] qui avaient été promises, mais Churchill refuse pour les affecter à la défense de l'Angleterre.

12. – Le 12 juin, le sous-secrétaire d'État demande « d'étudier le transport entre Bordeaux et Casablanca, dans un délai de 45 jours, de 900.000 hommes et de 100.000 tonnes de matériels » [Coutau-Bégarie et Huan, *Lettres et notes de l'amiral Darlan*, p. 368]. Projet utopique – tel le “réduit breton” – dont la réalisation suppose le rassemblement de 200 navires. Darlan écrit : « De tragique, l'affaire devint comique lorsque le 15 juin, à Bordeaux, M. Paul Reynaud m'informa que le délai de 45 jours était réduit à 10 jours. » Il rapporte sa réponse au chef du gouvernement : « Il y a six navires à Bordeaux. Ils peuvent prendre 18.000 hommes. Si ces hommes sont à Bordeaux, nous les prenons immédiatement. » Et il conclut : « Les hommes n'étaient pas à Bordeaux et on ne savait où ils étaient. » [Coutau-Bégarie et Huan, *Lettres et notes de l'amiral Darlan*, p. 368].

13 – Le 13 juin, à Tours, Paul Reynaud, demande à Churchill de délier la France de son engagement à ne pas signer de paix séparée [voir la note qui suit] ; Churchill en débat avec son cabinet et sa réponse par télégramme sera remise à Paul Reynaud le 17 juin vers 13 h 30 ; cette réponse impose « que la flotte française soit dirigée aussitôt sur les ports britanniques en attendant l'ouverture des négociations » ; mais cette réponse n'aura pas de suite puisque Paul Reynaud démissionnera le 16 juin vers 22 heures [voir § 17 suivant, page 20]. Churchill utilisera néanmoins cet accord au profit du Royaume-Uni et aux dépends des intérêts français [voir Clé X pages 36-41].

[Le 28 mars 1940 Paul Reynaud s'était rendu à Londres pour signer avec Chamberlain (Premier ministre du Royaume Uni jusqu'à son remplacement par Churchill le 10 mai 1940) un accord qui engage la France et l'Angleterre à ne pas conclure d'armistice ou de traité de paix sans l'accord de l'autre partie ; mais cet accord important n'a fait l'objet d'aucune délibération ni ratification par le parlement français. Il a été discrètement mentionné dans un entrefilet du journal *Le Temps* du 30 mars.]

14 – Le 14 juin 1940, Paris tombe aux mains des Allemands ; dès le lendemain, quatre officiers allemands se présentent à la Banque de France pour se faire ouvrir les coffres situés dans l'immense salle dite “la Souterraine” : ils sont vides. La totalité de l'encaisse or de la France a pu quitter l'hexagone avant le 18 juin 1940 [voir Appendice page 25] : 1.417 tonnes

d'or ont été utilisées pour acheter du matériel, souvent militaire, aux États-Unis ; 900 tonnes sont acheminées par voie maritime à Dakar, puis mises à l'abri près de Bamako [capitale du Soudan français reliée à Dakar par une ligne de chemin de fer]. [Voir René Sébillot, *Le franc enchaîné – Histoire de la monnaie française pendant la guerre et l'Occupation*].

15 – Le 15 juin 1940 vers 10 heures, le sous-secrétaire d'État de Gaulle arrive à Rennes pour présenter le projet de “réduit breton” aux généraux Altmayer, Guitry, Caillault, Belhague ainsi qu'à M. Borie, président du Syndicat des entrepreneurs [voir Henri Amouroux, in *La grande histoire des Français sous l'occupation (IV), Le peuple réveillé*, p. 60.] ; projet complètement irréaliste puisque trois jours plus tard la Wehrmacht investit Rennes. Ensuite de Gaulle se rend à Brest où il rencontre l'amiral Traub [préfet maritime] et l'amiral de Laborde [commandant en chef des Forces maritimes de l'Ouest] ; le 15 juin vers 16 h 30, il quitte Brest pour Plymouth à bord du contre-torpilleur *Milan* [contre-torpilleur de la classe *Aigle*]. Fini le “réduit breton” : le sous-secrétaire d'État à la guerre s'est enfui pour s'installer en Angleterre avec les 100.000 francs [soit environ 4.806.960 Euros 2024] octroyés par Paul Reynaud [qui les avait prélevés sur les fonds secrets auxquels il avait encore accès ; cette somme a été versé à de Gaulle par Jacques Laurent, directeur de cabinet du sous-secrétaire d'État en fuite.]

16 – A Londres, M. Corbin [ambassadeur de France], Jean Monnet [président du Comité de guerre franco-britannique] et Robert Vansittart [secrétaire permanent du Foreign Office] ont préparé un projet d'union politique entre la France et l'Angleterre : « Les deux pays décideraient la fusion de leurs pouvoirs publics, la mise en commun de leurs ressources et de leurs pertes, bref la liaison complète entre leurs destins respectifs. » [de Gaulle, *Mémoires*, tome 1, p. 81 ; voir aussi Jacques Le Groignec, *Pétain et de Gaulle*, p. 139].

« De Gaulle qualifie le projet de “grandiose” [de Gaulle, *Mémoires*, tome 1, p. 81]. Il en fait part à Churchill au cours du déjeuner auquel celui-ci l'a convié en compagnie de Corbin. Il a d'autant moins de difficultés à le convaincre que le Premier britannique est parfaitement au courant du fameux projet. Il en est même l'auteur. » [Jacques le Groignec, *Pétain et de Gaulle*, p. 139].

[Dans *L'Heure tragique* (p. 218), Churchill écrit, à la date du 16 juin 1940 : « Le Cabinet de guerre se réunit à nouveau le même après-midi à 3 heures. Je rappelai à mes collègues que, à la fin de la séance de la veille, nous avions commencé à discuter d'une proposition envisageant la publication d'une déclaration d'union plus complète entre la France et la Grande-Bretagne. »

Churchill cherche à « maintenir les Français dans la lutte », quel que soit le prix à payer par la France et son peuple ; car l'Angleterre « n'a ni ami ni ennemi. Elle a ses intérêts. » (voir Churchill, *L'Heure tragique*, p. 219 ; voir aussi Jacques le Groignec, *Pétain et de Gaulle*, p. 139).]

17. – Le dimanche 16 juin 1940 les allemands arrivent à Orléans et le gouvernement déménage de Tours à Bordeaux. Ce même jour, Paul Reynaud est informé par téléphone que le projet d'union franco-britannique a été accepté par le Cabinet britannique. Pour décider de la réponse qu'il convient de donner à Churchill, Paul Reynaud réunit son gouvernement à 17 heures. La majorité des ministres présents estime que le seul moyen d'éviter l'occupation totale de la France est d'adopter la proposition de Camille Chautemps [vice-président du Conseil] qui suggère de demander à l'Allemagne ses conditions pour un armistice. Alors vers 22 heures, Paul Reynaud donne sa démission au Président de la République, Albert Lebrun, qui nomme aussitôt le maréchal Pétain, Président du Conseil et le charge de former un nouveau gouvernement.

18. – Voici la composition du gouvernement légal de la France à partir du 17 juin 1940 :

- Président du Conseil ; maréchal Pétain.
- Vice-président du Conseil : Camille Chautemps [voir Clé IX § 2 page 31 pour le présent et, pour le passé, l'Appendice à la Clé III, pages 10 et 11].

- Défense nationale : Maxime Weygand.
- Guerre : Louis Colson.
- Air : Bertrand Pujo.
- Marine : François Darlan.
- Justice : Charles Frémicourt.
- Intérieur : Charles Pomaret.
- Affaires étrangères : Paul Baudouin.
- Finances et Commerce : Yves Bouthillier.
- Colonies : Albert Rivière.
- Éducation nationale : Albert Rivaud.
- Travaux publics : Ludovic-Oscar Frossard.
- Agriculture et ravitaillement : Albert Chichery.
- Travail : André Février.
- Anciens combattants et famille : Jean Ybarnegary.
- Sous-secrétaire d'État à la Présidence du Conseil : Raphaël Alibert.
- Sous-secrétaire d'État aux réfugiés : Robert Schumann.

Il y eut ensuite les ajustements suivants :

- le 18 juin : Joseph Frédéric Bernard est nommé commissaire général au Ravitaillement ;
- le 23 juin : Adrien Marquet et Pierre Laval sont nommés ministres d'État ; André Février, devient ministre des Transmissions [en plus de ses attributions précédentes] ;
- le 27 juin : Charles Pomaret est nommé ministre du Travail et de la Santé publique ; Adrien Marquet, ministre d'État, est nommé ministre de l'Intérieur ; André Février est nommé ministre des Transmissions.

19. – Le maréchal Pétain indique les impératifs qui ont alors prévalu : « Dès le 13 juin, la demande d'armistice était inévitable [...]. Le 1<sup>er</sup> mai 1917, nous avions encore 3.280.000 hommes aux armées, malgré trois ans de combats meurtriers. A la veille de la bataille actuelle, nous en avions 500.000 de moins. En mai 1918, nous avions 85 divisions britanniques ; en mai 1940, il n'y en avait que 10. En 1918 nous avions avec nous les 58 divisions italiennes et les 42 divisions américaines. L'infériorité de notre matériel a été plus grande encore que celle de nos effectifs. L'aviation française a livré à un contre six ces combats. Moins forts qu'il y a vingt-deux ans, nous avions aussi moins d'amis. Trop peu d'enfants, trop peu d'armes, trop peu d'alliés, voilà les causes de notre défaite. »

20. – Revenons maintenant à de Gaulle pour rappeler que le 16 juin 1940 à midi, il est à Londres et déjeune avec Churchill en compagnie de l'ambassadeur de France [voir § 16, page 20].

Grâce à la complaisance du premier ministre britannique qui met à sa disposition un avion militaire [un De Havilland DH95 Flamingo], de Gaulle arrive à Bordeaux le 16 juin au soir pour s'enquérir de « son maintien éventuel » dans le nouveau gouvernement que Pétain forme à la demande du président de la République. La nomination de Weygand au poste de ministre de la Défense nationale lui laisse peu de chance de conserver sa charge de sous-secrétaire d'État.

Charles de Gaulle écrit dans ses *Mémoires* : « Tard dans la soirée, je me rendis à l'hôtel où résidait Sir Ronald Campbell, ambassadeur d'Angleterre, et lui fis part de mon intention de partir pour Londres. Le général Spears [chargé d'assurer la liaison entre les gouvernements britannique et français], qui vint se mêler à la conversation, déclara qu'il m'accompagnerait

[...]. Le 17 juin à 9 heures du matin [...] le départ eut lieu sans romantisme et sans difficulté. »  
[de Gaulle, *Mémoires*, tome 1, p. 87].

Le récit qui suit est extrait de *Pétain et de Gaulle* de Jacques le Groignec [pp. 149-151] :

« Spears présente les événements sous un jour différent (Spears, *Témoignage sur une catastrophe*, p. 316). Selon lui, le 16 juin vers 22 heures, de Gaulle se trouve à la préfecture où s'est tenu le Conseil des ministres [...]. "Il faut que je vous parle, dit-il, c'est extrêmement urgent". Mais Spears ne peut l'entendre immédiatement. Il lui demande de l'attendre, car il doit accompagner l'ambassadeur Campbell qui rend visite à Reynaud. C'est en sortant du bureau de celui-ci qu'il retrouve de Gaulle, au même endroit, "très pâle" qui lui fait part de sa crainte d'être arrêté sur ordre de Weygand et "veut repartir pour l'Angleterre le plus tôt possible". Spears lui fixe alors un rendez-vous immédiat à l'hôtel où loge l'ambassadeur de Grande-Bretagne et où de Gaulle se rend discrètement. Là, le plan est arrêté.

« Le 17 juin à 7 h 30, de Gaulle et Spears se rendent à l'aérodrome de Bordeaux où se trouvent l'avion [le De Havilland DH95 Flamingo évoqué plus haut] et l'équipage britanniques qui, la veille, ont ramené de Gaulle d'Angleterre. Spears écrit : "De Gaulle et moi mettons au point un petit scénario. Il aura l'air d'être venu me dire adieu. Au dernier moment, je le hisserai à bord. Il est très possible que, parmi les nombreux officiers qui se trouvent là, il y en ait qui soient prêts à intervenir pour empêcher son départ." (Spears, *Témoignage sur une catastrophe*, p. 366). Après le chargement de "valises très lourdes" appartenant à de Gaulle, ce scénario est exécuté à 9 heures. Spears précise : "Au moment où l'avion commence à rouler, je saisissais les mains du Général et le hissais à bord. Courcel, plus agile, nous rejoignit en un clin d'œil." (Spears, *Témoignage sur une catastrophe*, p. 367). »

[Geoffroy Chaudron de Courcel, né en septembre 1912 est l'aide de camp du sous-secrétaire d'État à la guerre, Charles de Gaulle.]

Dans ses *Mémoires*, de Gaulle précise : « Je priai M. de Margerie d'envoyer sans délai à ma femme et à mes enfants, qui se trouvaient à Carantec, les passeports nécessaires pour gagner l'Angleterre, ce qu'ils purent tout juste faire par le dernier bateau quittant Brest. »

21. – Le 17 juin à 12 h 30, le Maréchal Pétain s'adresse à la Nation :

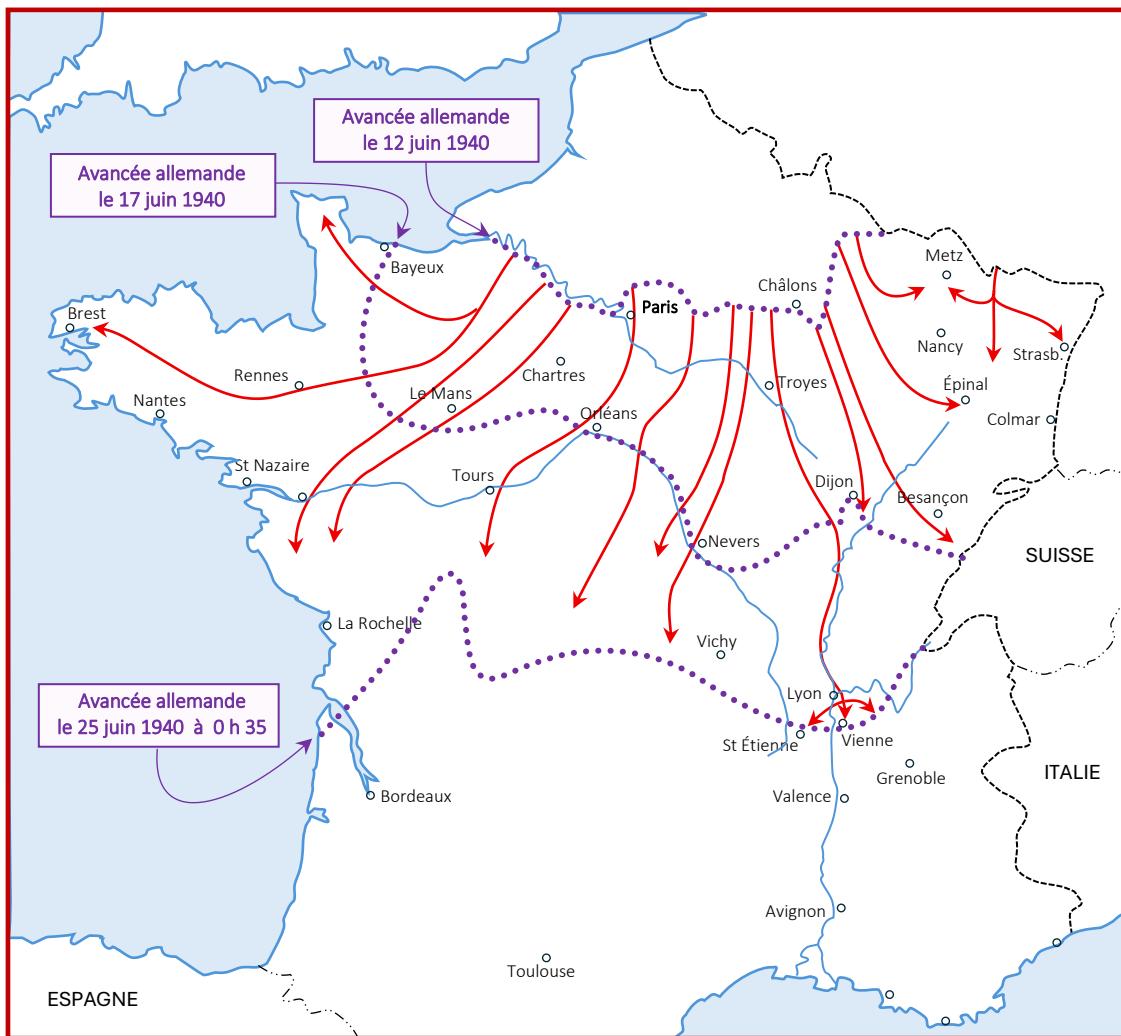
« Français !

« A l'appel de M. le président de la République, j'assume à partir d'aujourd'hui la direction du gouvernement de la France. Sûr de l'affection de notre admirable armée, qui lutte avec un hérosme digne de ses longues traditions militaires contre un ennemi supérieur en nombre et en armes, sûr que par sa magnifique résistance elle a rempli son devoir vis-à-vis de nos alliés, sûr de l'appui des anciens combattants que j'ai eu la fierté de commander, sûr de la confiance du peuple tout entier, je fais à la France le don de ma personne pour atténuer son malheur.

« En ces heures douloureuses, je pense aux malheureux réfugiés qui, dans un dénuement extrême, sillonnent nos routes. Je leur exprime ma compassion et ma sollicitude. C'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat. Je me suis adressé cette nuit à l'adversaire pour lui demander s'il est prêt à rechercher avec nous, entre soldats, après la lutte et dans l'honneur, les moyens de mettre un terme aux hostilités.

« Que tous les Français se groupent autour du gouvernement que je préside pendant ces dures épreuves et fassent taire leur angoisse pour n'écouter que leur foi dans le destin de la patrie. »

22 – La carte de la page suivante montre l'avancée allemande entre le 12 juin et le 25 juin 1940 à 0 h 35 (date de cessation des hostilités et d'entrée en vigueur de la convention d'armistice) :



[Il est une question que le lecteur peut maintenant se poser : « Qu’aurais-je voté si j’avais participé à la réunion du gouvernement de Paul Reynaud du 16 juin à 17 heures ? »]

23.– La demande d’armistice est transmise à l’Allemagne le 17 juin par l’intermédiaire de l’ambassadeur d’Espagne José de Lequerica.

24.– Le 18 juin, les Allemands arrivent à Rennes. A Brest, deux bâtiments en carénage sont capables d’appareiller : le cuirassé Richelieu qui reçoit l’ordre de rallier Dakar et le sous-marin Surcouf qui, n’étant pas en mesure de rallier Dakar, se rend à Plymouth.

[A Brest, les navires qui ne peuvent pas appareiller sont sabordés et les installations du port sabotées ; les citernes de mazout, les réservoirs d’essence, les stocks de munitions sautent et le matériel militaire est rendu inutilisable ; 400.000 litres de carburant sont incendiés dans le port de commerce.]

25.– Le 18 juin 1940 à 23 heures, l’Amiral Le Luc téléphone à l’Amiral de Penfentenyo [préfet maritime] et donne l’ordre de la part de Darlan [ministre de la Marine ; voir § 18, page 21] de défendre Lorient ; il s’agit de retarder l’avancée de l’ennemi ; l’affrontement avec les troupes allemandes se produit le 21 juin à 10 heures du matin aux Cinq Chemins de Guidel [le récit en est donné dans Mémorial de France, *Faits d’armes de la guerre 1939-1940* ; voir la Bibliographie in fine.]

[L’amiral de Penfentenyo est fait prisonnier ; il est interné à Koenigstein avec d’autres officiers généraux ; quelques-uns seront libérés après l’armistice, d’autres plus tardivement (le 19 juin 1941 dans le cas le cas de l’amiral de Penfentenyo) ; d’autres plus tard encore.]

[Liste des officiers généraux français prisonniers à Koenigstein (le nombre d'étoiles indique leur grade) :

\*\*\*\*\* : Condé, Bourret, Giraud (qui parvient à s'évader le 17 avril 1942).

\*\*\*\* : Prioux, Loizeau, Fagalde, Guitry, Dubuisson, Laure, Misserey, Carles, Lescanne, Altmayer, Flavigny, Champon, Hubert, Traub, Le Bigot, de Penfentenyo.

\*\*\* : d'Arras, de Montalivet, Aymes, Bejard, Portzert, Armingeat, Sancelme, Molinié, Renondeau, Perraud, Aublet, Decharme, Brusseaux, Le Sourd, Le Tancé, Rinck, Fedary, Cousse, Ihler, de Camao, Menjaud, Fournier, Richter, Int. Gal Levy, Brohan.

\*\* : Echar, Goudounex, François, Gastey, de Contenson, de Colstoun, Vautrier, P. Durand, A Durand, Chanoine, Girol, Têtevuide, Mast, Nicolet, Coradin, Parvy, Berquet, Mence, Duron, de Laclos, Juin, Hamelet, Daine, Frenal, Lanquetot, Didelet, Beaufrère, Mellier, Laurent, Tesseire, Bruneau, Ract Brancas, Dame †, Jenoudet, Mesny, Gubert, de Verdilhac, Boëll, Bonnassieux, Besse, Hanly, de Laissay, Burtaire, Poisot, Lucien, Falvy, Arnould, Chaulard, Cruciani, Gaillard, Int. Coanet, Leclerc, Le Bonzec, Ing. de Beauchamp.]

26. – Le 19 juin à l'aube, le cuirassé Jean-Bart prend la mer au nez et à la barbe des Allemands. Le navire reçoit l'ordre de rallier Casablanca.

[La construction du Jean-Bart aux Ateliers et Chantiers de la Loire à Saint-Nazaire (voir carte p. 23) n'était pas encore terminée, pas plus que le chenal qui relie sa cale à la mer. Il faut monter à la hâte les chaudières, l'appareil moteur, deux groupes de turbodynamos, les équipements de transmission indispensables, deux pompes pour étaler d'éventuelles voies d'eau, et une partie de l'armement. Le creusement du canal de sortie est ralenti à cause d'un plateau rocheux ; il va falloir se contenter d'un chenal de 50 mètres de large sur 8,50 m de profondeur alors que le Jean Bart fait 35,50 m de large et 8,10 m de tirant d'eau. Le navire se voit affecter un équipage réduit sous le commandement du capitaine de vaisseau Pierre-Jean Ronarc'h. Deux hélices sont mises en place le 6 et le 7 juin ; le 11 juin, trois chaudières sont montées et trois jours après elles peuvent être allumées. Faute de temps, il est impossible de procéder à de véritables essais. La fermeture des doubles fonds est effectuée le 17 juin et l'installation des pompes le 18 au matin. Il était temps !]

27. – Le 19 juin le gouvernement français reçoit les conditions de l'armistice proposées par l'Allemagne. La 5<sup>e</sup> Panzerdivision arrive à Brest dans la soirée du 19 juin.

**Appendice à la clé VI**  
**Évacuation de l'encaisse or de la France**

1. – Au début du mois de septembre 1939, l'encaisse or de la France pèse 2.317 tonnes d'or. Cet or est d'abord disséminé dans une zone dite “de sécurité” puis acheminé vers deux destinations distinctes comme nous allons l'expliquer. Sachez qu'à la date du 18 juin 1940, toute l'encaisse or de la France a quitté l'hexagone.

2. – *Première destination*

L'acheminement vers Halifax (ou New York) concerne 1.163 tonnes d'or destinées à l'achat “cash and carry” du matériel, souvent militaire, que les États-Unis ont consenti à nous vendre ; le moyen de transport qui achemine l'or ramène le matériel en France.

Le dernier acheminement parti de Brest le 10 juin 1940 avait Halifax pour destination avec 254 tonnes d'or ; mais l'Émile Bertin est détourné vers Fort de France par les Anglais [voir Clé X § 1, page 36].

Départ de ... le ...	Arrivée à... le ...	Transport par	Tonnage or
Toulon le 14/11/1939	Halifax le 01/12/1939	Force Z	100 tonnes
Brest le 11/12/1939	Halifax le 17/12/1939	Cuirassé Dunkerque	100 tonnes
Toulon le 07/03/1940	Halifax le 22/03/1940	Force X	150 tonnes
Toulon le 19/03/1940	Halifax le 01/06/1940	Porte-avions Béarn	200 tonnes
Brest le 21/03/1940	Halifax le 01/06/1940	Croiseurs Émile Bertin et Jeanne d'Arc	200 tonnes
Bordeaux le 30/05/1940	Casablanca le 06/06/1940	Ville d'Oran	
Casablanca le 10/06/1940	New York	USS Vincenne	200 tonnes
Brest le 02/06/1940	Halifax le 07/06/1940	Paquebot Pasteur	213 tonnes
Brest le 10/06/1940	Fort de France 24/06/1940	Émile Bertin (détourné)	254 tonnes

3. – *Deuxième destination*

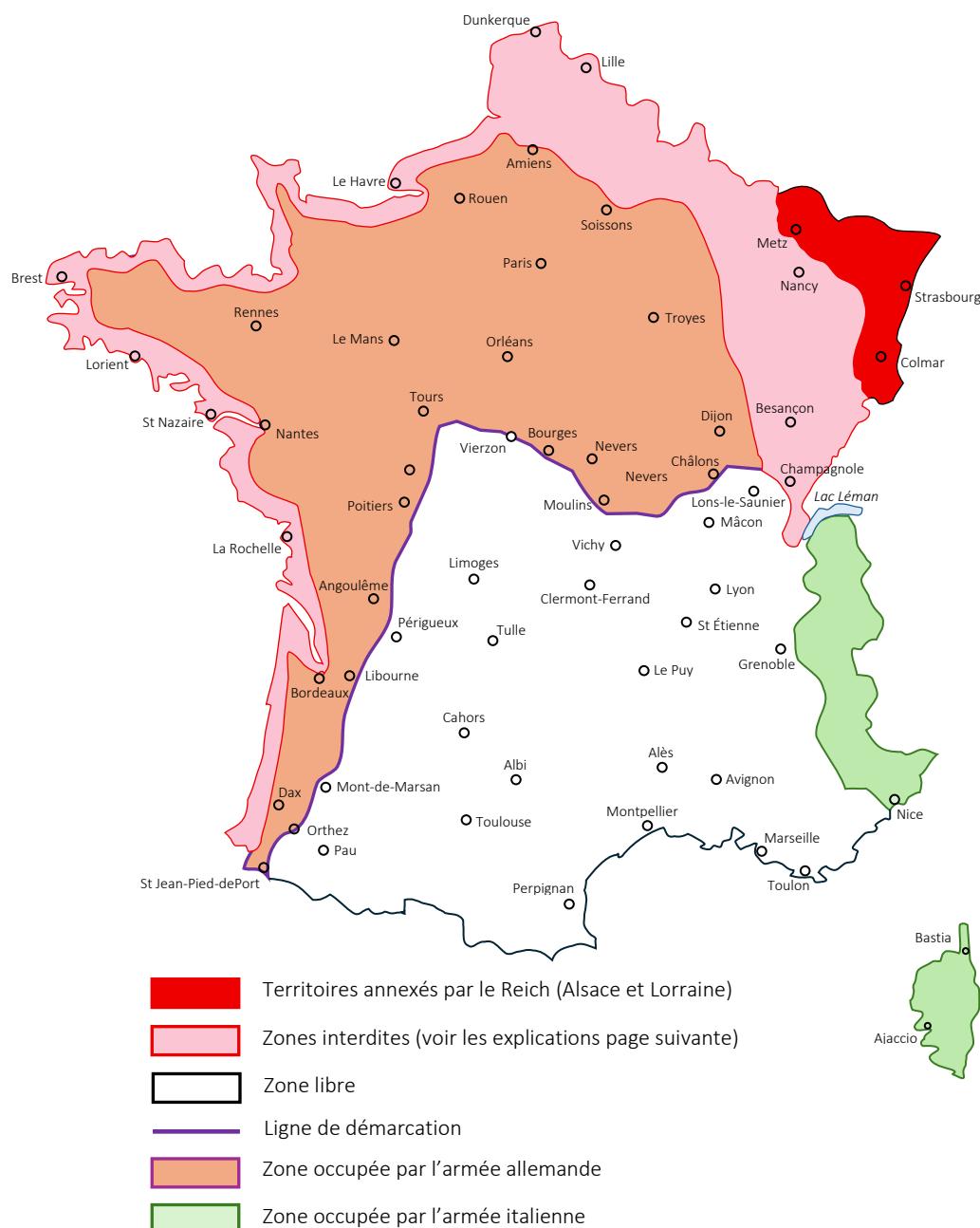
Le 18 juin 1940 à 18 h 45 cinq navires quittent Brest avec 900 tonnes d'or répartis dans 16.000 caisses et sacoches : ils font une halte à Casablanca du 21 au 24 juin et arrivent à Dakar le 28 juin 1940 ; l'or est ensuite transporté par chemin de fer à Bamako où il est mis en sécurité.

Brest le 18/06/1940	Casablanca le 21/06/1940	5 navires	
Casablanca le 24/06/1940	Dakar le 28/06/1940	[voir ci-dessous]	900 tonnes

Les 900 tonnes d'or sont acheminés par 5 navires : la Ville d'Oran ; la Ville d'Alger ; El Djezaïr ; El Mansour ; El Kantara ; ils sont escortés par les contre-torpilleurs Épervier et Milan.

## – Clé VII – L’armistice

1. – Les conditions de l’armistice sont communiquées par les Allemands le 19 juin. Le Maréchal Pétain désigne les plénipotentiaires chargés de négocier la convention d’armistice et il leur prescrit de rompre ces négociations si l’ennemi exige « la livraison de tout ou partie de la flotte ou l’occupation de tout le territoire métropolitain ou l’occupation d’un quelconque territoire de l’Empire ». La convention d’armistice avec l’Allemagne [voir Annexe 1, page 103] est signée, à Rethondes, dans l’après-midi du 22 juin 1940 ; elle respecte en tous points les conditions fixées par le maréchal Pétain.
2. – La convention d’armistice avec l’Italie [voir Annexe 2, page 109], sera signée à Rome le 25 juin à 0 h 35, date de cessation des hostilités et de l’entrée en vigueur de la convention d’armistice avec l’Allemagne.



Notez le couloir de 50 kilomètres de large au sud-ouest du lac Léman

3. – La “Ligne de démarcation” est la frontière entre la “Zone libre” et la “Zone occupée” par l’armée allemande ; sur la carte de la page précédente, on remarque que la “Ligne de démarcation” établie par la convention d’armistice avec l’Allemagne diffère de l’avancée allemande à la cessation des hostilités [voir carte page 23] : elle oblige l’armée allemande à se replier d’environ 200 kilomètres à l’est (notamment dans la vallée du Rhône) ; et au sud-ouest elle étend la “Zone occupée” jusqu’à la frontière espagnole.

4. – Le gouvernement français s’installe en “Zone libre”, d’abord à Clermont-Ferrand [le 29 juin, essai infructueux car malcommode] puis à Vichy le 1<sup>er</sup> juillet 1940.

5. – La “Zone interdite” – instituée le 9 juillet 1940 par un ordre du commandement suprême de l’armée allemande – est interdite aux réfugiés français qui l’avaient quittée et aux propriétaires de résidences secondaires qui vivent en “Zone libre”. Mais la “Zone interdite” reste autorisée à ceux qui y habitent, à ceux qui ont une autorisation d’accès accordée pour remplir certains emplois [par exemple, les mineurs des bassins houillers] et, dès le mois de mai 1941, aux familles dont le chef de famille travaille sur place. A partir du 20 octobre 1941 des laissez-passer sont délivrés aux non-résidents en cas de décès, de maladie grave, de mariage ou de la naissance d’un proche. En zone littorale, les pêcheurs ne peuvent sortir en mer qu’entre 9 et 19 heures et ils doivent déclarer chaque départ et chaque retour au service de contrôle allemand.

6 – Voici quelques citations sur l’opportunité de l’armistice demandé par la France :

- Hermann Göring : « L’armistice fut la plus grosse faute du Führer. » [Göring, cité par Tournoux dans *Pétain et la France*, p. 154].
- Cecil von Renthe-Fink : « Le Führer, le plus grand de tous les hommes vivants, a commis, en juin 40, une faute inconcevable en concluant un armistice avec la France, au lieu d’occuper immédiatement tout le territoire français et, après avoir traversé l’Espagne, l’Afrique du Nord. » [Renthe-Fink, Déclaration à Walter Stucki, ambassadeur de Suisse].
- Wilhelm Keitel : « L’histoire eût été différente si nous avions pris Gibraltar et si le Führer n’avait pas laissé à la France sa marine, ses troupes coloniales et son Empire. » [Keitel (général chef de l’Oberkommando der Wehrmacht), Procès de Nuremberg, cité par Jacques Benoist-Méchin, dans *60 jours qui ébranlèrent l’Occident*, tome 3, p. 261].
- Ernst Jünger : « En signant l’armistice de 1940, Pétain faisait ce que son peuple entier souhaitait ardemment et considérait comme la seule issue possible [...] la poursuite de la guerre eût entraîné l’occupation de la France entière et de l’Afrique du Nord » [Ernst Jünger (écrivain), *Journal de guerre et d’occupation*, p. 443].
- William Langer : « La France avait au moins, grâce à l’armistice, la possibilité de vivre, il y avait une France non occupée, gouvernée et administrée par des Français [...] Et si on y ajoute l’Afrique du Nord, qui resta non occupée, ce qui ouvrit finalement le chemin de l’Europe, la cause de l’armistice semble entendue. » [William Langer (historien, analyste du renseignement et conseiller politique américain), *Le jeu américain à Vichy*].
- Kenneth de Courcy : « L’attitude de Pétain en 1940, loin d’avoir constitué une trahison de la cause alliée a sauvé toute l’Afrique du Nord de l’occupation Allemande, rendant ainsi possible la victoire alliée de 1945 à un prix bien inférieur à celui qu’elle eût coûté sans cela. » [Kenneth de Courcy (ancien secrétaire général du parti conservateur) ; extrait d’un article paru sous sa signature, en 1949, dans la *Gazette de Lausanne*].

- Charles Bareiss : « Toute l'Alsace a estimé que l'armistice était dû uniquement au maréchal Pétain et à la mise en valeur de tout son passé de glorieux soldat (...) Il a évité à la France de devenir un immense camp de concentration et de connaître les déportations en masse. » [Docteur Bareiss, chef de la Résistance en Alsace-Lorraine, *Procès du Maréchal*, J.O., p. 311].

– Clé VIII –  
**La “France libre”**

1. – Le 19 juin 1940 à 6 h, un planton [désigné par l'attaché militaire français à Londres, le général Albert Lelong (1880-1954)] remet à Geoffroy de Courcel [aide de camp du général de Gaulle ; voir Clé VI, § 20, page 22] le pli suivant :

« Télégramme du ministre de la Guerre à Bordeaux à l'attaché militaire français à Londres. Informez le général de Gaulle qu'il est remis à la disposition du général commandant en chef et qu'il doit rentrer sans délai. Signé Weygand ».

2. – Mais après s'être enfui, de Gaulle entre dans la désobéissance au gouvernement légal de la France ; voici sa réponse au général Weygand :

« Mon Général,

« J'ai reçu votre ordre de rentrer en France. Je me suis donc tout de suite enquis du moyen de le faire, car je n'ai, bien entendu, aucune autre résolution que celle de servir en combattant.

« Je pense donc venir me présenter à vous dans les vingt-quatre heures si, d'ici là, la capitulation n'a pas été signée.

« Au cas où elle le serait, je me joindrais à toute résistance française qui s'organiserait où que ce soit. A Londres, en particulier, il existe des éléments militaires – et sans doute en viendra-t-il d'autres – qui sont résolus à combattre, quoi qu'il arrive dans la Métropole.

« Je crois devoir vous dire très simplement que je souhaite pour la France et pour vous, mon Général, que vous sachiez et puissiez échapper au désastre, gagner la France d'outre-mer et poursuivre la guerre. Il n'y a pas actuellement d'armistice possible dans l'honneur.

« J'ajoute que mes rapports personnels avec le gouvernement britannique – en particulier avec M. Churchill – pourraient me permettre d'être utile à vous-même ou à toute autre personnalité française qui voudrait se mettre à la tête de la résistance française continuée.

« Je vous prie de bien vouloir agréer, mon Général, l'expression de mes sentiments très respectueux et dévoués. »

3. – La désertion est avérée puisque le tribunal militaire permanent de la 11<sup>e</sup> région, siégeant à Clermont-Ferrand le 3 août 1940 « condamne par contumace le colonel d'infanterie breveté d'état-major, en retraite, Charles de Gaulle, à la peine de mort, à la dégradation militaire et à la confiscation de ses biens meubles et immeubles. La décision est motivée par la trahison, la désertion à l'étranger en temps de guerre, sur un territoire en état de guerre et de siège. » [ce jugement sera annulé le 11 janvier 1945 par arrêt du CPA de Riom].

4. – Le 22 juin de Gaulle prononce une allocation radiodiffusée [par la BBC] et il conclut : « Vive la France libre dans l'honneur et dans l'indépendance ». A cette date, la “France libre” ce n'est rien de plus que sa personne.

5. – Au général Magrin-Vernerey [dit Monclar, commandant de la 13<sup>e</sup> Demi-Brigade de Légion Étrangère jusqu'au 10 avril 1941], qui lui rappelle qu'il ne doit pas combattre des Français, de Gaulle répond sèchement : « Les Français c'est moi, la France c'est moi ».

6. – Confortablement installé à Londres, de Gaulle n'exerce lui-même aucune résistance active à l'occupant mais il incite les autres à poursuivre le combat sans pouvoir leur apporter le moindre soutien en nourriture, en armes et en munitions.

7. – A l'égard du Maréchal Pétain, de Gaulle s'exprime ainsi : « Les événements offraient à ses dons et à son orgueil l'occasion tant attendue de s'épanouir sans limite ; à une condition, toutefois, qu'il acceptât le désastre comme pavoir de son élévation et le décorât de sa gloire. » [de Gaulle, *Mémoires de guerre*, tome 1 pp. 78-79].

– Clé IX –

**Le gouvernement de la France**

**1.– Nuances préliminaires**

La présente clé est importante et délicate à expliquer car elle exige d'examiner la réalité historique telle qu'elle se présente avec ses nuances ; ce faisant on se prémunit contre ceux – ils sont nombreux – qui assènent leur point de vue idéologique au mépris de ces nuances.

- La première nuance concerne l’“occupant allemand” : il peut être Bavarois ou Prussien mais aussi Autrichien depuis l’Anschluss [annexion de l’Autriche par l’Allemagne en mars 1938]. Cet “occupant allemand” peut être un “nazi convaincu”, militaire de la Wehrmacht, ou SS, ou membre de la Gestapo ; mais il peut être aussi un militaire de la Wehrmacht tout à fait respectable et respectueux des Français qu'il rencontre dans le contexte des responsabilités qui lui ont été confiées.
- La deuxième nuance concerne la “collaboration” : le terme “collaboration” a d’abord été utilisé par les Allemands pour désigner les négociations requises pour aplatisir les multiples difficultés que les autorités françaises et les autorités d’occupation [allemande ou italienne] rencontrent dans l’application des conventions d’armistice ; les Français qui participent à ces négociations doivent veiller au strict respect des Conventions d’armistice [allemande ou italienne] et tenter d’obtenir des compensations aux réclamations des autorités d’occupation.

Ensuite il y a eu des Français que le général Weygand a appelé les “vrais collaborateurs” qui, sans y être contraints, ont servi librement l’occupant, soit parce qu’ils étaient persuadés que les Allemands seraient victorieux, soit par opportunisme personnel. Pour le général Weygand, ce sont des “traîtres” ; ils représentent environ 1 % de la population active [ce n’est qu’à partir du 30 janvier 1943, que ces “traîtres” seront enrôlés dans la “Milice” dirigée par Joseph Darnand].

- La troisième nuance – c’est aussi une mise en garde – concerne la souveraineté française assurée par le Maréchal Pétain, Président du Conseil du gouvernement légal de la France à partir du 17 juin 1940 ; les “pleins pouvoirs” [sauf celui de déclarer la guerre] lui sont attribués le 10 juillet 1940, par une révision de la Constitution votée par le Parlement.

[La séance du parlement réunit les députés et les sénateurs dans la salle de l’opéra du Grand Casino de Vichy ; présidée par Jules Jeanneney, elle comprend normalement 907 parlementaires, mais 649 suffrages seulement sont exprimés, dont cinquante-sept députés et vingt-trois sénateurs qui votent « non », et vingt autres parlementaires qui s’abstiennent (dont trois après demande de rectification de leur vote), soit 572 voix en faveur de la révision de la Constitution.]

C'est donc au Maréchal Pétain que les ambassadeurs viennent présenter leurs lettres de créance.

Aucun Français – qu'il soit en France, en Angleterre ou ailleurs – ne peut valablement revendiquer cette autorité pour lui-même. Les pays étrangers, notamment les États-Unis, n'engagent pas de négociation avec une quelconque dissidence française, à l'exception des Anglais avec de Gaulle.

- La quatrième nuance concerne la situation de la France avant et après la rupture de la Convention d’armistice par l’Allemagne le 11 novembre 1942 : avant la rupture, le gouvernement légal de la France doit gérer une “Zone occupée” et une “Zone libre” ; après la rupture, toute la France est occupée et les exigences allemandes deviennent extrêmement difficiles à modérer.

## 2.- Composition des gouvernements successifs

La composition du gouvernement se modifie en fonction des circonstances, conformément au tableau ci-dessous sur lequel figurent les ministères les plus importants eu égard à la situation que connaît la France :

Durée	de	17 juin 1940	10 juil. 1940	14 déc. 1940	10 fév. 1941	18 avr. 1942
	à	9 juil. 1940	13 déc. 1940	9 fév. 1941	17 avr. 1942	19 août 1944
Président du Conseil	Pétain	Pétain	Pétain	Pétain	Pétain	Pétain
Vice-Président du Conseil	Chautemps	Laval	Flandin	Darlan <sup>(2)</sup>	Laval	
Affaires étrangères	Baudouin	Baudouin	Flandin	Darlan	Laval	
Défense nationale	Weygand	Weygand <sup>(1)</sup>				
Guerre	Colson	Colson	Hutzinger	Hutzinger	Bridoux	
Marine	Darlan	Darlan	Darlan	Darlan	Auphan puis Abrial puis Bléhaut <sup>(4)</sup>	
Intérieur	Pomaret puis Marquet	Marquet	Peyrouton	Darlan puis Pucheu <sup>(3)</sup>	Laval	
Finances	Bouthillier	Bouthillier	Bouthillier	Bouthillier	Cathala	

[(1) Le général Weygand – démis de ses fonctions de ministre de la Défense Nationale – arrive à Alger le 9 octobre 1940 en tant que “Délégué général du gouvernement en Afrique française” ; il sera ensuite remplacé par le général Juin nommé le 20 novembre 1941 en tant que “Commandant en chef des Forces d’Afrique du Nord” ; voir § 10 suivant, page 35.]

[(2) L’amiral Darlan – remplacé par Laval le 18 avril 1942 – est officiellement Commandant en chef des Forces militaires en Afrique du Nord ; voir § 9 suivant, page 34 ; voir aussi Clé XIV avant dernier alinéa du § 2, page 57 et § 7, page 58. L’Amiral Darlan est assassiné à Alger le 24 décembre 1942.]

[(3) Pierre Pucheu fait son entrée dans le gouvernement de l’amiral Darlan le 25 février 1941 ; le 11 août 1941, il est nommé ministre de l’Intérieur, poste qu’il conserve jusqu’au retour de Laval le 18 avril 1942 ; il est l’une des premières victimes de l’épuration organisée par le “Conseil National de la Résistance”(CNR) ; voir Clé XIII § 6.b), page 54 et Clé XXI § 2, page 74.]

[(4) L’amiral Auphan est remplacé par l’amiral Abrial le 18 novembre 1942, lequel est remplacé par l’amiral Bléhaut le 26 mars 1943. Voir l’extrait de la lettre de l’amiral Auphan dans l’Appendice à la Clé XXI, page 75]

## 3.- Installation du gouvernement à Vichy

De Bordeaux où il venait de s’installer le 16 juin 1940 [voir Clé VI § 17, page 20], le gouvernement de la France s’installe à Vichy le 1<sup>er</sup> juillet 1940 et sa composition change le 10 juillet [voir le tableau ci-dessus].

Installé à Vichy, le gouvernement de la France maintient la souveraineté française sur la “Zone libre” ; Pétain refuse catégoriquement de transférer le gouvernement à Paris, comme les Allemands le souhaitent, ou de le transférer en Afrique du Nord comme de Gaulle le suggère.

Dès le 4 août 1940, Pétain précise – lors d’un conseil restreint auquel n’assistent que Darlan et Baudouin – la conduite à tenir au cas où la Wehrmacht entrerait en zone libre, et où il

serait empêché de gouverner : Darlan devra rejoindre l’Afrique du Nord pour y exercer, au nom du Maréchal, l’autorité gouvernementale ; la marine de guerre le ralliera sur ordre. « Je ne veux pas de papier, mais vous devez considérer mon ordre comme définitif. Je ne reviendrai pas sur cette décision. D’autre part, il doit bien être entendu qu’elle restera strictement entre nous trois. Personne d’autre ne doit la connaître. » [Baudouin, *Neuf mois au gouvernement*, p. 278 ; ultérieurement, Huntziger, ministre de la Guerre, et Yves Bouthillier, ministre des Finances, seront informés de cette décision].

Le Maréchal Pétain et le ministre d’État Pierre Laval ont leur bureau à l’Hôtel du Parc [Laval au 2<sup>e</sup> étage ; Pétain au 3<sup>e</sup> étage] qui abrite aussi les ministres des Affaires étrangères et celui de l’Information. Les autres ministères sont répartis dans d’autres hôtels ou villas alentour. Les sessions de l’Assemblée nationale ont lieu au Petit Casino.

[Les appellations “gouvernement de Vichy” et “hommes de Vichy” et quelques autres de la même veine sont toujours utilisées avec malveillance par de Gaulle dans ses émissions et ses écrits ; voici par exemple comment de Gaulle s’exprime dans un de ses écrits : « Les hommes de Vichy, qui ne veulent pas faire la guerre aux envahisseurs de la patrie, ont préféré combattre des Français qui veulent délivrer la France. » [de Gaulle, *Lettres, notes et carnets, 1940*, pp. 123-124]. Confortablement installé à Londres, de Gaulle préfère lancer des flèches verbales au lieu d’aller se battre avec les résistants des territoires annexés ou occupés par le Reich (voir carte page 23).]

Mais le terme “régime de Vichy” n’est pas péjoratif pour l’ambassadeur de Suisse Walter Stucki qui a un grand respect et de l’admiration pour le Maréchal Pétain comme il le montre tout au long de son livre intitulé “*La fin du régime de Vichy*” (voir Bibliographie in fine).]

#### 4.– Représentations diplomatiques

Les puissances étrangères dépêchent leurs représentations diplomatiques à Vichy. « A l’exception des représentants de la Grande-Bretagne et des Dominions, qui avaient abandonné le gouvernement français dès juin 1940 à Bordeaux, le corps diplomatique avait été complet au début. Mais, sur l’exigence des Allemands, les représentants des pays occupés par l’Allemagne, comme la Norvège, la Belgique, la Hollande, le Luxembourg durent bien vite se retirer. » [Walter Stucki, *La fin du régime de Vichy*, p. 23].

A Vichy, le Vatican est représenté par le cardinal Valerio Valeri, nonce apostolique ; l’ambassadeur de Suisse est Walter Stucki [voir fin du § 3 précédent].

L’ambassadeur d’Allemagne à Paris est Otto Abetz [à partir 3 août 1940 jusqu’en juillet 1944 ; c’est avec lui que le vice-président du Conseil Laval devra négocier].

Mais l’Allemagne accrédite aussi à Vichy une mission militaire assurée par le général Krug von Nidda [jusqu’au 28 décembre 1943] puis par le général Cecil von Renthe-Fink, homme de confiance personnel du Führer, qui va exercer « une surveillance directe et permanente sur le Maréchal » [Walter Stucki, *La fin du régime de Vichy*, p. 16] et introduire à Vichy « des agents toujours plus nombreux du service de sûreté allemand et de la Gestapo, qui exercent leur funeste activité chaque jour plus ouvertement et plus brutalement » [Walter Stucki, *La fin du régime de Vichy*, page 25]. Abetz, von Nidda et von Renthe-Fink appartiennent ou sont proches du parti nazi.

A partir du 1<sup>er</sup> février 1943, la Wehrmacht est représentée à Vichy par un “Général allemand du Haut Commandement Ouest” [tel est son titre officiel] : le général Alexandre Neubronn von Eisemburg, qui « s’est toujours distingué par sa compréhension pour la France et par sa modération. C’était un soldat de l’ancienne école, il n’appartenait pas au parti et souffrit beaucoup de certains ordres qu’il reçut ainsi que des agissements des SS et de la Gestapo » [Walter Stucki, *La fin du régime de Vichy*, p. 25].

## 5.- L'entrevue de Montoire

Le 24 octobre 1940 Pétain rencontre Hitler à Montoire. Au général Laure [qui le rapporte dans ses *Notes militaires et politiques* p. 85], Pétain explique la raison de cette rencontre : « Quand on est le chef d'un pays occupé par l'ennemi, il faut bien avoir des conversations avec lui pour tâcher d'atténuer ses rrigueurs, et de provoquer chez lui, si c'est possible, des sentiments compréhensifs, sinon généreux. C'est ce qu'ont fait de tous temps ceux qui venaient d'avoir le dessous dans les rencontres militaires, notamment les Prussiens après Iéna et les Russes à Tilsit. On me reproche à tort d'avoir souscrit au principe d'une vague collaboration, qui n'a d'ailleurs pas été définie. J'ai, par un message aux Français, expliqué que ce ne pourrait être que dans l'honneur et pour maintenir notre unité séculaire, afin que, dans un avenir prochain, puissent être allégé le poids de nos souffrances, amélioré le sort de nos prisonniers, atténuée la charge des frais d'occupation, assouplie la ligne de démarcation, facilités le ravitaillement et l'administration du territoire. Nous n'avons, Hitler et moi, échangé aucune parole, aucun geste dépassant les rites traditionnels d'une rencontre diplomatique. »

## 6.- Deux atouts majeurs : les territoires d'Outre-Mer et la Marine

Le gouvernement de la France maintient les liens avec les territoires d'Outre-Mer qui représentent un atout considérable pour l'avenir. Et il doit également conserver la Marine que les Anglais et les Allemands voudraient bien s'approprier car elle possède une puissance de feu considérable [voir à ce propos l'excellent livre d'Anthony Heckstall-Smith mentionné dans la bibliographie in fine : *La flotte convoitée*, traduit de l'anglais *The fleet that faced both ways*].

## 7.- Dispositif français face à l'Allemagne

« Ainsi le dispositif français face à l'Allemagne peut être schématisé comme comportant une première ligne, très vulnérable : la zone libre, et une deuxième ligne qui, outre l'Afrique du Nord, au centre, comprend, aux deux ailes, l'Afrique occidentale française (A.O.F.) à l'ouest et la Syrie à l'est. Vu la faiblesse de son armement, ce dispositif ne bénéficie que de la protection que lui assure l'armistice. D'où la nécessité impérieuse d'en respecter les clauses, afin de ne pas offrir à l'Allemagne l'occasion de le dénoncer. » [Jacques le Groignec, *Pétain et de Gaulle*, p.170].

Depuis sa nomination à la tête de l'État jusqu'en novembre 1942, le Maréchal Pétain va maintenir fermement ce cap afin que la France subsiste dans la résilience, restaure tout ce qui peut l'être et reconstitue ses forces pour être prête à reconquérir son intégrité. Il y a chez le Maréchal une confiance dans l'avenir qui résulte de l'aide matérielle que les États-Unis ont consenti à nous vendre moyennant les 1.417 tonnes d'or acheminées vers Halifax [voir appendice à la Clé n° VI page 25] ; et il sait que les États-Unis interviendront lorsqu'ils disposeront des forces requises pour affronter l'Allemagne.

## 8. – Renvoi de Laval

Pétain renvoie Laval le 13 décembre 1940 [il est brièvement arrêté puis libéré à la demande d'Otto Abetz, ambassadeur d'Allemagne à Vichy] et le remplace provisoirement par Flandin, puis par Darlan qui – à partir du 10 février 1941 – cumule les fonctions de vice-président du Conseil et de ministre des Affaires étrangères, de la Marine et de l'Intérieur. Le mode de gouvernement, de politique qu'il était, prend alors une coloration nettement militaire.

Le renvoi de Laval incite Roosevelt à remplacer Bullitt, ambassadeur des États-Unis à Paris par l'amiral William D. Leahy qui devient alors ambassadeur des États-Unis à Vichy. Bien

qu'il ne parle pas français, il va coopérer franchement avec le Maréchal Pétain [qu'il connaît pour l'avoir rencontré à Yorktown en 1931].

Leahy arrive à Vichy le 5 janvier 1941 [la villa Ica est le siège de l'ambassade américaine] ; trois jours plus tard, il présente ses lettres de créance au Maréchal Pétain ; il présente aussi au Maréchal la lettre de mission que lui a remise Roosevelt ; par cette lettre, Leahy se voit confier trois tâches bien spécifiques : (1) établir des liens solides avec les autorités françaises pour que la flotte française ne tombe pas aux mains des Allemands ; (2) aider le gouvernement français au strict respect des conventions d'armistice ; (3) apporter l'aide alimentaire et médicale américaine en "Zone libre" et en Afrique du Nord, malgré les réticences britanniques.

[L'aide alimentaire et médicale américaine fait l'objet de l'accord diplomatique et commercial signé par Robert Murphy et Maxime Weygand le 26 février 1941, et ratifié par le gouvernement français le 10 mars 1941].

## 9. – Darlan

L'amiral Darlan va établir des relations de confiance avec Leahy et Murphy [voir à ce propos le livre de Hervé Coutau-Bégarie et Claude Huan, *Darlan*] d'autant que Roosevelt ne veut traiter qu'avec le gouvernement légal de la France.

L'amiral Darlan doit par ailleurs négocier les modalités d'application des conventions d'armistice avec l'Italie et surtout l'Allemagne ; les négociations avec les délégués allemands sont très difficiles, notamment sur les deux questions suivantes [voir Clé XI (pages 42-48) relative aux "protocoles de Paris" signés le 28 mai 1941] :

- le retour des prisonniers de Guerre : 1.853.000 prisonniers internés dans des camps répartis dans toute l'Allemagne ; au moins 600.000 d'entre eux ont été fait prisonniers entre le 10 mai 1940 et la cessation des hostilités [25 juin 1940 à 0 h 35].
- le montant des frais d'entretien des troupes d'occupation allemandes à la charge de la France en vertu de l'article 18 de la convention d'armistice [voir Annexe 1 page 103].

En juin 1941, Leahy propose sa médiation pour éviter un affrontement entre Français et Britanniques en Syrie [lettre de Leahy à Pétain et Darlan, sans date, carton 62, série 3W, Haute-Cour de Justice, procès de Benoist-Méchin, Paris, Archives Nationales] ; ce sera peine perdue comme on le verra dans la clé X suivante [voir Clé X § 8, pages 38-40].

Les Allemands, qui n'ignorent pas les bonnes relations entretenues par l'amiral Darlan avec Leahy, exigent le retour de Laval au poste de vice-président du Conseil ; ce retour sera effectif le 18 avril 1942.

L'amiral Darlan reste Commandant en chef des forces militaires en Afrique du Nord et il maintient un lien étroit avec le maréchal Pétain grâce à un code secret que les Allemands n'ont jamais pu décrypter ; il peut ainsi recevoir du chef de l'État, les directives dont il a besoin pour agir, notamment lorsqu'il est en Afrique du Nord.

La mission de Leahy à Vichy prend fin le 1<sup>er</sup> mai 1942 [peu après le décès de son épouse] et le 6 juillet 1942, le président des États-Unis le nomme Chef d'État-major du Commandant en chef de l'Armée américaine et de la Marine. Avant de quitter la France, Leahy s'entretient une dernière fois avec Darlan qui lui confirme que la flotte restera française et qu'il désire conserver d'étroites relations avec les États-Unis. Quant à de Gaulle il se lamente de ne pas avoir la reconnaissance de Roosevelt.

## 10. – Weygand

Le général Weygand, “Délégué général du gouvernement en Afrique française”, arrive à Alger le 9 octobre 1940 ; officiellement, il a la responsabilité « de prévoir, le cas échéant, de prendre les mesures d’urgence que commande la sécurité des territoires d’Afrique française » [François-Georges Dreyfus, *Le patriotisme des français sous l’Occupation*, p. 236]. Cette description de sa responsabilité est la façade derrière laquelle il reconstitue en Afrique du Nord les forces terrestres qui prendront part aux futures opérations alliées ; il s’agit donc de recruter des volontaires, de les organiser, de les entretenir et surtout de les former pour que ces forces soient aptes à combattre le jour venu.

Les contacts établis entre le général Weygand –“Délégué général du gouvernement français en Afrique du Nord” – et le consul américain Robert Murphy ont abouti à la signature d’un accord sur le ravitaillement. Lorsque le général Weygand est rappelé à Vichy sous la pression des Allemands qui lui réclament des moyens pour contrer l’influence britannique, Leahy exprime son inquiétude au maréchal Pétain qui le rassure dans une lettre datée du 12 décembre 1941 [lettre transmise à Leahy par Charles Rochat, secrétaire général ministère des Affaires étrangères, 12 décembre 1941, carton 13, dossier H, page 220, William D. Leahy Papers, Manuscript Division, Library of Congress].

Néanmoins le Maréchal Pétain consent à remplacer Weygand par le général Juin nommé “Commandant en chef des Forces d’Afrique du Nord” le 20 novembre 1941 ; le général Juin écrit alors : « Les consignes reçues du maréchal Pétain lui-même étaient celles qu’avait appliquées Weygand : maintenir l’intégrité de l’Afrique du Nord (...) défendre l’Afrique du Nord contre quiconque. Il s’agissait en vérité de mener un jeu très serré, consistant à obtenir des puissances de l’Axe, en vertu de cette consigne, un renforcement de notre potentiel de guerre en Afrique du Nord, et à leur interdire toute ingérence directe et toute présence armée qui eussent compromis à tout jamais l’intégrité de cette importante place d’armes (...) L’armée (...) le général Weygand n’avait pas peu contribué à lui redonner de la cohésion morale en justifiant son rôle d’attente par des consignes où perçait le double jeu (...) L’année 1942 fut employée à poursuivre l’armement clandestin et la mise en place des bases de ravitaillement qui devaient en 1942 et 1943 nous permettre de mener la campagne de Tunisie avec nos seules ressources. » [in Jacques le Groignec, *Pétain et de Gaulle*, pp. 342-343].

Au départ du général Weygand, l’Armée d’Afrique compte 200.000 hommes comprenant des forces métropolitaines stationnées en Afrique du Nord (80.000 hommes) et des troupes coloniales (120.000 hommes). Cette armée a été convenablement pourvue en véhicules en armes et en munitions et elle a été bien entraînée ; elle est ainsi en mesure d’affronter les unités de la Wehrmacht.

## – Clé X –

### Agressions militaires britanniques contre la France

Le Royaume-Uni fait toujours passer son intérêt propre avant celui des autres nations et c'est son droit le plus strict ; les Français – qui en font souvent les frais – ne doivent pas être naïfs au point de l'ignorer ou d'émettre des complaintes morales aussi inutiles que déplacées ; qu'ils se contentent de prendre les mesures de sauvegarde qui s'imposent à eux.

Les prévisions pessimistes faites sur l'attitude du Royaume-Uni à partir du 13 juin 1940 [voir Clé VI § 5 page 18 ; § 11 et § 13 page 19 ; § 16 page 20] se sont confirmées le 17 juin, date à laquelle l'amiral Andrew Cunningham, commandant en chef de la Mediterranean Fleet reçoit la directive suivante : « Si la France concluait une paix séparée, tous les efforts devraient être déployés en vue de faire passer auparavant la flotte française sous notre autorité ou, sinon, la couler. » [Couteau-Bégarie et Huan, *Darlan*, p. 269]. Cette directive a été confirmée le 23 juin : « Si la flotte française ne doit pas continuer à combattre, nous voulons avoir ses bateaux dans nos ports et les contrôler. Si cela se révèle absolument impossible, ils devront être coulés. » [Couteau-Bégarie et Huan, *Darlan*, p. 271].

Suite à la directive ci-dessus, Churchill, premier ministre du Royaume Uni [du 10 mai 1940 au 26 juillet 1945], ordonne *neuf agressions militaires* contre la France et ses territoires d'outre-mer. Elles sont mentionnées ci-après dans l'ordre chronologique.

#### 1. – Première agression

Le croiseur lourd HMS Devonshire reçoit l'ordre de surveiller l'Émile Bertin qui avait quitté Brest le 10 juin pour rejoindre Halifax [voir Appendice à la clé n° VI § 2, page 25] ; mais l'Émile Bertin est détourné avec sa précieuse cargaison vers Fort de France où il arrive le 24 juin. La marine britannique effectue alors le blocus de toute la Martinique mais Roosevelt ne l'autorise pas à détruire les navires français qui s'y trouvent car les États-Unis veulent récupérer les 254 tonnes d'or transportées par l'Émile Bertin.

#### 2. – Deuxième agression

Le 3 juillet 1940, les autorités britanniques s'emparent de tous les navires français se trouvant à Porthsmouth, Plymouth et Southampton.

[Par l'accord du 7 août 1940, Churchill cédera à de Gaulle le vieux cuirassé Courbet, un croiseur, quatre torpilleurs, cinq avisos et huit sous-marins, dont le Surcouf.]

#### 3. – Troisième agression

Le même 3 juillet 1940 [à 16 h 53] la force H [commandée par l'amiral Somerville] reçoit l'ordre d'ouvrir le feu sur la flotte française qui se trouve à Mers el-Kébir ; c'est l'opération "Catapult". Bilan : le cuirassé Bretagne est coulé ; le cuirassé Provence, le croiseur de bataille Dunkerque et le contre-torpilleur Mogador sont endommagés. Le cuirassé Strasbourg, le porte-hydravions Commandant Teste et cinq contre-torpilleurs réussissent à s'échapper et rallient Toulon.

Ayant appris que le croiseur de bataille Dunkerque n'avait été que légèrement touché, les Anglais ordonnent qu'il soit mis hors de combat : le 6 juillet au matin, trois vagues de bombardiers-torpilleurs [Fairey Swordfish] du HMS Ark Royal sont lancées contre le Dunkerque ; le patrouilleur auxiliaire Terre-Neuve qui est amarré à couple du Dunkerque est touché par une torpille et explose avec toutes les grenades sous-marines qu'il contient ; la coque du Dunkerque est éventrée par cette explosion.

L'opération "Catapult" coûte la vie à 1.295 marins français.

Dans une allocution radiotélévisée prononcée le 8 juillet, de Gaulle se félicite de l'opération "Catapult" [Mémoires tome 1, p. 337] ; mais l'amiral Sommerville – qui a tout fait pour l'éviter – dira : « Ce fut la plus grande gaffe de tous les temps. »

#### 4. – *Quatrième agression*

Le 4 juillet 1940 l'escadre britannique de la Mediterranean Fleet [commandée par l'amiral Andrew Cunningham] neutralise la force X [escadre française commandée par l'amiral Godfroy] qui se trouve à Alexandrie ; cette force comprend : le cuirassé Lorraine, les croiseurs Duquesne, Tourville, Suffren et Duguay-Trouin, les torpilleurs Basque, Forbin et Fortuné et le sous-marin Protée.

Le 5 juillet 1940, le gouvernement français rompt les relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne.

#### 5. – *Cinquième agression*

De Gaulle pense pouvoir conquérir Dakar avec le concours de la marine britannique qui lui a été accordé par Churchill ; ils savent que les 900 tonnes d'or français qui sont à Bamako sont à portée de main si l'on parvient à s'emparer de Dakar. Mais il faut au préalable faire sauter le verrou que représente le Richelieu mouillé en rade ; le 8 juillet 1940, le Richelieu est touché par une torpille [lancée par l'un des Fairey Swordfish du porte-avions anglais HMS Hermes] mais il n'est pas endommagé.

La défense de Dakar est placée sous les ordres de Pierre Boisson, Gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française [A.O.F.]. Il dispose des moyens suivants :

- le cuirassé : Richelieu ;
- 2 croiseurs légers [de la force Y] : Georges-Leygues, Montcalm ;
- 3 contre-torpilleurs [de la force Y] : Le Fantasque, Le Malin, L'Audacieux ;

[La force Y envoyée de Toulon – avec l'accord de la Commission d'armistice – comprenait 3 croiseurs légers et 3 contre-torpilleurs qui devaient être ravitaillés en chemin par un pétrolier mais celui-ci a été détourné par la Royal Navy ; un des trois croiseurs légers a dû rebrousser chemin ; les 5 autres navires sont arrivés sans encombre à Dakar.]

- 1 torpilleur : Le Hardi ;
- 5 escorteurs/patrouilleurs : Calais, Commandant Rivière, D'Entrecasteaux, D'Iberville et Gazelle ;
- 3 sous-marins : Ajax, Persée, Béveziers ;
- 5 croiseurs auxiliaires : El Djedair, El Kantara, El Mansour, Ville d'Oran et Victor Schœlcher ;
- 1 pétrolier ravitailleur : La Garonne ;
- et des moyens aériens positionnés sur le terrain d'aviation d'Ouakam.

La Force M est commandée par l'amiral britannique John Cunningham [à ne pas confondre avec Andrew Cunningham], avec les préconisations de Charles de Gaulle [présent sur l'un des paquebots mentionnés à la fin de la liste qui suit].

La Force M comprend les moyens suivants [acronymes : HMS, His Majesty Ship ; HMAS, His Majesty Australian Ship puisqu'il s'agit du roi Georges VI d'Angleterre] :

- 2 cuirassés : HMS Barham, HMS Resolution ;
- le porte-avions HMS Ark Royal ;
- 3 croiseurs lourds : HMAS Australia, HMS Cumberland, HMS Devonshire ;
- 2 croiseurs légers : HMS Dragon, HMS Delhi ;

- 11 destroyers : HMS Echo, HMS Eclipse, HMS Escapade, HMS Faulknor, HMS Foresight, HMS Foester, HMS Fortune, HMS Fury, HMS Griffin, HMS Greyhound, HMS Inglefield ;
- 5 avisos : 1 aviso britannique et 4 avisos saisis à la France [voir ci-dessus la *Deuxième intervention*] ;
- paquebots employés pour le transport des troupes qui doivent débarquer ;
- et la 101 Royal Marine Brigade.

La force M se présente devant Dakar le 23 septembre 1940 à l'aube ; deux aéronefs [des Caudron Luciole] décollent du porte-avions HMS Ark Royal et déposent un commando à terre : les 2 pilotes et les membres du commando sont arrêtés. Vers 11 heures, le sous-marin Persée lance une torpille vers les navires britanniques mais il est repéré et coulé.

Dans la nuit du 23 au 24, Pierre Boisson reçoit un ultimatum qui lui enjoint de livrer Dakar au général de Gaulle. Il répond : « La France m'a confié Dakar. Je défendrai Dakar jusqu'au bout ! »

Une opération de débarquement est alors tentée ; c'est un échec total grâce à l'intervention de la Force Y et des aéronefs venant de Ouakam. Churchill décide alors de mettre un terme à ce fiasco. Il n'a plus confiance en de Gaulle et Roosevelt encore moins. De Gaulle est consterné ; plus tard, à Brazzaville, il avouera à René Plevén : « J'ai passé par un moment terrible. J'ai songé à me brûler la cervelle. » [Tournoux, *Pétain et de Gaulle*, p. 234].

#### 6. – *Sixième agression*

A partir du mois de septembre 1940 [voir Clé XXII § 15, page 83], les navires de commerce français à destination ou en provenance d'Indochine font systématiquement l'objet d'agressions perpétrées par la Marine britannique ; exemple : le 27 septembre 1940, elle s'empare du navire de transport Espérance qui devait embarquer à Djibouti des bataillons sénégalais pour les acheminer à Saïgon [voir Clé XXII § 17, page 84].

En juin 1941, le blocus maritime britannique isole complètement l'Indochine.

#### 7. – *Septième agression*

« La tentative avortée de Dakar va être suivie, fin octobre, de l'attaque du Gabon, “enclave hostile” selon de Gaulle [de Gaulle, *Mémoires*, tome 1, p. 142], car ce territoire de l'Afrique équatoriale française n'a pas suivi les ralliements du Cameroun, du Congo et du Tchad. Avant l'assaut, le chef de la “France libre” demande aux britanniques d'affamer la population : le 8 octobre 1940, il informe la Royal Navy que « les forces de Vichy au Gabon souffrent d'une pénurie grave de ravitaillement » et qu'il considère comme essentiel « que tout ravitaillement de Libreville par mer soit empêché » [de Gaulle, *Lettres, notes et carnets, 1940*, p. 135].

« L'assaut, protégé par la flotte de [John] Cunningham, est donné fin octobre. Le 9 novembre 1940, Libreville tombe aux mains des forces gaullistes. Au cours des opérations, le sous-marin Poncelet a été contraint, par le grenadage d'un croiseur britannique, à faire surface. Son commandant, le capitaine de corvette de Saussine a fait évacuer l'équipage avant de saborder son bâtiment et de disparaître à son bord. » [Jacques le Groignec, *Pétain et de Gaulle*, p. 181].

#### 8. – *Huitième agression*

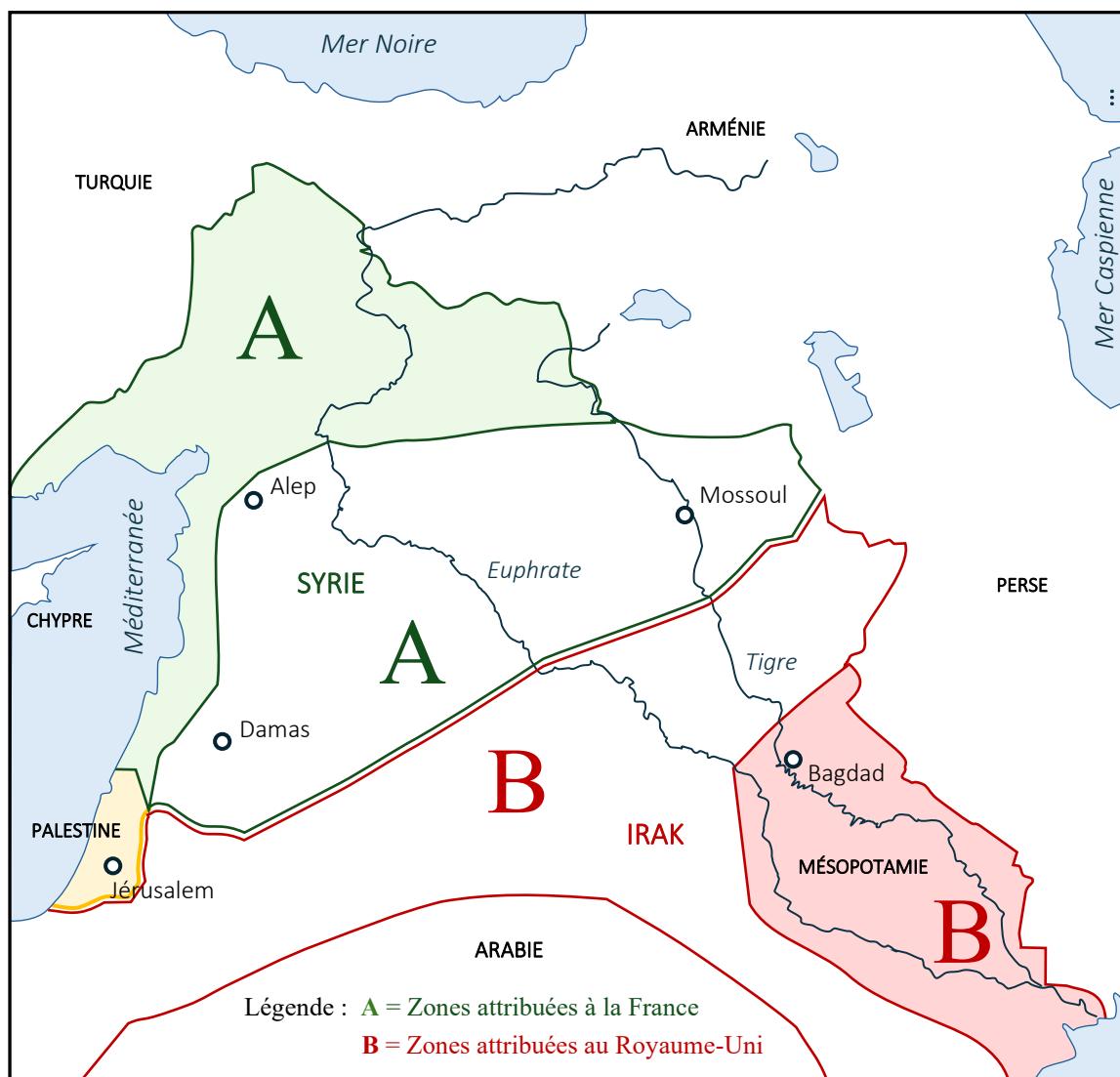
Avant d'expliquer l'agression britannique en Syrie, il convient de rappeler l'accord Sykes-Picot daté du 16 mai 1916 entre la France et le Royaume-Uni. Cet accord secret [il n'a été

révélé que le 23 novembre 1917] attribue à chacun une “Zone d’administration directe” et une “Zone d’influence” au Moyen-Orient.

[Sur la carte de la page suivante, les zones attribuées à La France ont un **pourtour vert** (zones A) et les zones attribuées au Royaume-Uni ont un **pourtour rouge** (zones B) ; les “Zones d’administration directe” ont un fond de couleur pâle, verte pour la France et rouge pour le Royaume-Uni ; le fond des “Zones d’influence” n’est pas colorié.]

L’attribution des “Zones d’administration directe”, des “Zones d’influence” a été entérinée par la Société des Nations [SDN] lorsqu’elle a vu le jour au traité de Versailles [voir Clé II, § 4, page 5].

La Palestine – ou pays des Philistins – devait alors être “internationalisée” mais en 1922 elle sera placée sous mandat britannique par la SDN.



L’occasion est trop belle pour le Royaume-Uni de nous supplanter en Syrie et de s’approprier alors les gisements de pétrole de la région de Mossoul. D’autant qu’ils savent très bien qu’il n’y a aucun Allemand en Syrie. Il est vrai que des aéronefs allemands avaient transité vers l’Irak (avec une escale consentie par le gouvernement de la France sur l’aéroport d’Alep) pour apporter une aide à la rébellion irakienne ; et s’il n’y a pas d’Allemands en Syrie, c’est qu’ils se préparent à lancer une offensive contre l’URSS

[appelée opération Barbarossa, elle débutera le 22 juin 1941, en dépit du pacte de non-agression germano-soviétique signé le 23 août 1939 entre les deux pays].

Pour son agression en Syrie, le Royaume-Uni dispose de 34.000 hommes : 18.000 australiens ; 2.000 indiens ; 9.000 britanniques – dont la Habforce commandée par le général John Clark – ; 5.000 gaullistes (avec 9 chars) commandés par le général Paul Legentilhomme.

Pour défendre la Syrie la France dispose de l'armée du Levant commandée par le général Henri Dentz ; elle dispose de 50.000 hommes (20 bataillons) et de 90 chars.

[Vingt bataillons dont : 3 bataillons du 16<sup>e</sup> Régiment de Tirailleurs Tunisiens, 3 bataillons du 22<sup>e</sup> et 3 bataillons du 29<sup>e</sup> Régiment de Tirailleurs Algériens, 1 bataillon du 1<sup>er</sup> Régiment de Tirailleurs Marocains, 4 bataillons du 6<sup>e</sup> Régiment Étranger d'Infanterie, 3 bataillons du 17<sup>e</sup> Régiment de Tirailleurs Sénégalais et 3 bataillons du 24<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale].

L'attaque commence le 8 juin 1941 à 2 h du matin lorsque les forces stationnées en Palestine passent la frontière ; les Australiens se dirigent vers Beyrouth tandis qu'une brigade indienne et les gaullistes avancent vers Damas, mais ils subissent de lourdes pertes devant Néjah, à quelques kilomètres au sud de Damas. Le 21 juin, la Habforce britannique pénètre en Syrie par l'Irak et entre à Damas.

Au large des côtes libanaises il y eut aussi des agressions : le 16 juin, le contre-torpilleur Chevalier Paul est attaqué par des avions Swordfish basés à Chypre tandis que des avions français endommagent deux destroyers britanniques ; le 25 juin, au large de Beyrouth, le sous-marin français Souffleur est coulé par le sous-marin britannique HMS Parthian.

Ces combats bien inutiles cessent le 12 juillet 1941 à minuit et une armistice est signée à Saint-Jean-d'Acre [en Palestine] le 14 juillet 1941 entre le général Henry Maitland Wilson représentant le Royaume-Uni et le général Joseph de Verdilhac représentant le gouvernement français.

L'Armée du Levant a subi les pertes suivantes : 1.094 morts et 2.350 blessés.

Le Royaume-Uni, les Australiens et les Indiens ont perdu 1016 hommes tués ou blessés (dont 416 Australiens tués)

Les gaullistes ont perdu 300 hommes tués ou blessés.

L'Armée du Levant va rester pendant quelques mois, en contact avec les forces du Royaume-Uni qui proposera – dans son intérêt – de rapatrier les militaires et les fonctionnaires qui le désirent vers la Métropole et l'Afrique du Nord par convois de bateaux entre le 7 août et le 27 septembre 1941.

[Il est pour le moins étonnant que de Gaulle reproche au Royaume-Uni le rapatriement des militaires et fonctionnaires du Levant au motif suivant : « J'avais besoin d'en garder le plus possible » (*Mémoires*, tome 1, p. 202).]

## 9. – Neuvième agression

En 1942, le Royaume-Uni décide de lancer l'opération “Ironclad” contre la colonie française de Madagascar avec les moyens suivants :

- La force navale anglaise comprend : 2 cuirassés (HMS Ramillies et le HMS Warspite) ; 2 porte-avions (HMS Illustrious avec 41 avions et HMS Indomitable avec 42 avions) ; 1 croiseur lourd (HMS Devonshire) ; 2 bâtiments de débarquement (HMS Derwentdale et HMS Bachaquero) ; 5 croiseurs légers ; 22 destroyers et 8 corvettes ; 3 transports de troupes.

- Les troupes de débarquement comprennent les unités suivantes : la 29<sup>th</sup> Infantry Brigade pour le premier assaut ; le Commando n° 5 et la 17<sup>th</sup> Infantry Brigade pour le deuxième assaut ; la 13<sup>th</sup> Infantry Brigade pour le troisième assaut (celui du 6 mai).

Pour défendre Madagascar, la France dispose de 12.000 soldats dont 2.800 européens ; les moyens de défense navale et aérienne sont faibles et souvent obsolètes.

Dans la nuit du 4 mai 1942, l'escadre anglaise composée du cuirassé Ramillies et des porte-avions Illustrious et Indomitable se présente au large de la baie du Courrier [côte nord-ouest] à la latitude de Diego-Suarez ; le 5 mai vers 5 heures du matin des bombes et des torpilles détruisent tous les avions et les navires français qui se trouvent à Diégo, à l'exception de l'aviso d'Entrecasteaux. Les troupes britanniques aux ordres du général Sturges débarquent alors dans les baies situées à l'ouest de Diego-Suarez mais elles sont gênées par les tirs précis du D'Entrecasteaux si bien que la garnison de Diégo-Suarez [environ 4.000 hommes, dont 800 Européens commandés par général Alfred Guillemet et le capitaine de vaisseau Paul Maerten], parvient à contenir les assaillants durant toute la journée.

Sous le couvert de la nuit du 5 au 6 mai, le destroyer HMS Anthony se glisse à l'intérieur du port et y débarque un détachement de Royal Marines du Ramillies. Ceux-ci s'infiltreront derrière les lignes françaises et s'emparent de plusieurs points stratégiques. L'attaque principale est lancée dans la journée du 6 mai ; elle perce les défenses, et au bout de quelques heures, la dernière batterie côtière se rend.

Le commandant Maerten ordonne au sous-marin Le Héros de rallier la baie du Courrier mais il est attaqué par la corvette HMS Genista, puis par des appareils de l'HMS Illustrious. Il coule le 7 mai à 5 heures du matin et les 27 membres de son équipage trouvent la mort. Un autre sous-marin, le Monge, est détruit le 8 mai après avoir tenté de torpiller l'HMS Indomitable.

Le 7 mai 1942, après de violents combats, Diego-Suarez est pris par les Britanniques ; les forces françaises se retirent vers le sud dans l'intention de résister.

Les unités britanniques suivantes débarquent le 22 juin : la King's African Rifles Brigade ; la 7<sup>th</sup> South-African Motorised Brigade [de la 3<sup>rd</sup> Infantry Division] ; la 27<sup>th</sup> Rhodesian Infantry Brigade. Et le 10 septembre, la 29<sup>th</sup> Infantry Brigade débarque à Majunga [nord-ouest de Madagascar].

Sans combattre frontalement, les Français ralentissent la progression des Britanniques qui parviennent néanmoins à s'emparer d'Andramanalina et d'Ambalavao le 18 octobre 1940. Le 6 novembre un armistice est conclu à Ambalavao et le 8 novembre le gouverneur général de Madagascar, Armand Annet capitule près d'Ihosy.

Les pertes sont les suivantes : chez les Français, 450 tués et 500 blessés ; chez les Britanniques, 107 tués, 280 blessés et 283 malades et morts de maladie.

– Clé XI –  
**Les protocoles de Paris**

Les conventions d’armistice ne disent pas tout : les autorités politiques ou militaires chargées de les faire respecter doivent impérativement en préciser les modalités pratiques d’application, ce qui leur impose une coopération que les Allemands les premiers ont appelé “collaboration”. Les intérêts des parties en cause étant souvent divergents, on comprend que la coopération soit extrêmement difficile.

Pour saisir la nature et la difficulté de cette coopération entre les autorités d’occupation et le vice-président du Conseil, le mieux est de lire ce que Jacques Benoist-Méchin a écrit puisqu’il a assisté à l’une de ces “conférences” en tant que secrétaire général adjoint à la vice-présidence du Conseil, où il a été appelé le 25 février 1941 par l’amiral Darlan. Cette “conférence” a difficilement abouti à la signature des “protocoles de Paris” le 28 mai 1941.

La citation qui suit est extraite de l’œuvre de Jacques Benoist-Méchin, *A l’épreuve du temps – Souvenirs*, au chapitre VII intitulé “La bataille des protocoles (mai-juin 1941)” [pp. 412-422].

[Début de la citation, p. 412]

L’amiral [Darlan] et moi étions revenus du Berghof [où ils avaient rencontré Hitler] le 12 mai pour apprendre que les négociations relatives aux avantages qui nous avaient été consentis par l’accord du 5 mai se heurtaient à des difficultés sérieuses, notamment celles qui avaient trait au retour des prisonniers et à la diminution des frais d’occupation. Ce dernier point préoccupait particulièrement M. Jacques Barnaud, le chef de notre délégation économique auprès de la commission d’armistice de Wiesbaden, et M. Bréart de Boisanger, le gouverneur de la Banque de France. Pour permettre de mieux mesurer l’importance de la question, quelques explications ne seront pas inutiles.

La convention d’armistice, signée à Rethondes le 22 juin 1940, spécifiait (art. 18) que « les frais d’entretien des troupes d’occupation allemandes sur le territoire français seraient à la charge du gouvernement français ». Mais lorsqu’il s’était agi d’en fixer le montant quotidien, les Allemands s’y étaient refusé. « Ce montant est en raison directe du volume des effectifs de la Wehrmacht stationnés en France, avaient-ils objecté, les indiquer jour après jour serait fournir à l’ennemi une indication précieuse sur le mouvement de nos troupes. Il ne saurait en être question. » On s’était donc mis d’accord sur le versement journalier d’une somme forfaitaire de 20 millions de Reichsmarks (soit 400 millions de francs, le Mark étant évalué à 20 francs de l’époque). Seulement, à l’usage, il était apparu que ces 400 millions étaient largement supérieurs aux besoins de l’armée allemande. Le solde – non employé – venait s’accumuler à un compte créditeur du commandement militaire allemand à la Banque de France. Ce solde, qui s’accroissait sans cesse, représentait pour nous un double danger :

1°) Il laissait entre les mains des Allemands des sommes considérables qui leur permettaient d’acheter sans contrôle une quantité de bien [p. 413] d’équipement, de matières premières ou de produits agricoles, ce qui représentait une ponction sévère sur nos ressources ;

2°) Il offrait aux Allemands la latitude de jeter sur le marché monétaire une masse de billets français, ce qui risquait de provoquer une dévaluation du franc.

On comprend par là toute l’importance que nos dirigeants financiers attachaient à la disparition de ce solde créditeur. Or, cette disparition ne pouvait s’obtenir que par une réduction du montant quotidien des frais d’occupation.

On se souvient que lors de la signature de l'accord du 5 mai, nous avions obtenu, entre autres, la réduction de nos versements de 20 à 15 millions de Reichsmarks [RM], cette réduction permettant d'éponger peu à peu le solde créditeur des Allemands à la Banque de France. Et voici que M. Hemmen, le délégué financier allemand à la commission d'armistice, remettait tout en cause. Après avoir exigé que les 15 millions de RM soient versés non plus en billets mais en or, ce qui avait provoqué les plus vives protestations de nos négociateurs, il avait demandé que, sur les 15 millions convenus, 5 soient acquittés en devises transférables. Cela revenait à nous faire payer plus qu'avant l'accord du 5 mai. Comme les deux parties n'arrivaient pas à s'entendre, le versement du 21 mai avait été différé. Le même jour, je reçus un message autographe de l'amiral Darlan, où il me disait :

*« Le versement du 21 mai avait été différé parce que les négociations étaient en cours. Le gouvernement allemand a fait savoir avant-hier que le versement du 21 mai sur la base de 20 (millions de) RM était la condition de la reprise des négociations.*

*Une fois de plus, je constate qu'il y a recul sur les promesses faites le 6 mai.*

*Si ce point n'est pas réglé favorablement je serai dans l'obligation d'interrompre tout. »*

Visiblement, l'amiral commençait à s'énerver. Il y avait de quoi, car la mesquinerie du procédé était évidente. Nous étions dans une position d'autant plus inconfortable que nous avions déjà donné l'autorisation aux avions allemands de transiter par la Syrie. Nous étions donc désarmés devant les exigences de M. Hemmen.

Je trouvai préférable, pour éviter d'aggraver l'irritation de l'amiral, de ne pas lui rappeler que je l'avais prévenu (c'était peut-être pourquoi j'en étais moins surpris que lui). Au soir du 5 mai, lorsque l'amiral m'avait remis, pour que je les transmette à Abetz, les instructions qu'il adressait à l'amiral Gouton [commandant des forces navales du Levant], autorisant le passage des avions allemands, j'avais eu un scrupule. Je lui avais dit, sur le trottoir du [p. 414] faubourg Saint-Honoré, au moment où il remontait en voiture pour regagner Vichy :

– Ne serait-il pas préférable de retarder l'envoi de ce câble jusqu'au moment où toutes les modalités d'application (de l'accord du 5 mai) auront reçu au moins un commencement d'exécution ?... Je redoute que des fonctionnaires allemands subalternes, voulant faire preuve de zèle, ne cherchent à amenuiser les contreparties qui nous ont été accordées. L'autorisation de transit des avions est la seule arme que nous possédions. Une fois les avions passés, nous n'aurons plus rien en main si, d'aventure, les Allemands revenaient sur leurs promesses.

L'amiral m'avait répondu que j'étais trop cartésien, qu'il fallait agir vite et saisir l'occasion avant qu'il ne soit trop tard. J'aurais dû, sur le moment, tempérer son ardeur. Ne l'ayant pas fait, il me fallait à présent lutter contre son découragement. Je lui fis savoir que M. Hemmen n'était qu'un fonctionnaire subalterne, comme il y en avait partout ; qu'il cherchait sans doute à se faire valoir aux yeux de ses chefs en tirant quelque avantage du règlement d'une question sur laquelle il n'avait pas été consulté ; que, depuis le 5 mai, nous nous étions rendus à Berchtesgaden où nous nous étions entretenus avec le chancelier lui-même ; qu'il fallait nous en tenir à ce qui avait été convenu « au sommet », etc., ajoutant que le général Walter Warlimont, le chef de l'état-major personnel du Führer [Wehrmachtführungsstab, c'est-à-dire l'échelon supérieur du Haut Commandement de la Wehrmacht (O.K.W.)], allait arriver le jour même à Paris pour entamer les négociations découlant de nos entretiens du Berghof. Ne valait-il pas mieux entendre ce qu'il avait à nous dire, avant de tout casser ?

– Je crains, dis-je pour terminer, que si nous renvoyons Warlimont en Allemagne sans autre forme de procès, le Führer ne prenne ce geste pour un nouvel affront. Venant après celui du 13 décembre, nous n'aurons plus rien à espérer.

L'amiral retrouva son calme et finit par estimer que mieux valait ne pas céder à un mouvement d'humeur dont le pays risquerait de subir les conséquences. Mais je vis que les procédés de M. Hemmen lui restaient sur le cœur.

La conférence de Paris s'ouvrit le 21 mai, à 11 heures 30, dans les salons de l'ambassade d'Allemagne, rue de Lille. Étaient présents du côté français : l'amiral Darlan, vice-président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Marine ; le général Huntziger, ministre de la Guerre ; M. de Brinon, délégué général du gouvernement dans les territoires occupés ; le commissaire général de La Monneraye ; le capitaine de frégate Fontaine ; le commissaire de la Marine Fatou ; le commandant Marty, chargé de dresser les procès-verbaux, et moi-même.

L'Allemagne était représentée par le général Walter Warlimont, du Wehrmachtführungsstab ; le lieutenant-colonel Westphal, de l'O.K.W. ; le capitaine de frégate Junge ; le capitaine Boes et l'interprète Grabowski.

[p. 415]

Vinrent s'ajouter à ces deux groupes, au cours des séances suivantes, du côté allemand : M. Otto Abetz, ambassadeur d'Allemagne à Paris, et M. Schleier, premier conseiller d'ambassade. Du côté français, l'amiral Platon, ministre des Colonies, le colonel Morlière, le commandant Chaix et le capitaine Roy. Il y eut en tout dix séances, dont la dernière eut lieu le 28 mai au matin.

Inutile de retracer ici les détails de la négociation. Qu'il me suffise de dire qu'elles m'ont laissé le souvenir d'un corps à corps épisant, d'autant plus âpre que les discussions approchaient de leur fin. Ce n'était pas un dialogue de sourds, mais une conversation d'aveugles, personne ne semblait voir – surtout du côté allemand – que ce qui était en cause était l'avenir de la France, l'issue de la guerre, le sort de l'Europe. Je le voyais clairement. Mais les membres de la délégation allemande semblaient n'en avoir cure. L'avenir de la France ? Il les laissait indifférents. L'issue de la guerre ? Ils tenaient leur victoire pour acquise et pensaient que rien ne parviendrait à les en déposséder. Quant au sort de l'Europe, il serait exclusivement ce que voudrait le Führer ; c'était lui – et lui seul – qui en déciderait souverainement. Aussi ne prêtaient-ils qu'une attention distraite à nos arguments, uniquement préoccupés qu'ils étaient d'obtenir de nous tous les avantages matériels susceptibles d'accélérer le succès de leur stratégie, quitte à nous consentir de temps à autre des concessions dérisoires qu'ils nous lançaient comme un os à ronger. Jamais je n'ai vu des questions aussi vastes et aussi dramatiques abordées dans un esprit aussi étroit et aussi mesquin.

Il me fallut souvent me cramponner à la table pour conserver mon sang-froid et ne pas faire un éclat. J'y fus aidé par trois choses : le calme imperturbable dont faisait preuve l'amiral ; le fait de conserver présents à mon esprit les objectifs que nous poursuivions à travers cette négociation et la conscience aiguë qu'il fallait éviter une rupture, en raison des conséquences néfastes qui ne manqueraient pas de s'ensuivre.

Trois faits majeurs dominaient tous les autres :

1°) Le 3 septembre 1939, nous avions déclaré la guerre à l'Allemagne. Peu importe de savoir si nous avions ou non des raisons valables de le faire. Hitler, lui, ne retenait qu'une chose : nous l'avions déclarée.

2°) Le 22 juin 1940, nous avions perdu cette guerre.

[p. 416]

3°) Depuis lors, les trois cinquièmes du territoire national étaient occupés par l'armée allemande. Croire qu'une nouvelle phase de la guerre effacerait ce désastre était un vœu que

pouvaient faire des individus isolés qui n'engageaient qu'eux-mêmes. Pas un gouvernement responsable de la survie de la nation.

L'Allemagne n'occupait d'ailleurs pas que la France. Alliée à l'Italie elle tenait toute l'Europe continentale entre ses mains, en dehors de la Suède, de l'Espagne et du Portugal. Mais la Suède lui fournissait toutes les matières premières, et notamment le fer, dont elle avait besoin. L'Italie revendiquait la Savoie, Nice, la Corse, la Tunisie et l'hégémonie en Méditerranée. Elle comptait sur l'Allemagne pour les lui obtenir. L'Espagne, bien que non belligérante, réclamait toute l'Oranie et un accroissement sensible de sa zone de souveraineté au Maroc. Quant à l'Angleterre, elle se débattait dans des difficultés apparemment insurmontables. Aucun secours ne pouvait nous venir de nulle part.

Le Reich, qui n'avait perdu jusqu'ici que quarante mille hommes, se trouvait à la tête de 283 divisions intactes, formidablement équipées, d'une aviation puissante et d'une marine qui s'accroissait d'un nouveau sous-marin par jour, ce qui permettait à Hitler de dire : « Je ne profère jamais une menace sans savoir qu'une intervention militaire peut la suivre immédiatement. » Cet état de choses nous plaçait devant une série de risques, déployés dans l'espace et échelonnés dans le temps.

Dans l'immédiat, nous étions soumis à des exigences croissantes de la part des autorités du Reich, et ces exigences, il nous fallait, bon gré, mal gré, les subir car les demandes formulées par le haut commandement allemand n'étaient que de pure forme : en cas de refus de notre part, rien n'aurait pu l'empêcher de se servir lui-même, puisque la plupart de ces gages étaient déjà entre ses mains.

A plus ou moins brève échéance, il nous paraissait impossible que le Reich ne prît pas une conscience accrue de l'importance stratégique de la Méditerranée. Si Hitler avait les yeux fixés sur d'autres horizons, il n'en allait pas de même de l'amiral Raeder [commandant en chef de la Marine allemande il avait attiré à plusieurs reprises l'attention du Führer sur l'importance capitale de Dakar et de la Méditerranée] ou de Mussolini. Ce dernier surtout savait à quoi s'en tenir et ne manquerait pas d'attirer sur ce point l'attention de l'O.K.W., d'autant plus que la guerre s'étendait à présent aux Balkans, à la Grèce et à la Cyrénaïque, où l'Afrikakorps venait d'entrer en campagne (12 février 1941). Le succès des opérations dans la partie orientale du bassin méditerranéen dépendait en grande partie des possibilités des transports maritimes. Les convois italo-allemands allant de Palerme à Tripoli mettaient seize à dix-huit heures pour arriver à destination. C'est dire qu'il leur était impossible d'effectuer le voyage entier de nuit. Une partie du trajet devait se faire de jour où les transports de troupes et de matériel étaient une cible facile pour les avions et les sous-marins anglais embusqués à Malte. En revanche le trajet de [p. 417] Sicile à Bizerte ne demandait que six heures, ce qui permettait aux transports de s'effectuer entièrement de nuit, même en plein été, et diminuait considérablement les risques de torpillages ou d'agressions ennemis. Il nous paraissait impensable que les autorités navales allemandes et italiennes ne s'en aperçussent pas. Nous vivions donc avec cette épée de Damoclès suspendue au-dessus de nos têtes : les commissions d'armistice de Wiesbaden et de Turin frappant du poing sur la table et nous sommant de laisser passer les convois italo-allemands par Bizerte et la Tunisie, où la présence d'une forte minorité italienne leur aurait grandement facilité la tâche. Une telle sommation, nous prenant au dépourvu, n'aurait naturellement comporté aucune compensation [...]. Mieux valait prévoir l'événement et tâcher d'en tirer le maximum d'avantages plutôt que d'en subir passivement les inconvénients.

A terme, rien n'empêchait les puissances de l'Axe de considérer les armistices de 1940 comme de simples positions d'attente qui les mettraient en mesure de nous écraser sans rémission, le jour où elles auraient remporté la victoire finale. Étant donné le rapport des forces

en présence et l'avance foudroyante de la Wehrmacht dans les Balkans, en Grèce et en Cyrénaïque, la date n'en semblait pas tellement éloignée.

Tous ces risques ayant été soigneusement évalués en tenant compte du fait que nous ne pouvions [encore, à cette époque] attendre aucun secours de l'extérieur, la meilleure façon de nous en prémunir était la suivante :

- Entamer avec les Allemands une négociation relative à leurs exigences quant au passage à travers certains de nos territoires africains, pour empêcher qu'elles ne prennent un caractère ultimatif.
- Accepter de leur y concéder certaines facilités de transit et de transport de matériel mais en nous efforçant d'en limiter l'ampleur et en conserver le contrôle.
- Nous insérer, de façon ou d'autre, dans le nouvel ordre européen, pour empêcher les vainqueurs de disposer de nous à leur guise et les amener à nous traiter en partenaires et non en vaincus.

Cette « insertion dans le nouvel ordre européen » ne correspondait nullement à un alignement servile sur le national-socialisme [...]. [p. 418] Nous étions également conscients des risques que nous courions car l'Angleterre, depuis les agressions de Mers el-Kébir et de Dakar, n'avait cessé de nous manifester son hostilité. Plus récemment, ses avions avaient bombardé Palmyre, Rayak, Beyrouth et Alep tandis qu'une formation de ses torpilleurs avait pris sous son feu le port de Sfax. Aussi n'étions-nous prêts à nous engager dans cette voie que moyennant trois conditions *sine qua non* :

- 1°) Un réarmement rapide et massif de notre armée d'Afrique ;
- 2°) L'abolition de tout contrôle italo-allemand sur les mouvements de notre flotte ;
- 3°) L'aménagement de la convention d'armistice et son remplacement par de nouvelles dispositions contenant la garantie formelle que ni l'Allemagne ni l'Italie ne porteraient atteinte ni à notre domaine d'outre-mer, ni à l'intégrité du territoire national lors du futur traité de paix.

Cette politique avait fait l'objet de longues conversations entre le maréchal, l'amiral Darlan, le général Huntziger et moi-même [...]. [Mais à la conférence de Paris, le] général Warlimont et ses adjoints semblaient avoir reçu pour instructions de maintenir les débats dans les ornières les plus étroites [...]. [p. 419] Très vite, il m'apparut – comme à l'amiral Darlan – que nous étions en train de nous fourvoyer dans une impasse. L'ensemble du problème était relégué à l'arrière-plan, quand il n'était pas délibérément passé sous silence, alors que nous étions submergés par une foule de détails sans grand intérêt. La seule façon de redresser les choses consistait à « coiffer » les trois protocoles militaires d'un protocole politique qui ferait dépendre leur exécution de l'obtention de larges concessions politiques et économiques qui étaient à nos yeux la raison même de ces négociations. J'exposai ce point de vue à l'amiral Darlan qui s'y rallia aussitôt, considérant que c'était pour nous la seule alternative possible, une rupture pure et simple des pourparlers risquant d'avoir des conséquences aussi néfastes qu'un nouveau 13 décembre.

Fort de l'accord du vice-président du Conseil, je m'ouvris de ce projet au général Warlimont, en soulignant que la signature de ce protocole additionnel était pour nous une condition dirimante, faute de laquelle nous nous verrions dans l'obligation de remettre la suite des pourparlers militaires à une date ultérieure. Je crus qu'il réagirait vivement. Il n'en fut rien :

– Je n'y vois pour ma part aucun inconvénient, me répondit-il, mais à une condition, car les instructions sont formelles : il m'est interdit de m'aventurer sur le terrain politique. Par conséquent, ce protocole, je ne le signerai pas. A vous d'en obtenir la signature de ceux que ces

questions concernent : je veux dire l'ambassadeur d'Allemagne ou le ministre des Affaires étrangères du Reich.

C'était me renvoyer à Abetz et à Ribbentrop, ce qui n'était pas pour modifier ma ligne de conduite. Ce fut à partir de ce moment qu'Abetz a été invité à participer aux débats. [...]

[p. 420]

A plusieurs reprises, j'avais dû prendre la parole au cours de la conférence pour rappeler à la délégation allemande que l'octroi des « facilités » qu'ils nous demandaient était subordonné à la signature du protocole additionnel, car l'amiral Darlan avait dû rentrer précipitamment à Vichy, pour faire face à une levée de boucliers qui se dessinait contre lui. Car le général Weygand, alarmé par on ne sait quelles rumeurs tendancieuses, avait fait son apparition sur les bords de [p 421] l'Allier [i.e. à Vichy]. Après avoir escaladé quatre à quatre l'escalier de l'Hôtel du Parc, il avait fait irruption dans le cabinet du Maréchal [...] :

– Qu'est-ce que j'apprends ? s'était-il écrié. On s'apprête à accorder aux Allemands un droit de passage par Bizerte ? La Tunisie fait partie du domaine dont on m'a confié la garde. Je m'y oppose formellement ! Tant que je serai là, les Allemands ne passeront pas !

– Avec quoi les empêcherez-vous ? avait rétorqué Darlan.

Mais Weygand ne s'était pas laissé démonter par si peu.

– Ma politique vous la connaissez, avait-il poursuivi. L'armistice, rien que l'armistice ! Aucune disposition de la convention de Rethondes n'autorise ce passage ! Si vous voulez passer outre, je vous donnerais ma démission et vous vous débrouillerez sans moi ! Alors Darlan avait explosé.

– Mais enfin, bon sang de bon sang, ce n'est pas moi qui veux passer outre ! C'est le haut commandement allemand !

[...]

Darlan en voulait à Weygand de faire un pareil esclandre, alors qu'il menait une négociation difficile. Finalement, pour le calmer, le Maréchal avait autorisé l'ancien chef d'état-major de Foch de venir exprimer son point de vue devant le Conseil des ministres. Là, l'amiral Darlan avait joué cartes sur table :

– Général, avait-il dit, il faut que chacun ici prenne ses responsabilités. Moi, j'ai pris les miennes ; à vous de prendre les vôtres. En échange du passage de quelques camions par Bizerte, savez-vous ce que j'exige ? Un réarmement rapide et massif de notre armée d'Afrique, Pour lui permettre de résister à toute agression, d'où qu'elle vienne, car toute puissance étrangère qui s'installera dans nos possessions africaines rompra les liens avec la métropole et Dieu sait quand et dans quel état nous les retrouverons ; ensuite la garantie formelle que ni l'Allemagne ni l'Italie n'élèveront de revendications à l'égard de notre domaine impérial dans le futur traité de paix, ni ne porteront atteinte à l'intégrité de notre territoire métropolitain. Eh bien ! Je vous le demande : êtes-vous prêt à assumer la responsabilité de l'écrasement de la France et de la dislocation de l'empire ?

En entendant ces mots, le général Weygand était resté interdit. La situation était si différente de celle qu'il avait imaginée !

– Évidemment non. Mais ces avantages, vous ne les obtiendrez pas !

[p. 422]

– Pour qui me prenez-vous ? J'ai pris mes précautions. Ces garanties seront incluses dans un protocole politique à la réalisation duquel sera subordonnée l'exécution des protocoles militaires.

- Et si les Allemands n'exécutent pas le protocole politique ?
- Dans ce cas, les protocoles militaires ne seront pas exécutés non plus.
- Vous vous y engagez ?
- Sur l'honneur !
- Dans ce cas, je n'ai plus rien à dire.

[Fin de la citation, p. 422]

Cet échange plutôt vif entre Darlan et Weygand s'est bien terminé puisque le Conseil des ministres a approuvé Darlan ; les travaux de la “conférence” ont repris dès le 27 mai à 13 heures pour se terminer le 28 mai 1941 vers 3 heures du matin par la signature du Protocole de Paris par l'amiral Darlan et le général Warlimont qui a bataillé dur pour avoir, dans la nuit, l'aval d'Abetz et de Ribbentrop.

– Clé XII –  
**Les “Résistances”**

1. – Les “Résistances” sont multiples mais on distingue quatre grandes catégories :

- 1.1. – La *Résistance passive contre l'occupant allemand* qui consiste à s'abstenir de toute action susceptible de lui faciliter la vie ou à “triner les pieds” pour retarder ses entreprises. Cette Résistance bien réelle est méconnue et sous-estimée. Le général Weygand lui a rendu justice quand il déclara « Permettez-moi de sourire quand on parle de quelques hommes qui ont fait de la Résistance. Ce sont tous les Français qui en ont fait, sauf quelques traîtres, les vrais collaborateurs sont l'exception. »  
Un exemple remarquable de “Résistance passive” est donné dans la Clé XIV [voir § 6, page 58].
- 1.2. – La *Résistance active dans les territoires d'Alsace et de Lorraine annexés par l'Allemagne* au moment de l'armistice : cette résistance est admirable car elle n'a reçu aucune aide ; cela a servi sa clandestinité et surtout sa totale indépendance politique aussi bien que militaire. Deux personnes se sont distinguées dans les combats de cette résistance : Charles Bareiss [voir Clé VII § 6, page 28] et Paul Dungler, fondateur de la 7<sup>ème</sup> Colonne d'Alsace et chef du Réseau Martial [voir l'ouvrage : *Au cœur de la Résistance alsacienne*, éd. Do Bentzinger 2003 cité dans la Bibliographie in fine].
- 1.3. – La *Résistance active non communiste contre l'occupant allemand* constituée d'un très grand nombre de mouvements.  
*En “Zone occupée”* ces mouvements doivent faire face à la Gestapo ; ils sont donc très disparates et isolés les uns des autres (en raison de leur clandestinité), mal commandés et leur armement est très rudimentaire.  
*En “Zone libre”*, leur action consiste à recruter des adhérents et à réunir des moyens financiers pour s'imposer dans le paysage politique comme ce fut le cas des trois mouvements suivants : “Libération-Sud” créé par Emmanuel d'Astier de La Vigerie ; “Combat” créé par Henri Frenay ; “Franc-Tireur” [à ne pas confondre avec “Francs-tireurs et partisans” (FTP) dont il est question au paragraphe 1.4 suivant]. En octobre 1942, l’“Armée Secrète” (AS) est créée pour rassembler, sous le commandement du général Delestraint, les effectifs paramilitaires des trois mouvements précédents.  
L’“Organisation de Résistance de l’Armée” (ORA), créée le 31 janvier 1943 par le général Frère en tant qu’organisation apolitique, regroupe d’anciens militaires français déterminés à résister de façon active contre l’occupant allemand sans se rallier au général de Gaulle mais en se plaçant sous l’autorité du général Giraud [Olivier Wieviorka, *Histoire de la Résistance 1940-1945*, éd. Perrin 2013, pp. 199-200]. Après l’arrestation du général Frère par les Allemands, l’ORA est commandée par le général Verneau [jusqu’à son arrestation en octobre 1943], puis par le général Revers. En février 1944, elle fusionne avec l’Armée Secrète (AS) dont on vient de parler.
- 1.4. – La *Résistance active communiste* supervisée par le Front National (FN) créé à l’initiative du “Parti communiste français” (PCF) par un appel publié dans *l’Humanité* [quotidien de ce parti] le 15 mai 1941. Après la rupture du pacte germano-soviétique le 22 juin 1941 et l’invasion de l’URSS par les troupes hitlériennes, l’Internationale communiste intime l’ordre au PCF, dirigé par Jacques Duclos, de créer une organisation de lutte armée à *but délibérément insurrectionnel et*

*révolutionnaire* ; en juillet 1941, les “Francs-Tireurs et Partisans” (FTP), comprenant trois groupes clandestins distincts, sont placés sous la direction de Charles Tillon.

En “Zone occupée, la Résistance communiste n’a été inquiétée qu’après la rupture du pacte germano-soviétique ; cela explique la prolifération des groupes clandestins communistes en “Zone libre” ; certains de ces groupes ont accueilli les communistes espagnols et les membres des “brigades internationales” qui avaient trouvé refuge dans le sud de la France en mars 1939, à la fin de la guerre civile en Espagne.

## 2. – Modes de subsistance de la Résistance active”

C’est un sujet tabou qui n’a été étudié que très récemment [par Jean-Marc Binot et Bernard Boyer, *L’argent de la Résistance*, éd. Larousse 2010] à partir des informations [peu ou mal référencées et qui ne se recoupent pas toujours convenablement] qu’ils ont recueillies dans les documents mis à leur disposition dans les fonds d’archives de la Résistance, du Ministère des Finances et de la Banque de France.

Un maquis doit pourvoir à la nourriture et la santé de ses hommes, les doter de faux papiers et leur fournir les équipements adaptés à leur mission : moyens de transport, carburant, moyens radio, armes, munitions, … Tout cela a un coût. Par exemple, les frais mensuels du mouvement “Combat”, auraient atteint environ 20.000 ou 30.000 francs fin 1942 [10.000 francs 1942 = 338.267 Euros 2024] ; 200.000 francs en 1942 ; 6 à 7 millions en 1943. La multiplicité des réseaux et des maquis provoque une concurrence féroce entre eux.

Les dons privés et les maigres sommes allouées par le Royaume-Uni ou les banques d’Afrique du Nord ne sont pas en mesure de financer de telles dépenses. Alors c’est “la débrouille”, le vol à main armée commis contre les entreprises et leurs entrepôts, contre les commerçants, notamment les boulangeries et les alimentations ; et celui qui récrimine est froidement abattu pour que les autres se tiennent “à carreau” ; cela était alors appelé un “hold-up patriotique”. Et les visées insurrectionnelles des organisations communistes profitaient de la terreur inspirée par tous ces actes criminels.

## 3. – Un maquis emblématique : celui du plateau des Glières dans le Vercors

Créé par l’“Armée secrète” début 1943, le maquis du plateau des Glières est commandé par le lieutenant Théodore Morel dit Tom Morel et encadré par des anciens du 27<sup>e</sup> bataillon de Chasseurs alpins d’Annecy ; les maquisards sont d’obédience communiste : environ 420 “Francs-Tireurs et Partisans” [FTP] ; environ 50 réfugiés espagnols ou membres des “brigades internationales” [arrivés en France en mars 1939].

Les messages de Londres du 10 mai et du 6 juin 1943 appellent « les fils de France à combattre par tous les moyens dont ils disposent » ; mais ils ne disposent encore de rien. Le général Henri Zeller [à ne pas confondre avec le général Maxime Zeller], membre de l’ORA, est venu inspecter le maquis du Vercors pour constater qu’« on les a, par des messages radio, mobilisés prématurément ; on ne leur a pas envoyé les parachutistes annoncés, on ne leur a pas expédié de mortiers, seules armes efficaces en raison de leur tir courbe pour la guerre en montagne ; on ne les a pas suffisamment dotés de mitrailleuses, … » et il dit à de Gaulle ; « Quand j’ai quitté le Vercors, la situation était désespérée. Les chefs du maquis accusaient ouvertement les Alliés de les avoir abandonnés. Ils ne croyaient plus au débarquement sud… ».

Le 9 mars 1944, Tom Morel décide de mener une opération contre le Groupe Mobile de Réserve [GMR] basé à Entremont au pied du plateau des Glières. Dans la nuit du 9 au 10

mars, Tom Morel accompagné d'environ 150 maquisards encercle Entremont et réussit à s'emparer de l'Hôtel de France. Les maquisards désarment leurs prisonniers parmi lesquels figure le commandant du GMR, Grégoire Lefebvre, avec qui Tom Morel aurait engagé une discussion en tête à tête ; nul ne sait ce qui s'est passé entre eux mais ce qui est sûr c'est que Grégoire Lefebvre tire à bout portant sur Tom Morel avec un revolver de calibre 6,35 mm et que Tom Morel est tué sur le coup d'une balle en plein cœur ; Grégoire Lefebvre est alors abattu par les maquisards.

[Tom Morel sera déclaré Compagnon de la Libération par le GPRF en novembre 1944].

Le 10 mars un parachutage [annoncé préalablement par un message radio] a lieu sur le plateau des Glières et le 12 mars l'aviation allemande commence à bombarder les chalets tandis que la Milice lance quelques assauts, mais sans succès. La Wehrmacht déclenche alors l'opération "Hoch-Savoyen" [i.e. "Haute Savoie"].

Le 26 mars, trois bataillons de chasseurs de montagne [un quatrième est en réserve] de la Wehrmacht appuyés par leurs grenadiers, ainsi qu'un groupement constitué d'hommes du GMR et de miliciens, se préparent à attaquer le plateau. Le capitaine Anjot qui remplace Tom Morel (le 18 mars) décide de tenir bon, tout en épargnant la vie de ses hommes.

Pour tester les défenses du maquis, deux sections allemandes lancent leur attaque : la première est repoussée depuis les rochers [Lavouillon], mais la seconde parvient à contourner un avant-poste [Monthiévet] ce qui oblige les maquisards à se replier à la faveur de la nuit : deux maquisards sont tués et plusieurs sont blessés. Le capitaine Anjot, décide alors d'évacuer le plateau des Glières dans la nuit du 26 au 27 mars 1944. Au petit matin, les Allemands s'en rendent compte et préparent un assaut général pour le lendemain.

Les maquisards ont subi les pertes suivantes : 120 tués dont 16 en déportation. Les allemands ont eu 3 tués et 7 blessés.

– Clé XIII –  
**La quête du pouvoir**

1. – Charles de Gaulle installé à Londres à partir du 16 juin 1940 [voir Clé VI § 20, page 21] est d'abord une voix qui se serait exprimée sur les ondes de la BBC dès le 18 juin 1940.
2. – Ayant pris pour emblème la “France libre” [voir Clé VIII § 4, page 29], Charles de Gaulle dénie la légitimité du gouvernement légal de la France qui a demandé l’armistice à l’Allemagne [voir Clé VIII § 7, page 29].

Il tente de rallier à sa cause les rescapés français de Dunkerque débarqués en Angleterre et parfois enrôlés dans des unités britanniques [voir Clé VI § 4 et § 5, page 18].

Les nombreuses émissions radio qui ont suivi celle du 18 juin 1940 n’ont pas rallié grand monde mais elles ont fait croire à la “*Résistance active*” [présentée dans la Clé XII, § 1.2 et § 1.3, page 49] que la “France libre” pourrait subvenir à leurs besoins en nourriture, en armes et en munitions, besoins qui sont devenus très importants après 1942 quand sont entrés dans les maquis tous ceux qui voulaient éviter le “Service du Travail Obligatoire” [STO].

Toute “Résistance” qui collabore directement avec les Anglais et les Américains est déconsidérée par de Gaulle car privé de précieux renseignements, il est réduit à lui-même. Alors, le 24 septembre 1941, il crée à Londres le “Comité National Français” [CNF] qu’il préside [un comité – fût-il abstrait – suppose au moins un “chef”].

À la mi-juillet 1942, de Gaulle remplace son emblème “France Libre” par l’emblème “France combattante” mais ces abstractions “hors sol” n’affectent en rien le morcellement de la “*Résistance active*” et les méthodes de subsistance qu’elle utilise [voir Clé XII § 2, page 50]. Pour prouver qu’il rassemble autour de lui, il crée à Alger – où il se trouve le 3 juin 1943 – le “Comité Français de la Libération Nationale” [CFLN]. Charles de Gaulle en est le président et le général Giraud le vice-président. Giraud sera finalement écarté du CFLN le 3 octobre 1943 car il fait de l’ombre à de Gaulle puisqu’il dispose des forces militaires, des services administratifs en Afrique du Nord et du soutien de Roosevelt [que de Gaulle n’a jamais pu obtenir ; voir Clé IX § 9 dernier alinéa, page 34].

3. – De Gaulle et Jean Moulin

Le préfet Jean Moulin avait rencontré Charles de Gaulle à Londres le 25 octobre 1941 ; il lui avait exposé la réalité multiforme des “*Résistances actives*”. Par un ordre du 24 décembre 1941, de Gaulle fait de Jean Moulin son représentant et son délégué en “Zone libre” pour qu'il coordonne les mouvements qui s'y trouvent et que ceux-ci reconnaissent l'autorité du général de Gaulle en tant que président du “Comité National Français” [créé le 24 septembre 1941 ; voir le quatrième alinéa du § 2 précédent].

La nuit du 1<sup>er</sup> au 2 janvier 1942 Jean Moulin est parachuté dans les Alpilles, en Provence. D'emblée il rencontre d'énormes difficultés : « Elles sont d'autant plus grandes que les désaccords sont profonds au niveau idéologique entre libéraux (Combat, OCM, Défense de la France), socialisants (Libération Nord et Sud, Franc-tireur) et communistes (Front national). Ces désaccords on les retrouve au niveau de la tactique, quel rôle impartir aux maquis ? se préparer à soutenir les Alliés ou organiser un soulèvement insurrectionnel. La première solution est celle des non-communistes qui constituent l'AS (Armée secrète), la seconde celle des communistes (FTP). » [François-Georges Dreyfus, *Le patriotisme des Français sous l'Occupation*, pp. 56-57].

Frenay, chef du mouvement “Combat”, écrit : « Parce que la France combattante à Londres ne voulait pas, ou ne pouvait pas nous fournir l’argent et les armes nécessaires qui pour nos mouvements étaient la vie », il délègue Bénouville en Suisse pour prendre contact avec un haut responsable de l’Office of Strategic Services (OSS) qui offre une « aide illimitée » en argent et en armes qu’il accepte « qu’à condition que la France libre donne ultérieurement son approbation » ; mais Jean Moulin ne veut la donner que si les fonds transitent par lui-même.

Jean Moulin a été arrêté par la Gestapo à Caluire-et-Cuire le 21 juin 1943. « Cette affaire doit être reconstituée dans le cadre des opérations de police menées par la Gestapo à la suite du rapport Kaltenbrunner. (...) on peut imaginer que dans la capitale de la Résistance qu’est Lyon, la Gestapo, alors qu’on sait que va avoir lieu une réunion au sommet de la Résistance, a fait suivre les résistants importants qu’elle a repérés, parfois même déjà arrêté (Aubry, Aubrac, Hardy, Lacaze, Bruno Larat). Comme par ailleurs aucun contrôle des lieux de rendez-vous n’a eu lieu et il n’y a pas eu davantage de service de protection alors que cela avait été suggéré, on peut penser que les arrestations de Caluire ne sont que la conclusion d’une enquête de police bien menée. » [François-Georges Dreyfus, *Le patriotisme des Français sous l’Occupation*, p. 57, note 25].

#### 4. – De Gaulle et Churchill

De Gaulle a approuvé toutes les agressions militaires britanniques contre la France [voir Clé X, pages 36-41] ; Churchill ne servait que les intérêts du Royaume-Unis et il n’avait pas besoin de de Gaulle pour les connaître ; en revanche de Gaulle a été impliqué dans le débarquement à Dakar [Clé X § 5, page 37] qui s’est terminé pour lui par un échec cuisant.

#### 5. – De Gaulle chez les Soviets

Juste avant le début de l’attaque allemande contre l’URSS le 22 juin 1941, de Gaulle demande à deux de ses collaborateurs, René Cassin et Maurice Dejean, d’entrer en relation « discrète mais nette » avec Ivan Maïski, ambassadeur soviétique à Londres, pour mettre en place des « relations militaires » avec l’URSS.

Un mois plus tard, il envoie – par l’entremise de son délégué Géraud Jouve – un message à Sergueï Vinogradov, ambassadeur soviétique à Ankara pour proposer d’établir des relations « directes » mais « officieuses » avec le pouvoir soviétique. Staline accorde alors à de Gaulle sa reconnaissance mais en contrepartie il exige son soutien pour l’ouverture d’un “second front” à l’ouest plutôt que dans les Balkans comme Churchill le suggère.

Mais ces deux tentatives d’inspiration militaire cachent les intentions de Charles de Gaulle qui ne sont pas militaires mais politiques : il veut asseoir le pouvoir auquel il aspire sur un socle plus solide que celui que peuvent offrir les partis politiques de la quatrième république, et seul le Parti communiste français peut lui offrir un tel socle. Et voilà la suite…

Le 24 mai 1942 de Gaulle rencontre Molotov, ministre des affaires étrangères de l’URSS, à l’ambassade soviétique à Londres ; l’entrevue est très cordiale au point que de Gaulle adresse quelque jours plus tard la demande suivante à l’ambassadeur Bogomolov : « En cas de rupture totale avec les Américains et les Anglais, est-ce que le gouvernement de l’URSS serait prêt à m’accueillir, moi, mes gens et mes troupes, sur son territoire ? » Embarrassé, ce dernier recommande de « ne pas se presser pour prendre une décision extrême ».

De Gaulle cajole le pouvoir soviétique ; le 4 décembre 1942 il dit à Maïski : « J'espère que les Russes seront à Berlin avant les Américains. »

Le 24 novembre 1944, de Gaulle quitte Paris pour l'URSS ; arrivé à Bakou le 27 novembre, il visite le champ de bataille de Stalingrad [bataille qui avait fait rage entre juillet 1942 et février 1943] et arrive le lendemain à Moscou. Le 10 décembre, il signe avec le maréchal Staline un pacte d'alliance et d'assistance mutuelle en 18 points parmi lesquels on note le soutien au Comité polonais de Lublin, exigé par les Soviétiques pour supplanter le “vrai gouvernement polonais” réfugié à Londres ; et, pour de Gaulle, l'engagement d'épurer les « traîtres de Vichy » pour satisfaire la demande du Parti communiste français.

## 6. – Le chemin à emprunter

Le 27 mai 1943 le “Conseil National de la Résistance” [CNR] est créé à Paris, à la demande de Charles de Gaulle qui réside encore à Londres. Mis en place par Jean Moulin [qui sera arrêté le 21 juin suivant ; voir § 3 précédent, pages 52-53], il est composé des représentants des mouvements de résistance, des syndicats et des partis politiques. Le but recherché est de légitimer Charles de Gaulle devant les Américains qui privilégient le général Giraud.

- a) Le programme du CNR prévoit d'abord un « plan d'action immédiate [...] pour la réalisation de la Libération nationale inséparable, comme l'a dit le Général de Gaulle, de l'insurrection nationale qui sera dirigée par le CNR sous l'autorité du CFLN. »
- b) En second lieu il prévoit les « mesures à appliquer dès la Libération du territoire » pour « veiller au châtiment des traîtres et l'éviction, dans le domaine de l'administration et de la vie professionnelle, de tous ceux qui auront pactisé avec l'ennemi ou qui se seront associés activement à la politique des gouvernements de collaboration » [le terme “épuration” désigne l'ensemble de ces mesures ; voir clé XXI, page 74].

L'épuration [à laquelle de Gaulle s'est engagé devant Staline ; voir § 5 précédent] commence avec l'ancien ministre de l'Intérieur de l'Amiral Darlan [voir Clé IX § 2, note (3), page 31] : Pierre Pucheu, se rend le 6 mai 1943 à Casablanca pour servir dans une unité combattante ; arrêté cinq jours plus tard, il est placé en résidence surveillée à Ksar el-Souk [sans le sud marocain] ; mis en accusation le 18 août 1943 par le “Comité Français de la Libération Nationale” [CFLN], il comparait le 4 mars 1944 à Meknès devant un tribunal d'exception qui le condamne à mort le 11 mars pour « intelligence avec l'ennemi » ; de Gaulle refuse d'accorder la grâce à Pierre Pucheu et il s'en justifie comme suit : « Rien n'obligeait Pucheu à entrer au gouvernement, rien ne l'obligeait à y rester. En signant les lois d'exception, Pucheu ne pouvait ignorer qu'elles créaient une arme redoutable qui pouvait faire beaucoup de mal aux Français. Je garde mon estime à M. Pucheu. Dans le drame que nous vivons, nos personnes ne comptent pas, notre seul guide doit être la raison d'État ». Pierre Pucheu est fusillé le 20 mars 1944 à Hussen Dey près d'Alger.

- c) Le programme du CNR prévoit enfin « le retour à la nation des grands moyens de production monopolisée, fruits du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques » et des moyens de transport aériens et ferroviaires. »

## 7. – Un semblant de pouvoir

Le 3 juin 1944 le “Gouvernement Provisoire de la République Française” [GPRF] est instauré – sans aucun aval républicain – à Alger par de Gaulle ; il se substitue simplement au Comité Français de Libération Nationale [CFLN].

Le responsable du GPRF – autoproclamé “Président” – rédige alors des “ordonnances” destinées à épurer la société française. Certaines concernent toute la population [ordonnances du 26 juin 1944 ; du 26 août 1944 ; ...]. D’autres concernent des catégories particulières de la population [ordonnances du 18 janvier 1945 ; du 5 mai 1945 ; ...].

Dans la soirée du 3 juin 1944, de Gaulle quitte Alger pour se rendre en avion à Northolt en Angleterre où il arrive le 4 juin à 6 heures ; il se rend alors à Porthmouth dans le train blindé de Churchill qui l’a invité à déjeuner ; dans l’après-midi Churchill et de Gaulle se rendent au QG de Southwick House où Eisenhower [nommé le 24 décembre 1943 commandant en chef des forces alliées qui débarqueront en Normandie] leur expose l’essentiel de l’opération “Overlord”, qui doit débuter le surlendemain [6 juin 1944] ; l’opération a été préparée sans de Gaulle. Et c’est aussi sans de Gaulle que les Anglo-Saxons ont préparé l’AMGOT [“Allied Military Government for Occupied Territories”] : gouvernance pour la remise en fonction des territoires ayant été occupés par les Allemands.

Le 14 juin 1944, de Gaulle débarque à Graye-sur-Mer et rencontre le maréchal Montgomery [commandant du 21<sup>e</sup> groupe d’armées britannique] à Creully ; puis il se rend à Bayeux pour prononcer son premier discours sur le sol français [les trois communes sont dans le département du Calvados].

A Georges Bidault, alors président du Conseil National de la Résistance [CNR] qui le presse de « rétablir la République », de Gaulle réplique : « La République n’a jamais cessé d’être. La “France libre”, la “France combattante”, le “Comité Français de Libération Nationale” l’ont tour à tour incorporée. Vichy fut toujours et demeure nul et non avenu. Moi-même suis le président du gouvernement de la République. Pourquoi irais-je la proclamer ? »

#### 8. – Une marche bénéfique

Le 18 août 1944 au matin, de Gaulle, quitte Alger en avion pour se rendre à Cherbourg où il arrive le dimanche 20 août [après une escale à Gibraltar] ; la Normandie vient d’être libérée. De Gaulle suit alors la 2<sup>e</sup> DB de Leclerc, lequel reçoit la reddition du général von Choltitz le 25 août à Paris. Le lendemain, de Gaulle descend les Champs-Élysées devant Leclerc.

#### 9. – Une “ordonnance” au prix d’une injustice

Le GPRF est transféré à Paris le 31 août 1944 ; Ce “gouvernement” est composé de son “Président” (Charles de Gaulle) et d’un commissaire aux finances (Pierre Mendès France).

Par une “ordonnance” du 13 novembre 1944, Charles de Gaulle, “Président” du GPRF, institue une “Haute Cour” pour juger « une personne ayant participé, sous la dénomination de Chef de l’État, à l’activité des gouvernements ou pseudo-gouvernements depuis le 17 juin 1940 » [H. Amouroux, *La Page n'est pas encore tournée*, p. 492].

Le 17 mars 1945, il décide de faire juger Philippe Pétain par sa “Haute Cour” ; il s’agira d’un jugement “par contumace” puisque Maréchal est retenu prisonnier par les Allemands à Sigmaringen. Mais le Maréchal comparaîtra devant cette “Haute Cour” le 23 juillet 1945 [voir Clé XVII § 2, page 67].

#### 10. – L’accession au pouvoir républicain

Les élections du 21 octobre 1945 doivent élire une assemblée législative ; elles sont couplées avec un référendum où les électeurs doivent se prononcer pour que l’assemblée élue devienne constituante. Les résultats (en nombre de sièges) sont les suivants :

- Parti Communiste Français [PCF] : 159 ;

- Section Française de l'Internationale Ouvrière [SFIO] : 146 ;
- Parti Républicain, Radical et Radical-Socialiste [PRRRS] : 60 ;
- Mouvement Républicain Populaire [MRP] : 151 ;
- Union Démocratique et Socialiste de la Résistance [UDSR] : 0 ;
- Modérés : 64 ;
- Divers : 6.

Le 13 novembre 1945, l'Assemblée constituante élit Charles de Gaulle Président du Conseil ; il forme son gouvernement le 21 novembre 1945.

Nota : Dans le tableau ci-dessous, les partis sont désignés par leurs abréviations déjà mentionnées, auxquels il faut ajouter : Sans Étiquette [SE] ; Divers Droite [DVD] et Divers Gauche [DVG].

Président du Conseil	Charles de Gaulle		
Ministre d'État	Louis Jacquinot		DVD
Ministre d'État	Francisque Gay		MRP
Ministre d'État	Maurice Thorez	PCF	
Ministre d'État	Vincent Auriol	SFIO	
Garde des Sceaux	Pierre-Henri Teitgen		MRP
Intérieur	Adrien Tixier	SFIO	
Affaires étrangères	Georges Bidault		MRP
Agriculture et Ravitaillement	François-Tanguy Prigent	SFIO	
Reconstruction et Urbanisme	Raoul Dautry		SE
Transports et Travaux publics	Jules Moch	SFIO	
Éducation nationale	Paul Giacobbi	PRRRS	
Colonies	Jacques Soustelle	UDSR	
Finances	René Plevén	UDSR	
Défense nationale	Charles de Gaulle		SE
Travail	Ambroise Croizat	PCF	
Postes, Télégraphes et Téléphones	Eugène Thomas	PCF	
Information	André Malraux	DVG	
Production industrielle	Marcel Paul	PCF	
Population	Robert Prigent		MRP
Économie nationale	François Billoux	PCF	
Armées	Edmond Michelet		MRP
Armement	Charles Tillon	PCF	

## 11. – La désertion du pouvoir

Le 20 janvier 1946 Charles de Gaulle remet sa démission au président de l'Assemblée nationale, Félix Gouin. Les raisons pour lesquelles de Gaulle prend cette décision restent obscures [et peu importe puisque les suppositions n'ont pas leur place en histoire].

– Clé XIV –

**Événements de novembre et décembre 1942**

1. – Le 3 novembre 1942 le maréchal Rommel est vaincu à la bataille d’El-Alamein qui oppose l’Afrikakops à la 8<sup>e</sup> armée britannique commandée par Montgomery : l’avance conjointe des Allemands vers le canal de Suez est stoppée ; l’Afrikakops se replie alors vers la Tunisie.

[Nota : dans sa progression vers le canal de Suez, l’Afrikakorps avait été ralenti à Bir Hakeim (ancien poste méhariste où plusieurs pistes se croisent au sud de Tobrouk) du 26 mai au 11 juin par la 13<sup>e</sup> Demi-Brigade de Légion étrangère commandée par le général Koenig]

2. – L’opération “Torch” est le nom de code donné au débarquement des forces alliées (américaines et anglaises) en Afrique du Nord le 8 novembre 1942.

[Avant l’opération Torch, le général Giraud avait été préalablement consulté par les Américains ; mais, à la demande de Roosevelt, de Gaulle n’a pas été prévenu.]

L’opération “Torch” met en œuvre : des forces terrestres (107.000 hommes) dont le commandement est confié au général Eisenhower ; des forces navales (200 bâtiments de guerre et 110 navires de transport) commandées par l’amiral anglais Andrew Cunningham.

Les forces sont divisées en trois groupes : forces Ouest projetées sur trois sites au Maroc ; forces Centre projetées sur le site d’Oran ; forces Est projetées sur le site d’Alger [voir carte de l’Algérie Clé XXIV, page 90].

Les troupes françaises de l’Armée d’Afrique (110.000 hommes répartis sur les cinq sites précédents) sont commandées par le général de Lattre ; et l’amiral Darlan est présent ce jour-là à ses côtés. Pour ne pas alerter prématurément les Allemands, l’ordre est donné d’opposer une courte – trois jours – et faible résistance de principe aux forces de débarquement alliées. Il en sera ainsi au Maroc et à Oran. [Mais à Alger il n’y aura aucune résistance en raison du putsch qui s’est emparé de la ville le 7 novembre ; l’amiral Darlan et le général Juin sont retenus, l’un et l’autre, à leur domicile ce qui a pour effet d’immobiliser les effectifs algérios de l’Armée d’Afrique].

Le 11 novembre 1942 le cessez-le-feu prescrit par l’amiral Darlan est transmis par le général de Lattre à l’Armée d’Afrique qui est alors en partie intégrée dans les forces alliées par l’entremise du général Giraud.

Dix jours plus tard, de Gaulle écrit à Larminat et Koenig [qui se sont ralliés à lui] : «... Darlan est un traître qui doit être liquidé ; Giraud a le devoir de se rallier à la France combattante. » [de Gaulle, *Lettres, notes et carnets*, p. 438].

Mais Giraud ne se rallie pas à de Gaulle ; quant à Darlan son sort est déjà scellé [voir § 7 suivant, page 58].

3. – Le 11 novembre 1942, les Allemands rompent les conditions d’armistice : la Wehrmacht envahit la “Zone libre” et elle occupe Tunis et Bizerte.
4. – Le 19 novembre 1942 : sur ordre de l’Amiral Darlan, l’Armée d’Afrique engage le combat contre les Allemands en Tunisie, à Medjez el-Bab.
5. – Le 27 novembre 1942, au petit matin, les Allemands arrivent à Toulon : l’amiral de Laborde, – conformément aux directives qu’il avait reçues – ordonne le sabordage de la flotte ; les unités militaires [celles qui étaient autorisées en “Zone libre” par les conventions d’armistice] sont dissoutes.

« ... l'opération *Lila*, dont l'objectif est de s'emparer à Toulon de la Flotte de Haute Mer, est déclenchée par Hitler et menée par des blindés des VII<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> Panzer. Alerté, vers 5 heures, l'amiral de Laborde donne l'ordre général de sabordage, tandis que la Luftwaffe bloque les passes avec des mines magnétiques. A 6 heures, les détonations marquent l'exécution du plus grand autodafé de l'histoire navale dans lequel disparaissent environ 90 bâtiments, parmi lesquels trois navires de ligne (*Strasbourg*, *Dunkerque* et *Provence*), sept croiseurs, vingt-neuf torpilleurs et douze sous-marins. Cinq sous-marins ont pu appareiller ; trois rallieront l'Afrique du nord, un quatrième se sabordera au large et le cinquième sera interné en Espagne. Seuls, deux contre-torpilleurs et des bâtiments de servitude sont tombés aux mains des Allemands. « 225.000 tonnes, le tiers de la marine de 1939, ont disparu en quelques heures » [Coutau-Bégarie et Huan, *Darlan*, p. 646].

La question suivante est souvent posée : pourquoi la flotte n'a-t-elle pas appareillé vers l'Afrique du Nord ; il y a trois raisons concomitantes : (1) la première est que la convention d'armistice avec l'Allemagne ne permettait d'avoir qu'une faible part de l'équipage, du carburant et des munitions et entre le 11 et le 27 novembre il était impossible de remettre la flotte en condition opérationnelle ; (2) la seconde est que les bombardiers allemands ont été très vite prédisposés sur l'aérodrome de Valence, dans la Drôme ; (3) la troisième est la présence des sous-marins allemands en Méditerranée occidentale.

[Voici la liste des vingt sous-marins allemands présents en Méditerranée à la date du sabordage ; onze d'entre eux (ils sont mentionnés par une astérisque\*) pouvaient être postés aux abords de Toulon et cinq d'entre eux, au moins, ont reçu cette mission : U-73, U-77, U- 81, U- 83\*, U-97\*, U-205\*, U-331\*, U-371\*, U-375\*, U-381, U-407, U-453\*, U, 458\*, U-561\*, U-562\*, U-565\*, U-593, U-596, U-617, U-755 (*Hitler's U-Boat War : The Hunted 1942-1945*, éd. 1998, 909 pages).]

6. – Installés à Toulon, les Allemands sollicitent trois sociétés marseillaises capables de renflouer les navires de guerre qui ont été sabordés ; elles sont prévenues qu'en cas de refus de leur part, leur matériel sera réquisitionné et tout leur personnel sera envoyé en “Service de Travail Obligatoire” [STO] en Allemagne. L'amiral Abrial qui vient de prendre ses fonctions de ministre de la Marine [voir Clé IX § 2, tableau et note (4) qui suit, page 31] donne l'ordre d'accepter le renflouement en plaçant les trois sociétés sous la responsabilité d'un unique directeur parlant parfaitement allemand ; l'objectif est de faire traîner les travaux jusqu'à l'entrée en guerre des Américains. Les portes des bassins de radoub qui avaient été, elles aussi, sabordées n'ont pas pu être réparées... et, de ce fait, les navires dont la coque était éventrée n'ont pas pu être renfloués. Ce n'était pas sans danger pour le responsable du chantier car, à la libération, il a été traduit devant une commission d'épuration, mais il n'a pas été inquiété car les ingénieurs de l'Arsenal qui ont été appelés à témoigner avaient soigneusement noté tous les détails prouvant que le choix de l'amiral Abrial était le bon. C'est un exemple remarquable de “Résistance passive” [voir Clé XII § 1.1, page 49].
7. – Le 24 décembre 1942 : l'amiral Darlan est assassiné à Alger par un jeune de 20 ans nommé Fernand Bonnier de La Chapelle ; celui qui a commandité ce crime ne l'a pas revendiqué.

– Clé XV –

**Événements hors de France de février 1943 au 8 mai 1945**

1. – Le 2 février 1943, la VI<sup>e</sup> armée allemande de Friedrich Paulus capitule ; l'URSS remporte la bataille de Stalingrad après six mois d'un combat acharné.
2. – En Tunisie les forces du Reich capitulent le 30 mai 1943 face aux Alliés qui font 180.000 prisonniers.
3. – En Italie les forces britanniques s'emparent des îles Pantelleria et Lampédusa le 10 juin. Les Alliés engagent alors l'opération "Huski" en deux étapes : (1) débarquement en Sicile du 10 juillet au 17 août 1943 ; (2) débarquement à Reggio de Calabre 3 septembre 1943 pour s'emparer de Naples.
4. – Le 10 septembre 1943 la Wehrmacht occupe Rome ; la flotte italienne capitule, et rejoint l'île de Malte. L'Allemagne occupe tout le centre et le nord de la péninsule italienne [près de 700.000 soldats italiens ont été désarmés, et dirigés vers des camps de prisonniers en Allemagne].
5. – Le 13 octobre 1943 l'Italie déclare la guerre à l'Allemagne.
6. – Le 4 janvier 1944 commence la bataille de Monte Cassino et le 22 janvier les Alliés débarquent à Anzio.
7. – Le 27 janvier 1944, l'URSS reprend aux Allemands le contrôle de Léningrad et elle retrouve ses frontières le 8 mai suivant.
8. – Le 5 juin 1944, les Alliés entrent dans Rome.
9. – Le 20 juillet 1944 un attentat est perpétré contre le Führer par le colonel Claus von Stauffenberg : Hitler n'est que légèrement blessé.
10. – Les troupes Alliées entrent en Belgique le 2 septembre et en Allemagne le 10 septembre 1944.
11. – Le 16 décembre 1944 débute une contre-offensive allemande qui est brisée le 16 janvier 1945 par la jonction à Houffalize de la 1<sup>st</sup> Army et de la 3<sup>rd</sup> Army américaines.
12. – L'armée soviétique franchit l'Oder [en Pologne] le 31 janvier 1945.
13. – Les Alliés atteignent le Rhin le 14 février 1945 et les troupes américaines entrent en Allemagne le 7 mars.
14. – L'armée soviétique entre en Autriche le 29 mars et atteint Vienne le 13 avril 1945 ; elle s'empare de Berlin le 24 avril 1945.
15. – Jonction des troupes américaines et soviétiques à Torgaü [sur l'Elbe] le 25 avril 1945.
16. – Suicide d'Adolf Hitler le 30 avril 1945 dans le bunker de la chancellerie.
17. – Le 4 mai 1945 les armées allemandes du Nord se rendent au maréchal Montgomery.
18. – La capitulation de l'Allemagne s'est effectuée en deux temps : (1) celle du général Alfred Jodl et l'état-major des troupes allemandes du front Ouest signée en France le 7 mai 1945 ; celle de l'amiral Karl Dönitz signée à Berlin le 8 mai 1945 [par le général Stumpff, l'amiral von Friedeburg et le maréchal Keitel, en présence du maréchal Joukov (URSS), du général Spaatz (États-Unis), du général Tedder (Royaume-Uni) et du général de Lattre de Tassigny (France)].

– Clé XVI –

**Événements en France de février 1943 au 8 mai 1945**

1. – Le 8 février 1943 au soir, la Gestapo arrête l'amiral de Penfentenyo pour avoir organisé des réunions susceptibles de porter préjudice au Reich ; interné à Torgaü, il y restera jusqu'à la fin de la guerre [l'amiral de Penfentenyo avait déjà été interné à titre militaire à Koenigstein ; voir Clé VI § 25, page 23].
2. – L'opération de libération de la Corse commence le 9 septembre et se termine le 4 octobre 1943.

3. – Le Maréchal Pétain prépare « un amendement constitutionnel aux termes duquel, s'il venait à décéder, le pouvoir qu'il avait reçu de l'Assemblée nationale française ferait retour à cette dernière » ; le texte de cet amendement est le suivant :

« Nous, MARÉCHAL DE FRANCE, CHEF de l'ÉTAT FRANCAIS,  
Vu la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940,  
DÉCRÉTONS :

Article I<sup>er</sup> – Dans le cas où nous viendrions à décéder avant d'avoir pu faire ratifier par la Nation la nouvelle constitution de l'État Français dont la promulgation par un ou plusieurs actes a été prévue par la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940, le pouvoir constituant mentionné par l'article VIII de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 fera retour au Sénat et à la Chambre des Députés, actuellement prorogés dont la réunion constitue l'Assemblée Nationale.

Article II – Sont et demeurent abrogés pour l'application du présent acte toutes dispositions prises depuis le 10 juillet 1940 qui porteraient atteinte à la jouissance et à l'exercice des droits de l'Assemblée Nationale.

Article III – Toutes dispositions contraires au présent acte sont et demeurent abrogées.” »

Le 13 novembre 1943, il informe le général Krug von Nidda [voir Clé 9 § 4, page 32]. Les Allemands occupent alors l'imprimerie du *Journal Officiel* et le studio de la radio pour empêcher la promulgation et la diffusion de cet acte.

Ribbentrop envoie à Pétain une lettre du Führer qui reproche de façon violente et grossière son manque de collaboration.

4. – Le 28 décembre 1943, « Pour exercer une surveillance directe et permanente sur le Maréchal ; on lui imposa, en la personne de M. von Renthe-Fink, un homme de confiance personnel d'Hitler [...] : le chef de l'État fut alors condamné à une impuissance absolue [...] Une vague d'arrestations déferla sur le pays torturé ; la Gestapo et la milice menèrent contre le maquis une lutte d'une brutalité inouïe. » [Walter Stucki, *La fin du régime de Vichy*, p. 16].

5. – Débarquement en Normandie [opération “Overlord”] le 6 juin 1944 [D-Day].
6. – Le 10 juin 1944, la division SS *Das Reich* qui remonte vers le nord s'arrête à Oradour-sur-Glane [près de Limoges] après avoir eu des accrochages avec des résistants ; en représailles, ils fusillent toute la population masculine, et brûlent vifs les femmes et les enfants dans une église, tuant au total 642 personnes [presque tout le village].
7. – Le calvaire du Maréchal Pétain commence le 15 juillet 1944 : il fait l'objet des Clés XVII, XVIII, XIX et XX suivantes [pages 62-73].
8. – Débarquement de Provence le 15 août 1944.
9. – Paris est libéré le 25 août 1944 par le général Leclerc avec la 2<sup>e</sup> DB.
10. – Fin août 1944, tout le sud de la France est libéré.

11. – La 3<sup>rd</sup> Army de Patton est stoppée devant Metz jusqu'au 12 octobre 1944 : ensuite la bataille de Metz est engagée.
12. – Strasbourg est libéré le 23 novembre 1944 par le général Leclerc avec la 2<sup>e</sup> DB.
13. – Capitulation de l'Allemagne le 8 mai 1945.
14. – Quimper, Lorient Vannes et Saint Nazaire seront libérés dans les deux jours qui suivent la capitulation allemande.

– Clé XVII –

**Le calvaire du Maréchal Pétain – Première station**

1. – Le 15 juillet 1944, à l'insu des Allemands et de Laval, le Maréchal Pétain remet au corps diplomatique la déclaration suivante :

« Des bruits opiniâtres donnent à penser que les Allemands ont l'intention de transporter le gouvernement français et le Maréchal dans les environs de Nancy.

Ce transfert aurait lieu si les armées allemandes étaient obligées d'abandonner une partie du territoire français et de se replier vers l'est.

Le Maréchal tient à déclarer dès maintenant et à faire connaître au nonce, en tant que doyen du Corps diplomatique, qu'il s'opposera, par tous les moyens dont il dispose, à tout déplacement de Vichy vers l'est.

Le Maréchal est resté depuis 1940 sur le sol français. Il est décidé à ne pas l'abandonner maintenant. » [Déclaration 15 juillet 1940 citée par Walter Stucki, *La fin du régime de Vichy*, pp. 64-65].

« Cette déclaration provoqua une grande colère chez M. von Renthe-Fink, qui demanda avec rudesse des explications au Maréchal. Mais, fait extraordinaire, le vieillard repoussa cette immixtion avec non moins de rudesse. Consterné, le représentant d'Hitler se rendit chez Laval pour se plaindre, comme il le faisait si souvent, du Chef de l'État. Mais, fait plus extraordinaire encore, Laval le refoula aussi sur un ton très peu aimable. Le climat était manifestement changé. » [Walter Stucki, *La fin du régime de Vichy*, pp. 64-65].

2. Le dimanche 6 août 1944, Walter Stucki est appelé par Laval qui lui fait, – en présence de Rochat, secrétaire général ministère des Affaires étrangères – la déclaration suivante :

« Les événements se précipitent. j'ai entendu dire que les Allemands envisageaient de nous "mettre en sécurité" le Maréchal et moi-même. Je suis fermement résolu à ne céder qu'à la plus extrême contrainte, et, au moment où cette contrainte sera en fait exercée, à donner ma démission de chef de gouvernement. En aucun cas je ne remplirai cette fonction de Vittel, de Nancy, de Soissons ou de tout autre lieu. Il est encore bien moins question pour moi d'essayer, le cas échéant, de rester à la tête d'un gouvernement français d'exil en Allemagne. Je sais très bien qu'ici je suis exposé à de grands dangers. Je suis tenu par ma politique et n'ai rien à cacher. Je ne chercherai donc pas non plus à fuir à l'étranger ou à me cacher quelque part. Mon seul souci actuel est d'éviter la guerre civile dans toute la mesure du possible. Vous pouvez être absolument assuré que, si je devais quitter Vichy sous la contrainte – et je ne quitterai jamais cette ville autrement, sauf, comme jusqu'ici pour de courtes visites à Paris – je serais, dès ce moment même, non plus chef d'un gouvernement, mais un prisonnier ordinaire. Il est nécessaire que vous le sachiez et que votre gouvernement le sache. S'il est possible, je vous informerai plus exactement encore ; si la chose est impossible, vous serez ainsi dès maintenant à quoi vous en tenir. » [Walter Stucki, *La fin du régime de Vichy*, pp. 66-67 ; cette déclaration a été portée à la connaissance du Conseil fédéral le 10 août 1944].

3. – Le 11 août 1944, Walter Stucki reçoit du maréchal Pétain la confidence suivante :

« La situation est tendue à l'extrême, si tendue qu'on doit s'attendre dès maintenant à tout instant à des décisions importantes. Mes plus intimes collaborateurs et moi-même ne sommes plus sûrs de notre vie. Nous serons pour le moins arrêtés et longtemps internés quelque part. Nos documents peuvent nous être enlevés ou être détruits par nos ennemis de l'extérieur ou de l'intérieur. Tous deux ont tendance à étouffer ou à déformer la vérité historique. Mais j'attache le plus grand prix à ce que le monde, à ce que l'histoire sachent un jour, aussi exactement que possible, ce qui s'est passé à Vichy en cet été si orageux. C'est pourquoi je prie le représentant d'un État ami, neutre et universellement estimé, qui est lui-même un ami chaleureux de la France, et qui, je le sais, est seul à avoir une liaison permanente avec son gouvernement, de bien vouloir être le témoin historique des événements qui viennent. Je vous demande de répondre à mon appel à toute heure du jour ou de la nuit et d'assister à tout ce qui se passera. Je vous prie d'entendre, de voir, et de rapporter un

jour objectivement ce que vous aurez entendu et ce que vous aurez vu. » [Walter Stucki, *La fin du régime de Vichy*, pp. 68-69].

4. – Le 19 août à 12 heures le général von Renthe-Fink remet au Maréchal la communication écrite suivante :

« NOTE POUR MÉMOIRE

1. – Le président Laval se trouve avec les membres du gouvernement à Belfort, nouveau siège provisoire du gouvernement français.

2. – Le gouvernement du Reich donne l'assurance solennelle que, en toute circonstance, le Maréchal demeurera sur le sol français.

3. – Le gouvernement du Reich assure que le Maréchal et le gouvernement français pourront revenir à Vichy dès que la situation sera assez sûre pour le permettre.

*Vichy, le 19 août 1944.* » [in Walter Stucki, *La fin du régime de Vichy*, p. 105].

Le Maréchal n'a rien répondu, il s'est borné à remettre à M. von Renthe-Fink le mémorandum suivant au sujet de la déclaration de Laval du 6 août :

« M. le président Laval a fait une déclaration solennelle à M. le Ministre de Suisse le 6 août 1944. Il lui a dit : "J'ai pris la décision formelle de rester à Vichy ou à Paris comme chef du gouvernement et de ne pas exercer ailleurs, où que ce soit, mes fonctions de chef du gouvernement. Si donc un jour l'on vous disait le contraire, je voudrais que vous et votre gouvernement sachiez que ce n'est pas conforme à la réalité. S'il est exact que M. Pierre Laval est à Belfort, tant qu'il n'aura pas fait connaître une autre position au Maréchal, on doit donc considérer qu'il ne s'y est pas rendu en tant que chef du gouvernement." » [in Walter Stucki, *La fin du régime de Vichy*, pp. 105-106].

5. – Le 19 août à 15 heures le ministre Walter Stucki est appelé d'urgence au cabinet du maréchal où se trouvent les généraux Bridoux et Debeney, les amiraux Bléhaut et Fernet, Rochat [secrétaire général ministère des Affaires étrangères] et Bernard Ménétrel [médecin du maréchal]. Ils apprennent que le général von Neubronn a donné connaissance au général Bridoux de l'ordre qu'il a reçu du ministre von Renthe-Fink et qu'il exprime son très profond regret de se trouver dans l'obligation de l'exécuter.

6. – Dimanche 20 août 1944

[Début de la citation de Walter Stucki, *La fin du régime de Vichy*, pp. 115-124]

« Ayant appris de l'officier d'ordonnance du général allemand que l'attaque sur l'Hôtel du Parc était fixée à 6 h. 45, je m'y rends un peu auparavant. L'hôtel est déjà encerclé par des SS allemands. Grâce à une autorisation spéciale que je m'étais procurée, je puis franchir le cordon de surveillance et gagner l'entrée. Celle-ci, un "tambour", est barricadée intérieurement et gardée par trois gardes du Maréchal. Comme ils me connaissent, ils me laissent passer. Les deux grilles intérieures, assez lourdes, l'une au rez-de-chaussée, l'autre entre le deuxième et le troisième étage, sont fermées et également gardées à l'intérieur. On me les laisse aussi franchir, et je trouve tout un groupe de personnalités importantes massées devant l'appartement du Maréchal. Du balcon, je vois, à 6 h. 48, s'arrêter devant la porte plusieurs camions militaires allemands et, en [p. 116] bas, un détachement d'environ trente-cinq hommes sous le commandement d'un major qui demande à entrer. Comme personne ne répond, les portes sont enfoncées à coups de crosse et de leviers de fer, les gardes poussés de côté, et la troupe se trouve en présence de la première grille. Je descends et je vois que cette grille est aussitôt, et relativement très vite, forcée avec de lourds leviers. Sous la direction d'un officier, la troupe monte l'escalier et se heurte à la deuxième grille. Celle-ci est enfoncée de la même façon. Il règne un silence de mort, qui n'est interrompu – ce qui est très impressionnant – que par le fracas des grilles et le bruit des lourdes bottes

allemandes. Le détachement allemand surgit alors devant le groupe d'environ trente personnes constitué par les collaborateurs les plus intimes du Maréchal, qui, tous, dans un silence glacial, se tiennent debout devant la porte de son appartement. L'officier allemand se tourne vers le colonel Barré, commandant de la garde, lui dit qu'il a l'ordre de se rendre chez le maréchal Pétain et lui demande où se trouve l'entrée. Le colonel français montre la porte et la barre en même temps de son corps. L'Allemand : "Je vous prie d'ouvrir." Le Français : "Je regrette, le Maréchal repose, personne n'a le droit de le déranger." [p. 117] Après avoir réfléchi un court instant, le major allemand descend l'escalier. Vingt hommes environ du détachement allemand restent collés devant la porte. Cinq minutes après environ arrive d'un pas lent, en grand uniforme, le général von Neubronn, suivi de son officier d'ordonnance et du chef de la troupe d'assaut. Neubronn à Barré : "Je dois parler au Maréchal, ouvrez la porte, je vous prie." Barré répond d'un signe de tête négatif. Neubronn demande très poliment à tous ceux qui bloquaient la porte de se retirer de côté ce qui, finalement, se produit après quelques hésitations. Il appuie sur la poignée de la porte. La porte est fermée. Sur un signe, un sous-officier allemand fait voler en éclats d'un seul coup de pied la porte légère de l'hôtel, la vitre se brise en mille morceaux dans un bruit sec, qui pénètre jusqu'aux moelles. Barré suit Neubronn pas à pas ; celui-ci demande où se trouve le Maréchal. Barré : "Derrière cette porte, dans sa chambre à coucher." Neubronn essaie de baisser la poignée ; la porte est fermée. Un soldat allemand tente alors de forcer la porte avec un crochet, mais sans succès. Elle est alors sortie de ses gonds avec des leviers de fer. Neubronn entre dans la chambre à coucher du Maréchal.

Je ne peux pas assister moi-même à ce qui se [p. 118] passe ensuite. M<sup>me</sup> Ménétré [épouse de Bernard Ménétré, médecin du maréchal], qui est à l'intérieur, me dit plus tard qu'à ce moment-là le Maréchal, assis sur une chaise, revêtu seulement d'une chemise et d'un pantalon, nouait ses lacets de chaussures. Il se serait borné à lever la tête et à dire : "Ah ! c'est vous." Le général von Neubronn se serait profondément incliné et aurait déclaré : "Vous savez, Monsieur le Maréchal, quelle lourde mission m'amène à vous." Pétain aurait fait un signe de tête en disant : "En effet, je sais que je suis votre prisonnier", et avec une légère ironie : "Vous me permettez quand même de m'habiller ?" Neubronn se retira alors et attendit avec nous tous dans un profond silence.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que tous les officiers et soldats allemands restés en haut saluèrent à la manière hitlérienne leur général au moment où il sortit, mais que celui-ci répondit en employant l'ancienne forme militaire du salut.

Après un quart d'heure d'attente environ, comme les SS allemands s'impatientaient visiblement – il est déjà 7 h. 45 – Neubronn me fait prier par son officier d'ordonnance [major von Lutitz] de dire au Maréchal qu'en raison des ordres reçus le temps est limité, et qu'il doit l'inviter à se hâter. Je réponds au major von Lutitz de bien vouloir s'adresser au [p. 119] colonel Barré. A ce moment apparaît le nonce qui assiste ensuite avec moi à tout ce qui va se passer. Ménétré [médecin du maréchal] s'approche du major von Lutitz et lui dit, nettement provocant : "Vous connaissez l'âge du Maréchal. On l'a réveillé brusquement. Il a devant lui un voyage long et fatigant. Vous ne pensez pas qu'il a le droit de prendre son petit déjeuner ?" Lutitz fait un signe de tête ; sur quoi, sans précipitation particulière, le déjeuner est commandé, préparé et pris par le Maréchal et sa femme. Pendant ce temps le nonce et moi sommes conduits dans le bureau de Ménétré, et Rochat [secrétaire général ministère des Affaires étrangères] nous donne connaissance de la note suivante, parvenue hier soir tard :

“LE MINISTRE VON RENTHE-FINK

Vichy, le 19 août 1944.

Monsieur le Maréchal,

Comme suite à ma lettre de ce jour, j'ai l'honneur de vous faire savoir, de la part de mon gouvernement, que, en raison de la situation, le départ pour Belfort est prévu pour ce soir. Je crois avoir compris que Madame la Maréchale a l'intention de vous accompagner.

Je me permets de proposer que les membres du gouvernement français qui sont demeurés ici, et notamment le [p. 120] secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, M. l'ambassadeur Rochat, le secrétaire d'État à la Défense, M. le général Bridoux et le secrétaire d'État à la Marine, M. l'amiral Bléhaut, accompagnent le Chef de l'État français.

En outre, je voudrais exprimer le désir que le général Debeney et le docteur Ménétrel prennent également part au voyage.

La désignation des autres personnes qui accompagneraient ou suivraient le Chef de l'État français à Belfort demeurerait subordonnée à un accord entre autorités compétentes.

Le règlement de toutes autres questions demeure également subordonné à des ententes réciproques.

Veuillez agréer, M. le Maréchal, l'assurance de ma plus haute considération.

(Signé) RENTHE-FINK.”

M<sup>me</sup> Pétain prit aussitôt la décision de suivre son mari.

Le Maréchal entre, salue le nonce et moi-même, nous remet personnellement une protestation adressée à Hitler, nous remercie de notre amabilité et donne l'ordre de faire descendre les bagages. La Maréchale arrive alors et, très émue, prend également congé de nous. Quant au Maréchal, il est aussi impassible et calme que je l'ai toujours connu, d'une dignité incroyable.

La protestation est ainsi rédigée :

[p. 121]

“LE MARECHAL DE FRANCE, CHEF DE L'ÉTAT

Vichy, le 20 août.

DÉCLARATION

à Monsieur le Chef de l'État Grand Allemand

En concluant l'armistice de 1940 avec l'Allemagne, j'ai manifesté ma décision irrévocabile de lier mon sort à celui de ma patrie et de n'en jamais quitter le territoire.

J'ai pu ainsi, dans le respect loyal des conventions, défendre les intérêts de la France.

Le 16 juillet dernier, devant des rumeurs persistantes concernant certaines intentions allemandes à l'égard du gouvernement français et de moi-même, j'ai été amené à confirmer ma position au Corps diplomatique, en la personne de son doyen, Son Excellence le nonce apostolique, précisant que je m'opposerai par tous les moyens en mon pouvoir à un départ forcé vers l'est. Vos représentants m'ont fourni des arguments contraires à la vérité pour me décider à quitter Vichy. Aujourd'hui, ils veulent me contraindre par la violence et au mépris de tous les engagements, à partir pour une destination inconnue.

J'élève une protestation solennelle contre cet acte de force qui me place dans l'impossibilité d'exercer mes prérogatives de Chef de l'État français.

[Sceau du chef de

Ph. Pétain.

l'État français]

Le Maréchal fait alors venir tous ses collaborateurs, leur serre la main et les remercie de leur fidélité. [p. 122] Au moment où il apparaît dans la porte de sa chambre à coucher, les SS allemands quittent rapidement leur poste et descendent. Le Maréchal et sa femme utilisent l'ascenseur. Nous suivons immédiatement par l'escalier. Lorsque l'ascenseur arrive en bas, un ordre sec retentit : “Présentez armes !” Une compagnie de la garde personnelle du Maréchal est formée en carré dans le grand hall et se tient dans un garde-

à-vous impeccable. Il n'est presque pas de garde dont les joues ne soient mouillées de larmes. Avec lenteur et dignité, le Maréchal parcourt le front du détachement, serre la main à l'officier et quitte l'hôtel par les portes démolies.

Tout s'étant passé dans le secret, la pluie tombant à torrent et l'heure étant matinale, il n'y avait dans la rue qu'une foule peu importante. Elle éclate en vivats enthousiastes et, sans en être empêchée par les gardes allemands, chante la *Marseillaise*, mal et faux, mais d'une manière singulièrement émouvante. Très vite la colonne des voitures est formée et, encadré d'automobiles allemandes, accompagné par six motocyclistes de la garde du Maréchal, sans le fanion du Chef de l'État, le cortège s'éloigne à vive allure de l'hôtel, s'enfonçant, par cette matinée de dimanche pluvieuse et grise, dans un avenir lourd et incertain.

[p. 123]

Ces événements ont laissé une impression bouleversante, inoubliable, à tous ceux qui y ont assisté. Le Maréchal était d'un calme véritablement impressionnant. Je crois qu'il n'a pas très bien compris ce qui se passait. Les effets de l'âge peuvent être si divers !

Aussitôt après, j'apprends que mon premier collaborateur, le conseiller de légation Decroux, vient d'être arrêté et emmené par la Gestapo. J'avertis aussitôt le chef du protocole et, grinçant des dents, je me rends moi-même avec Dupont au quartier général de la Gestapo. Devant l'immeuble stationne une colonne de camions remplis de SS camouflés et lourdement armés. Je demande à parler à un officier et, en indiquant qui je suis, je le prie de faire savoir au chef de la Gestapo que je désire le voir d'urgence. Il me montre une entrée de la villa. Je déclare qu'il m'est impossible en tant que ministre de Suisse de pénétrer dans cette maison, et je fais demander au chef de la Gestapo de sortir et de venir dans la rue. Malgré une pluie torrentielle, ce dernier paraît aussitôt, se présente à moi avec correction et me dit qu'il vient déjà de relâcher Decroux après un rapide examen de son cas. Mon collaborateur aurait été arrêté parce qu'il a photographié le départ du Maréchal, ce qui était strictement [p. 124] interdit. L'appareil photographique a été d'ailleurs saisi, mais sera restitué si possible.

« Je conviens avec le nonce de convoquer nos collègues à 18 heures à une réunion où le nonce lira les documents les plus importants et où je ferai un court exposé strictement objectif sur les événements des derniers jours.

Mort de fatigue, je réussis enfin à faire venir mon déjeuner, 9 h. 30. A 10 heures, l'amiral Fernet s'annonce. Il me remet l'exemplaire, avec signature manuscrite, de la proclamation du Maréchal au peuple français ; il me remercie, de façon émouvante, au nom de celui qui était encore hier Chef de l'État français, de mon attitude et des services rendus à la France, et surtout à la population de Vichy.

Vers 11 heures, mon collaborateur Andres me fait savoir que les conditions atmosphériques pour les transmissions par radio avec la Suisse sont particulièrement bonnes. Je me rends aussitôt à notre "studio" et dicte au microphone un rapport détaillé sur les événements d'hier et de ce matin. »

[Fin de la citation de Walter Stucki, *La fin du régime de Vichy*, pp. 115-124]

7. – C'est par Berne que le monde a connu la vérité, ce qui était d'autant plus important et d'autant plus nécessaire que Berlin répandit encore pendant toute une semaine la légende que Pétain, Laval et le gouvernement se trouvaient en toute liberté à Belfort et y exerçaient, sans entraves, leurs fonctions. Une information allemande allait jusqu'à dire que le Corps diplomatique se trouvait, lui aussi, à Belfort !

– Clé XVIII –

**Le calvaire du Maréchal Pétain – Deuxième station**

1. – Après son arrestation à Vichy [voir Clé XVII, § 6, pages 63-66], le Maréchal et son épouse sont emmenés par la Gestapo à Morvillars, près de Belfort et le 8 septembre 1944 ils sont assignés à résidence à Sigmaringen.
2. – Le 5 avril 1945, le Maréchal apprend par la radio que son procès devant la “Haute Cour” [voir Clé XIII, § 9, page 55] doit bientôt commencer ; il fait aussitôt envoyer au Führer la lettre suivante :

« Je viens d'apprendre que les autorités françaises se disposent à me mettre en accusation par contumace devant une Haute Cour de Justice. Les débats s'ouvriraient le 24 avril. Cette information m'impose une obligation que je considère comme impérieuse et je m'adresse à Votre Excellence pour qu'elle me mette en mesure d'accomplir mon devoir. J'ai reçu, le 10 juillet 1940, de l'Assemblée nationale, un mandat que j'ai rempli selon les possibilités qui m'étaient laissées. Comme chef du gouvernement, en juin 1940, à Bordeaux, j'ai refusé de quitter la France. Comme chef de l'État, lorsque des heures graves ont de nouveau sonné pour mon pays, j'ai décidé de rester à mon poste à Vichy. Le gouvernement du Reich m'a contraint de le quitter le 20 août 1944. Je ne puis, sans forfaire à l'honneur, laisser croire, comme certaines propagandes tendancieuses l'insinuent, que j'ai cherché refuge en terre étrangère pour me soustraire à mes responsabilités. C'est en France seulement que je peux répondre de mes actes et je suis seul juge des risques que cette attitude peut comporter. J'ai donc l'honneur de demander instamment à Votre Excellence de me donner cette possibilité. Vous comprendrez certainement la décision que j'ai prise de défendre mon honneur de chef et de protéger par ma présence tous ceux qui m'ont suivi. C'est mon seul but. Aucun argument ne saurait me faire renoncer à ce projet. A mon âge, on ne craint plus qu'une chose c'est de n'avoir pas fait tout son devoir et je veux faire le mien. » [in Jacques le Groignec, *Pétain et de Gaulle*, pp. 329-330].

Il n'obtient aucune réponse du Führer [qui se suicidera le 30 avril ; voir clé XV § 16, page 59].

3. – Comme les troupes Alliées progressent vers Sigmaringen, Ribbentrop prend la décision de déplacer le Maréchal et son épouse en Bavière, sous la garde du général autrichien von Tangstein ; le 20 avril à minuit, Tangstein annonce au Maréchal et à son épouse qu'il faut partir et qu'il les conduira en Suisse. Le Maréchal proteste : « – Je ne vous crois pas. Avez-vous l'assurance de la Suisse qu'elle me laissera entrer pour rejoindre la France ? Tangstein (gêné). – Non, mais on pourra la demander de là-bas. Le Maréchal. – Je n'ai aucune confiance. [...]. Tangstein. – Je vous assure que je vous dis la vérité. Et à la Maréchale : Tangstein. – Madame, je vous en supplie, aidez-moi. Je ne fais qu'obéir, je dois assurer la sécurité du Maréchal. Je suis de bonne foi ; nous irons vers la Suisse. Il est vrai que nous avons l'ordre de vous emmener en Bavière, mais, cela nous ne le ferons pas. La Maréchale. – Que dira votre gouvernement ? Tangstein. – Il n'y a plus de gouvernement. On ne sait pas où est M. Ribbentrop ; nous agissons de nous-mêmes. »

Tangstein appelle alors le chargé d'affaire suisse qui arrive et annonce que le Conseil fédéral s'est réuni et a décidé d'accueillir en Suisse le Maréchal et ceux qui l'accompagnent. Le départ peut enfin avoir lieu ; il était temps car Sigmaringen est bombardé lorsqu'ils prennent la route de Wangen ; ils font halte au château de Zeil, puis à Bregenz ; et ils franchissent la frontière germano-suisse, le 24 avril, à 9 heures du matin, au poste de Sankt-Margrethen [Sainte-Marguerite]. Le Maréchal entre ce jour-là dans sa quatre-vingt-dixième année.

4. – A peine arrivé en Suisse, près du lac Walzen, il retrouve Walter Stucki [qui était ambassadeur de Suisse à Vichy ; voir Clé IX § 4, page 32] et lui déclare : « Que ce serait bon de terminer ma vie dans ce beau pays, dans cette libre Suisse. Mais mon devoir, mon honneur me forcent à aller en prison. » [Rapport de Walter Stucki du 25 avril 1945, Archives fédérales, Berne].

Comme de Gaulle estime néfaste la présence du Maréchal à son procès, il fait savoir au Conseil fédéral qu'il ne s'opposera pas à ce que la Suisse lui accorde le droit d'asile. Cette hypocrisie révolte de Maréchal : « Je vois la manœuvre. On veut me mettre dans mon tort. On veut m'empêcher de sauver au moins mon honneur. Je ne veux pas rester en Suisse. Je veux aller en France, et cela aussi vite que possible. » [Tournoux, Pétain et la France, p. 534].

C'est ainsi que le maréchal Pétain et son épouse vont quitter la Suisse deux jours après y être arrivés. Le 26 avril 1945 à 19 heures, un détachement militaire helvétique sous les ordres du commandant Rapp rend les honneurs au maréchal Pétain qui passe en voiture la frontière vers la France.

– Clé XIX –

**Le calvaire du Maréchal Pétain – Troisième station**

1. – Comme il le souhaitait, le Maréchal rentre en France le 26 avril 1945 à 19 heures ; le général Koenig est là avec un piquet de soldats qui restent l'arme au pied tandis que Koenig se contente d'un salut militaire ; le Maréchal lui tend la main, mais il reste les bras le long du corps en disant : « Mes respects, Monsieur le Maréchal. » [Lettre de M. Léoni, chef de mission de la Sûreté nationale, citée par Tournoux dans *Pétain et la France*, p. 530].
2. – Le Maréchal et son épouse sont ensuite internés à la prison de Montrouge où venaient d'être fusillés Georges Suarez, Paul Chack et Robert Brasillach.
3. – Le procès du Maréchal Pétain doit s'ouvrir le 23 juillet 1945 devant la “Haute Cour” présidée par Paul Mongibeaux – Premier président de la Cour de Cassation – qui, au mépris de son devoir de réserve, déclare à la presse le 21 juillet 1945 : « Il importe de dissiper avant tout l'équivoque qui veut faire de Pétain l'homme qui a essayé de sauver ce qu'il pouvait de notre malheureux pays, mais au contraire celui qui, pour satisfaire à ses ambitions personnelles et ses visées politiques, s'est vautré dans l'abjection jusqu'à la trahison. » [*Procès Pétain*, J.O., p. 10]. Le procureur général Mornet avait déjà déclaré au journal *l'Aurore* du 28 avril 1945 : « Il est évident que le pouvoir judiciaire ne peut pas, quand il s'agit des actes les plus graves, ne pas demander la peine de mort et je le ferai. » [*Procès Pétain*, J.O., p. 10].
4. – La défense du Maréchal est assurée par le bâtonnier Fernand Payen, maître Jacques Isorni et maître Jean Lemaire, un tout jeune avocat.
5. – « La première accusation contre le Maréchal – le crime originel pour le général de Gaulle – avait fait de celui-ci [du Maréchal] l'aboutissement d'un complot : “Le pouvoir confié au Maréchal par l'Assemblée nationale était l'aboutissement d'un complot formé depuis longtemps contre la République, un complot qui, grâce à la défaite, avait réussi, mais dont le succès définitif n'était assuré qu'à la condition que cette défaite ne fût pas remise en question”.  
« Mais le ministère public devant la Haute Cour, représenté par Mornet, gaulliste de la dernière heure, devait abandonner au neuvième jour du procès cette accusation, au vif mécontentement du général de Gaulle qui l'exprime dans ses *Mémoires*. Les témoins de l'accusation, tout autant que ceux de la défense, établirent en effet que l'armistice a évité l'occupation d'une partie du territoire par 140 divisions allemandes, préservé l'empire colonial et le littoral méditerranéen, et maintenu la flotte hors de portée des forces germano-italiennes. » [in Jean-Marc Varaut, *Le Procès Pétain*, pp. 20-21].
6. – Le 23 juillet 1945 le procureur général Mornet lit son acte d'accusation :  
« En conséquence, le susnommé est accusé d'avoir depuis un temps non prescrit :  
1° Commis le crime d'attentat contre la sûreté intérieure de l'État.  
2° Entretenu des intelligences avec l'ennemi en vue de favoriser ses entreprises en corrélation avec les siennes ».  
Crimes prévus par les articles 87 et 75 du code pénal » [*Procès Pétain*, J.O., p. 8].
7. – A la fin de la lecture de l'acte d'accusation durant laquelle il est resté impassible, le Maréchal se lève pour faire sa déclaration liminaire à la Cour et, au-delà d'elle, à tous les Français [voir appendice à la Clé XIX, page 71].

8. – Dans les témoins cités en faveur de l'accusation et parmi les jurés, se trouvent des hommes politiques comme Paul Reynaud. Le procès du Maréchal est pour eux une aubaine puisque ils vont être exonérés de toutes leurs fautes qui seront imputées à celui que l'on va condamner.

Voici la déposition du colonel Loustaunau-Lacau – sept citations, trois blessures, chef du réseau “Navarre”, déporté en 1942 à Mauthausen – devant la “Haute Cour” le 30 juillet 1945 : « Je ne dois rien au maréchal Pétain, mais cela ne m'empêche pas d'être écœuré par le spectacle de ceux qui, dans cette salle, essaient de refiler à un vieillard presque centenaire l'ardoise de toutes leurs erreurs. » [Procès Pétain, J.O., p. 120].

9. – Parmi les témoignages favorables à la défense on note : la déposition du général Weygand ; celle du pasteur Boegner ; celle du docteur Bareiss ; celle de Xavier de Bourbon-Parme ; la déposition écrite du général Juin [envoyé opportunément en mission afin d'être empêché d'assister au procès] ; la déposition écrite du frère du commandant d'Estienne d'Orves (adressée au bâtonnier Payen) ; la lettre écrite par l'amiral Leahy au Maréchal ; la déposition écrite de Walter Stucki (adressée de Berne par le Département politique fédéral) lire à l'audience du 14 août par le bâtonnier Payen.

10. – Après les plaidoiries et avant la délibération de la Cour, on demande au Maréchal s'il désire s'exprimer ; il déclare alors :

« Oui, je veux bien prendre la parole.

Au cours de ce procès, j'ai gardé volontairement le silence, après avoir expliqué au peuple français les raisons de mon attitude.

Ma pensée, ma seule pensée, a été de rester avec lui sur le sol de France, selon ma promesse, pour tenter de le protéger et d'atténuer ses souffrances.

Quoi qu'il arrive, il ne l'oubliera pas. Il sait que je l'ai défendu comme j'ai défendu Verdun.

Messieurs les juges, ma vie et ma liberté sont entre vos mains, mais mon honneur, c'est à la patrie que je le confie.

Disposez de moi selon vos consciences. La mienne ne me reproche rien, car pendant une vie déjà longue, et parvenu par mon âge au seuil de la mort, j'affirme que je n'ai eu d'autre ambition que de servir la France. » [Procès Pétain, J.O., p. 384].

11. – Le 15 août 1945 à 04 h 22, le Maréchal entend la condamnation qui le frappe :

« Attendu [...] que [...] Pétain prétend faire valoir “le bien-fondé d'une politique pour laquelle il avait demandé l'armistice”...

Qu'il est difficile d'imaginer un aveu plus clair du dessein politique dans lequel l'accusé avait misé sur la capitulation.

Attendu enfin qu'il n'est pas douteux qu'il a entretenu des intelligences avec l'Allemagne, puissance en guerre avec la France en vue de favoriser les entreprises avec l'ennemi ; crimes prévus et punis par les articles 75 et 87 du code pénal.

Par ces motifs,

Condamne Pétain à la peine de mort, à l'indignité nationale, à la confiscation de ses biens.

Tenant compte du grand âge de l'accusé, la Haute Cour de justice émet le vœu que la condamnation à mort ne soit pas exécutée. » [Procès Pétain, J.O. p. 386].

Nota : La peine de mort a été votée par 14 *oui* contre 13 *non*. Il n'y a pas de dégradation puisque le Maréchalat n'est pas un grade mais une dignité.

## Appendice à la clé XIX

### Déclaration du Maréchal Pétain

après la lecture de l'acte d'accusation

[citée par Jacques le Groignec dans *Pétain et de Gaulle*, pp. 338-340]

« C'est le peuple français qui, par ses représentants, réunis en Assemblée nationale [p. 339], le 10 juillet 1940, m'a confié le pouvoir. C'est à lui que je suis venu rendre des comptes.

La Haute Cour, telle qu'elle est constituée, ne représente pas le peuple français, et c'est à lui seul que s'adresse le Maréchal de France, chef de l'État.

Je ne ferai pas d'autre déclaration.

Je ne répondrai à aucune question. Mes défenseurs ont reçu de moi la mission de répondre à des accusations qui veulent me salir et qui n'atteignent que ceux qui les profèrent.

J'ai passé ma vie au service de la France. Aujourd'hui, âgé de près de 90 ans, jeté en prison, je veux continuer à la servir, en m'adressant à elle une fois encore. Qu'elle se souvienne !... J'ai mené ses armées à la victoire, en 1918. Puis, alors que j'avais mérité le repos, je n'ai cessé de me consacrer à elle.

J'ai répondu à tous les appels, quels que fussent mon âge et ma fatigue. Le jour le plus tragique de son Histoire, c'est encore vers moi qu'elle s'est tournée.

Je ne demandais ni ne désirais rien. On m'a supplié de venir, je suis venu.

Je devenais ainsi l'héritier d'une catastrophe dont je n'étais pas l'auteur, les vrais responsables s'abritaient derrière moi pour écarter la colère du peuple.

Lorsque j'ai demandé l'armistice, d'accord avec nos chefs militaires, j'ai rempli un acte nécessaire et sauveur.

Oui, l'armistice a sauvé la France et contribué à la victoire des Alliés, en assurant une Méditerranée libre et l'intégrité de l'Empire.

Le pouvoir m'a été alors confié légitimement et reconnu par tous les pays du monde, du Saint-Siège à l'URSS.

De ce pouvoir, j'ai usé comme d'un bouclier pour protéger le peuple français. Pour lui, je suis allé jusqu'à sacrifier mon prestige. Je suis demeuré à la tête d'un pays sous l'occupation.

Voudra-t-on comprendre la difficulté de gouverner dans de telles conditions ?... Chaque jour, un poignard sur la gorge, j'ai lutté contre les exigences de l'ennemi.

L'Histoire dira tout ce que je vous ai évité, quand mes adversaires ne pensent qu'à me reprocher l'inévitable.

L'occupation m'obligeait à ménager l'ennemi, mais je ne le ménageais que pour vous ménager vous-mêmes, en attendant que le territoire soit libéré.

L'occupation m'obligeait aussi, contre mon gré et contre mon cœur, à tenir des propos, à accomplir certains actes dont j'ai souffert plus que vous, mais, devant les exigences de l'ennemi, je n'ai rien abandonné d'essentiel à l'existence de la patrie.

Au contraire, pendant quatre années, par mon action, j'ai maintenu la France, j'ai assuré aux Français la vie et le pain, j'ai assuré aux prisonniers le soutien de la nation.

Que ceux qui m'accusent et prétendent me juger s'interrogent du fond de leur conscience pour savoir ce que, sans moi, ils seraient peut-être devenus.

Pendant que le général de Gaulle, hors de nos frontières, poursuivait [p. 340] la lutte, j'ai préparé les voies à la libération en conservant une France douloureuse mais vivante.

A quoi, en effet, eût-il servi de libérer des ruines et des cimetières ?...

C'est l'ennemi seul qui, par sa présence sur notre sol envahi, a porté atteinte à nos libertés et s'opposait à notre volonté de relèvement.

J'ai réalisé, pourtant, des institutions nouvelles ; la Constitution que j'avais reçu mandat de présenter était prête, mais je ne pouvais la promulguer.

Malgré d'immenses difficultés, aucun pouvoir n'a, plus que le mien, honoré la famille, et, pour empêcher la lutte des classes, cherché à garantir les conditions du travail à l'usine et à la terre.

La France libérée peut changer les mots et les vocables. Elle construit, mais elle ne pourra construire utilement que sur les bases que j'ai jetées.

C'est à de tels exemples que se reconnaît, en dépit des haines partisanes, la continuité de la Patrie. Nul n'a le droit de l'interrompre.

Pour ma part, je n'ai pensé qu'à l'union et à la réconciliation des Français, je vous l'ai dit encore le jour où les Allemands m'emmenaient prisonnier parce qu'ils me reprochaient de n'avoir cessé de les combattre et de ruiner leurs efforts.

Je sais qu'en ce moment-ci, certains ont oublié, depuis que je n'exerce plus le pouvoir, ce qu'ils ont dit, écrit ou fait.

Des millions de Français pensent à moi, qui m'ont accordé leur confiance et me gardent leur fidélité.

Ce n'est point à ma personne que vont l'une et l'autre, mais, pour eux comme pour bien d'autres, à travers le monde, je représente une tradition qui est celle de la civilisation française et chrétienne, face aux excès de toutes les tyrannies.

En me condamnant, ce sont ces millions d'hommes que vous condamnerez dans leur espérance et dans leur foi. Ainsi, vous aggraverez ou vous prolongerez la discorde de la France, alors qu'elle a besoin de se retrouver et de s'aimer pour reprendre la place qu'elle tenait autrefois parmi les nations.

Mais ma vie importe peu. J'ai fait à la France le don de ma personne. C'est à cette minute suprême que mon sacrifice ne doit plus être mis en doute.

Si vous deviez me condamner, que ma condamnation soit la dernière et qu'aucun Français ne soit plus jamais condamné ni détenu pour avoir obéi aux ordres de son chef légitime.

Mais, je vous le dis à la face du monde, vous condamneriez un innocent en croyant parler au nom de la justice, et c'est un innocent qui en porterait le poids, car un Maréchal de France ne demande de grâce à personne.

A votre jugement répondront celui de Dieu et celui de la postérité. Ils suffiront à ma conscience et à ma mémoire. Je m'en remets à la France !... »

[fin de la citation de Jacques le Groignec dans *Pétain et de Gaulle*, pp. 338-340]

– Clé XX –

**Le calvaire du Maréchal Pétain – Quatrième station**

1. – Après sa condamnation le 15 août 1945 à la détention à vie, le maréchal Pétain est d'abord interné, sans son épouse, au Fort du Portalet, à 765 mètres d'altitude, sur une falaise de la rive droite du Gave d'Aspe, dans les Pyrénées-Atlantiques ; en novembre 1945 il est transféré au Fort de la Pierre-Levée – appelé aussi la “Citadelle” – sur l'île d'Yeu où il restera jusqu'en juin 1951.
2. – La cellule du Maréchal [15 m<sup>2</sup>] est située au premier étage du bâtiment central du Fort de la Pierre-Levée ; une porte-fenêtre donne sur la partie de la cour intérieure [la deuxième partie de la cour en est séparée par un barbelé] dans laquelle le Maréchal peut se rendre en empruntant les trente marches d'un escalier abrupt ; à partir de mars 1948, il pourra emprunter un sentier tracé sur le talus intérieur de la citadelle ; la pièce voisine de la cellule sert de parloir ou de salle à manger et la messe peut y être célébrée par l'aumônier de la prison. La mer est toute proche mais invisible depuis l'espace carcéral du prisonnier.

Les gardes républicains du Fort ont dressé un mat dans la cour et les “couleurs ” y sont hissées le matin et amenées le soir : « J'assiste à la cérémonie d'ici, à travers la vitre. Je n'en manque pas une », dit le Maréchal à Jacques Isorni [*Souffrance et mort du Maréchal*, p. 183].

La joie du Maréchal est grande quand il reçoit la visite de ses avocats ou de son épouse qui fait preuve d'une magnifique abnégation.

3. – Dans les premiers mois de 1947, la santé du Maréchal décline. Madame Pétain s'adresse au Garde des Sceaux : « Je vous rappelle que le maréchal Pétain est âgé de quatre-vingt-onze ans. Je demande seulement qu'il soit permis à sa femme d'être à ses côtés pour partager ses épreuves. » [Jacques Isorni, *Souffrance et mort du Maréchal*, p. 193]. La réponse est négative.
4. – En mai 1949, des infirmiers militaires remplacent les gardiens. Les médias français et étrangers évoquent souvent la mort prochaine du Maréchal ; alors, le Président du Conseil consent enfin à autoriser Annie Pétain à partager la captivité de son mari.  
Le 13 juillet 1950 le Maréchal et madame Pétain sont installés dans une casemate de plain-pied avec la cour.
5. – Le 24 avril 1951, le Maréchal reçoit le Sacrement des malades de l'abbé Bailly, curé de l'île d'Yeu.
6. – Le Président du Conseil fait savoir que le cercueil de Philippe Pétain ne sera pas transporté sur le continent par crainte « des incidences qu'une telle mesure pourrait avoir sur l'ordre public » [Jacques Isorni, *Souffrance et mort du Maréchal*, p. 270].
7. – Le 29 juin 1951, le Maréchal et son épouse sont installés dans une villa proche du port et de l'église de Port-Joinville : « Enfin... des arbres ! » dit-il.
8. – Le 23 juillet 1951 à 9 h 20, Philippe Pétain, Maréchal de France, rend son âme à Dieu.

– Clé XXI –  
**L'épuration**

1. – La notion d'épuration est née dans le giron du “Conseil National de la Résistance” [CNR] créé par de Gaulle en mai 1943 [voir Clé XIII, § 6.b), page 54].
  2. – Pierre Pucheu [ministre de l'Intérieur du 11 août 1941 au 17 avril 1942 ; voir Clé IX, § 2 et note (3), page 31] est la première victime de l'épuration ; il est condamné à mort le 11 mars 1944 par une juridiction d'exception du “Comité Français de Libération Nationale [CFLN] nommée “tribunal d'armée à compétence particulière” ; tous les membres de cette juridiction d'exception ont été choisis par de Gaulle. Pierre Pucheu est fusillé le 20 mars 1944 [voir Clé XIII, fin du § 6.b), haut de la page 54].
  3. – Charles de Gaulle – responsable du “Gouvernement Provisoire de la République française [GPRF] – organise l'épuration de toute la société française par ses “ordonnances” datées du 26 juin 1944 et du 26 août 1944 [voir Clé XIII, § 7, page 55]. Le 13 novembre 1944, il se dote d'une “Haute Cour” pour faire condamner les “traîtres” les plus connus.
  - 4 – Le 20 novembre 1944 de Gaulle s'engage devant Staline à procéder à une épuration contre les « traîtres de Vichy » pour satisfaire les demandes du Parti communiste français [voir Clé XIII, § 5, pages 53-54].
  5. – Charles de Gaulle – responsable du GPRF – organise l'épuration de “certaines catégories de personnes” par ses “ordonnances” datées du 18 janvier 1945 et du 5 mai 1945.
  6. – Vous êtes invités à lire l'extrait d'une lettre de l'amiral Auphan parvenue à son destinataire le 21 février 1945 [elle se trouve dans l'appendice à la présente Clé, page 75].
  7. – Le 17 mars 1945, de Gaulle – responsable du GPRF – décide de faire juger Philippe Pétain par la “Haute Cour” qu'il a mis en place [voir Clé XIX § 3-11, pp. 69-70].
  8. – En raison de ses racines insurrectionnelles [voir Clé XII , § 1.4, page 49 ; voir Clé XIII, § 5, page 53 et § 6a, page 54)], l'épuration se répand dans toute la France comme un fléau révolutionnaire qui se traduit par d'innombrables méfaits et crimes, en bande organisée ou à titre individuel : faux témoignages, vengeances, règlements de comptes, meurtres, vols, ... désignation à la vindicte publique [par exemple en rasant les femmes suspectées – à tort ou à raison – de proximité avec l'ennemi].
- Le GPRF puis le gouvernement mis en novembre 1945 [voir Clé XIII, § 10, page 56] laissent le fléau se répandre et, aux dires de la gauche, ce fléau serait même bénéfique pour notre pays. Il ne s'agit certainement pas d'une “légende noire” comme des chroniqueurs peu scrupuleux l'ont affirmé.
9. – La quantification de ces crimes et méfaits est encore sujette à des controverses dont les fondements sont très discutables ; il est inutile d'en faire état dans le présent document.

Appendice à la Clé XXI  
**Extrait d'une lettre de l'amiral Auphan**

reçue par la poste le 21/02/1945

Au moment de la délivrance miraculeuse de la capitale, dès que j'appris l'arrivée à Paris du Chef d'État-Major de la Marine (Lemonnier), je lui fis demander un entretien dans le but d'échanger des vues entre camarades séparés depuis deux ans et d'éclairer la Marine sur les évènements de novembre 1942 : cet entretien me fut refusé comme à un pestiféré. Peu après, c'est au Chef de Cabinet du Ministre en personne (Missoffe) qu'un ami commun demanda pour moi un rendez-vous, car je brûlais du désir de m'expliquer ; il accepta le principe d'une rencontre, mais dès le lendemain, avant qu'on ait pris jour, j'apprenais par les journaux que j'étais placé sous mandat d'arrêt et révoqué sans avoir été entendu, ce qui rendait évidemment la rencontre impossible. Un message officiel du Cabinet du Ministre de la Marine qui notifiait à la presse cette décision me classait sous la rubrique des gens « ayant exercé une activité contraire aux intérêts de la Nation ».

Quand on a l'âme droite et la conscience tranquille, la prison ne fait pas peur et mon premier réflexe fut de m'y rendre pour ne pas avoir l'air de fuir une explication que je n'avais cessé de rechercher. Si je ne l'ai pas fait, sur les conseils unanimes des plus hautes personnalités, c'est que d'une part j'ai vite compris l'inutilité d'une explication quelconque devant une justice aussi illégale que sectaire, c'est que d'autre part, j'ai pensé que l'honnêteté n'avait aucune raison de s'asservir à l'équivoque et que je pouvais peut-être mieux servir mon pays en liberté que dans l'oubli d'une prison, pour des raisons qu'on apprendra un jour.

Depuis ma famille est persécutée, mes biens sont sous séquestre, et, si je n'avais pas des affections dévouées, il ne resterait à ma femme et à mes enfants que l'alternative « légale » de mendier ou de mourir de faim.

Qu'ai-je donc fait de si répréhensible pour être traité ainsi ?

A ma connaissance, on me fait deux sortes de griefs, on me reproche deux « fautes » :

- celle d'avoir été Secrétaire d'État du Gouvernement de Vichy du 17 avril au 18 novembre 1942 ;
- celle de n'avoir pas fait appareiller l'Escadre de Toulon pour l'Afrique du Nord le 11 novembre 1942.

A ces reproches, voici ma réponse.

-----

Première réponse : J'ai été Secrétaire d'État à la Marine par devoir, après avoir formulé des réserves écrites, dans le but de veiller au maintien de la flotte sous pavillon français ou à son sabordage en cas de menace allemande, conformément à l'engagement d'honneur contracté par l'Amirauté Française au moment de l'Armistice.

Le 16 (ou 17) juin 1940, alors que l'Amirauté Française venait de se replier dans le sillage du Gouvernement aux environs de Bordeaux, Mr Alexander, Ministre de la Marine Britannique, et l'Amiral de la Flotte, Sir Dudley Pound, First Sea Lord, vinrent de Londres rendre visite à l'Al. Darlan. J'assisai en quatrième à l'entrevue, dont je reste le seul témoin français.

Dans la tristesse qui nous étreignait tous, les Britanniques manifestaient de l'anxiété pour les navires de guerre français. Nous en discutâmes cas par cas et établîmes ensemble l'esquisse

des mesures à prendre pour apporter le trouble minimum au dispositif britannique sur mer. Bien qu'ils aient tâté discrètement le terrain au sujet d'un passage éventuel de la Flotte de leur côté, jamais ils n'osèrent demander que les éléments de cette flotte abandonnassent les ports français pour les ports britanniques. A plusieurs reprises l'Amiral Darlan leur donna l'assurance que si l'armistice, dont les clauses étaient encore inconnues, ne laissait pas la flotte sous pavillon français, il n'y aurait pas d'armistice. Les marins britanniques ne mettaient pas en doute la nécessité pour la France envahie de conclure une suspension d'armes : tout ce qu'ils demandaient c'est que nos navires ne fussent pas utilisés contre eux par l'envahisseur. C'est alors que l'Amiral Darlan et moi-même, au nom de la Marine, prîmes devant eux l'engagement d'honneur que, quoi qu'il advint, nos bateaux resteraient français ou seraient détruits. Les Britanniques nous remercièrent avec effusion et nous quittèrent en termes émus et cordiaux.

Quand on dit que le passage de la Flote en Angleterre conditionnait aux yeux des Britanniques l'autorisation de traiter avec les Allemands, on ment : je dois ce témoignage à la Marine, pour l'honneur des marins.

L'engagement de Bordeaux est à l'origine des ordres conditionnels de sabordage donnés à la Marine en juin 1940, avant l'armistice. Il inspira souvent ma ligne de conduite ultérieure, en particulier quand, en avril 1942, Mr. Laval, sur pression allemande, remplaça l'Amiral Darlan à la tête du gouvernement.

J'étais à cette époque Chef d'État-Major de la Marine Militaire et Directeur de la Marine Marchande, principal subordonné direct du Ministre. L'Amiral Darlan abandonnant son portefeuille, c'est à moi qu'on pensa en premier lieu pour le remplacer. Je commençai par refuser, ne voulant pas faire de politique, surtout avec Mr. Laval. Mais devant le danger national que pouvait présenter la nomination à la tête de la Marine de quelque « collaborateur » qui n'aurait pas attribué comme nous le même caractère sacré à l'engagement de juin 1940, l'Amiral Darlan me représenta que mon devoir formel était d'y rester.

Avant de m'y résigner, je posai par écrit mes conditions sur l'« honnêteté » de la politique intérieure et l'« indépendance » de la politique extérieure vis-à-vis de l'occupant. Tous mes conseillers de l'époque, y compris le Directeur actuel du Cabinet du Ministre, ont eu connaissance de la lettre que j'écrivais à ce sujet au Maréchal, qui en prit connaissance en conseil avec Mr. Laval et Mr. Romier. Tous savent que j'obtins une réponse, par l'intermédiaire de Mr. Romier, des apaisements que nous estimâmes suffisants, bien qu'ils fussent uniquement verbaux. Tous me donnèrent l'avis, en raison de la position politique indépendante que cette lettre me donnait, d'accepter la charge avec abnégation.

Telles sont les conditions dans lesquelles je fus conduit à entrer dans un gouvernement qui était alors le gouvernement légal de la France. Ce n'est ni par plaisir ni par ambition<sup>1</sup> que j'ai pris ce poste : c'est par devoir, comme on prend un commandement difficile. Ce serait à refaire que je n'agirais pas autrement. Et je reste fier des services que j'ai pu rendre à la Marine, malgré les rrigueurs de l'occupation et les difficultés des circonstances.

-----

Deuxième réponse : Malgré mes efforts tenaces, l'escadre de Toulon n'a pu appareiller le 11 novembre 1942 parce que, à moins d'ourdir un complot, elle ne pouvait le faire que dans le

1. Bien qu'on éprouve quelque respect humain à se citer en exemple, il faut que j'avoue que le Maréchal et l'Amiral Darlan, arguant du fait que le Ministre de la Guerre avait quatre étoiles, et le Ministre de l'Air trois, avaient préparé pour moi un décret de promotion. C'est moi qui m'y suis opposé, fidèle à l'exemple qui fût autrefois donné par l'Amiral Lacaze.

cadre d'une évolution politique et d'une décision gouvernementale que je n'ai pu réussir à obtenir.

Je ne peux pas raconter ici, en quelques pages, la part que j'ai prise aux événements de novembre 1942 jusqu'au jour où, jugeant définitivement impossible de faire évoluer la politique française, je démissionnais et quittais Vichy. Les notes que j'ai prises seront publiées un jour. Je voudrais simplement répondre ici à la question que se posent tant de Français : pourquoi la flotte n'a-t-elle pas quitté Toulon le 11 novembre pour rallier l'Afrique ?

Je fais remarquer tout d'abord que ce n'est pas le 11 novembre que la flotte aurait dû partir, mais le 8, où le sang n'avait pas encore coulé entre Français et Américains, et où l'absence de tout dispositif allemand (en particulier l'absence d'aviation en zone sud) rendait son départ beaucoup plus facile. Mais, on n'improvise pas une telle opération et il aurait fallu, pour la réussir, être prévenu du débarquement américain, qui aurait alors tourné autrement : personne, dans la Marine, ne l'a été.

Quoi qu'il en soit, le 11 novembre matin, nous étions encore en état de défense contre l'attaque anglo-saxonne de l'Afrique du Nord. On peut, on doit, regretter cette lutte fratricide de quelques jours, que j'ai tout fait – comme l'Histoire le dira un jour – pour arrêter le plus tôt possible ; on peut, on doit, regretter que des contacts politiques plus confiants entre l'Ambassade américaine à Vichy et la partie saine de l'entourage du Maréchal n'aient pu éviter cette inutile effusion de sang ; mais il faut bien constater un fait : venant après le massacre de Mers el-Kébir, la capture de nos bateaux dans les ports anglais, l'attaque de Dakar, les combats navals du Gabon et de la Syrie, la prise de Madagascar, le blocus de Djibouti [...], elle avait été meurtrie sans comprendre le débarquement brutal des Anglo-saxons en Afrique et les lourdes pertes subies par nos forces navales locales ne préparaient pas les esprits à un passage immédiat et en bloc dans l'autre camp. Ce retournement n'était possible, en profitant de la discipline absolue de la Marine, que dans le cadre d'une décision politique gouvernementale.

C'est dans ce but que, sitôt connue l'invasion allemande de la zone libre, j'allais demander au Maréchal le 11 novembre au matin :

1. d'ordonner l'arrêt général des hostilités contre les anglo-saxons (mesure politique).
2. De prévoir le départ de la flotte vers l'Afrique dès que cette suspension d'armes serait officielle (conséquence navale de la décision politique).

Après avoir espéré d'heure en heure, toute la journée du 11 novembre, une décision conforme à mes vues, il me fallut attendre, pour être fixé, le Conseil des Ministres qui se tint le soir, au retour d'Allemagne de Mr. Laval. J'y fus seul de mon avis, c'est à dire que le gouvernement unanime (sauf moi, appuyé par Mr. Gibrat) jugea préférable de poursuivre la défense de l'Afrique contre les Anglo-saxons (ce qui excluait évidemment l'envoi de la flotte vers eux). Le communiqué traditionnel rendit publique cette décision.

J'aurais pu quand même, en contradiction flagrante avec cette position politique et en violation de mes serments, envoyer à tout hasard l'ordre à la flotte d'appareiller – je ne l'ai pas fait pour ne pas ruiner l'autorité et jeter la division dans la Marine en donnant un ordre qui, dans ces conditions, n'aurait pas été exécuté, pour ne pas attirer sur la métropole des représailles allemandes imprévisibles, pour ne pas semer le trouble, l'indiscipline et la guerre civile, car il n'y a plus de communauté nationale possible si chacun agit à sa guise.

J'aurais pu également démissionner sur le champ, au soir de ce triste 11 novembre – je ne l'ai pas fait, par devoir ; pour ne pas déserter en pleine crise et parce que je m'estimais seul capable, s'il y avait une chance d'y parvenir, de redresser la situation et de sauver encore la

Marine (en particulier grâce au fil direct que j'ai utilisé avec l'Amiral Darlan jusqu'au 14 novembre, à la barbe des Allemands).

Après avoir dit ce que je n'ai pas voulu faire, voici ce que j'ai fait :

1. Fidèle à l'engagement d'honneur de juin 1940, et redoutant le pire, j'ai pris sur moi de renouveler par écrit le 11 novembre l'ordre à la flotte de se saborder si les bâtiments étaient menacés de ne plus rester français. A ma connaissance, c'est le dernier ordre écrit donné à ce sujet et exécuté le 27 novembre, après mon départ du gouvernement, malgré l'intervention de Mr. Laval.
2. N'ayant pu, au Conseil des Ministres, faire cesser officiellement les hostilités contre les Anglo-saxons, j'ai adressé à l'Amiral Darlan des messages secrets (grâce au fil direct dont j'ai parlé plus haut) qui lui ont permis, se sentant couvert, de mettre fin aux combats, d'apaiser la conscience des officiers et des fonctionnaires d'Afrique en les relevant de leur serment et de traiter avec les Américains pour sauver l'armature politique et administrative de l'Afrique française du Nord. J'ai ainsi épargné des milliers de vies humaines et fait gagner à la cause des alliés « plusieurs semaines de guerre » au dire de Mr. Roosevelt.
3. Sentant l'importance d'une bonne orientation de la Tunisie, j'ai prescrit le 12 novembre au Commandement maritime local à Bizerte de suivre les principaux chefs d'Afrique réunis à Alger. Seuls les ordres contraires envoyés par Mr. Laval au Résident Général et surtout l'arrivée en mission sur place d'un Ministre qui ne pensait pas comme moi empêchèrent ma directive d'être suivie.
4. Ayant dû retarder le 11 novembre l'envoi de la flotte en Afrique pour attendre l'évolution politique que j'avais été impuissant à provoquer ce jour-là, mais que je ne désespérais pas d'obtenir à tout instant, ne voulant pas la faire interner en pays neutre, j'ai manœuvré pour « gagner du temps ».

Saisissant l'occasion offerte par une négociation locale, j'ai provisoirement assuré la sécurité de la flotte en organisant une « zone libre » qui engloba le camp retranché de Toulon et l'escadre ainsi protégée par la seule armée française, image en réduction de la « zone libre » métropolitaine qui avait été prévue par l'armistice.

Des esprits mal intentionnés ont parlé à ce propos d'un « serment à Hitler » contracté par les chefs militaires locaux. Jamais rien de semblable n'est venu jusqu'à moi.

Je sais seulement que, après avoir bataillé dans le gouvernement toute la journée du 11 novembre pour qu'on cessât de se battre contre les Anglo-saxons, je ne fus pas surpris d'apprendre le 12 novembre que le haut commandement allemand – certainement informé de mes efforts – avait voulu s'assurer que la position locale de la Marine à Toulon restait conforme aux ordres publics du gouvernement et non à mes vues personnelles ; il avait donc fait demander au commandement local français à Toulon s'il se défendrait en cas d'attaque ; sur réponse affirmative, conforme aux ordres officiels du moment, Toulon et la flotte furent respectés.

Il ne s'agissait là, à mes yeux, que d'un répit provisoire, et je m'efforçais d'en tirer parti. Le 14 novembre, après la conférence franco-anglo-américaine d'Alger dont nous fûmes informés par un télégramme de Noguès, je fus sur le point d'obtenir l'évolution politique (armistice officiel avec les anglo-saxons) qui eut enfin permis le départ de la flotte.

J'ai donné ma démission en Conseil le 15 novembre soir. N'ayant pas été remplacé au bout de 48 heures, j'ai confirmé ma décision par lettre du 17 novembre. J'ai été relevé le 18

novembre soir, laissant à mon successeur une flotte intacte et disciplinée, ayant l'ordre de se saborder en cas de danger, mais ne lui cachant pas le caractère précaire de cette situation et l'intérêt urgent d'un voyage à Toulon pour prendre sur place toute décision utile au salut des navires.

Je n'ai pas pu m'expliquer librement dans les quelques mots d'adieu que j'ai adressés à la Marine. J'espérais que tous ceux qui me connaissaient, et ils étaient nombreux, se rendraient compte qu'on touchait une limite que je n'avais pas voulu franchir et suffirait, le cas échéant, à dicter à chacun son devoir.

-----

Tels sont les faits débarrassés de leur gangue d'incidents quotidiens. Un autre que moi aurait peut-être mieux réussi... J'ai du moins la satisfaction, si douloureux qu'ait été le sacrifice du 27 novembre, d'avoir contribué à faire respecter l'engagement historique que nous avions contracté à Bordeaux, sauvant ainsi la réputation et l'honneur de la Marine Française non seulement dans le Pays, mais dans le monde. A ceux qui aujourd'hui épurent et critiquent je souhaite pareille récompense morale.

La cohésion de la Marine d'autrefois était due au patriotisme désintéressé, à la fois libéral et discipliné, avec lequel chacun servait le Pays, sans qu'il ne pesât entre nous de question politique. Rien n'eût empêché le même esprit de cimenter à nouveau, au moment de la libération, les éléments épars de la Marine, si la peur ne s'était emparée de ses nouveaux chefs.

A remuer les cas de conscience qui se sont posés depuis quatre ans aux marins de bonne foi, d'un bord ou de l'autre, on sème le malaise, la méfiance et la discorde.

A faire passer en bloc tous les chefs d'hier pour des suspects ou des « traîtres » on ruine l'autorité et on engendre l'indiscipline.

De même que le sacrifice du 27 novembre fut, pour la France entière, un grand réconfort dans la nuit de l'occupation, de même la restauration d'un fraternel coude-à-coude entre tous les marins servira un jour, j'en suis certain, d'exemple d'union à tous les Français enfin réconciliés.

– Clé XXII –  
**Indochine : 1939-1954**

La présente Clé a pu être rédigée grâce au témoignage de l'amiral Decoux, dernier Gouverneur général de l'Indochine [voir Bibliographie in fine : *A la barre de l'Indochine – Histoire de mon gouvernement général (1940-1945)*].

1. – Face à l'attitude menaçante du Japon, la coopération entre les forces françaises et britanniques présentes en Extrême-Orient s'impose : du 22 au 27 juin 1939, une conférence franco-britannique se réunit à Singapour autour de Sir Percy Noble, Amiral Commandant en Chef de la China Station [en poste depuis 1938 ; son poste de commandement à terre est situé à Hong-Kong ; situé à l'extrême nord-est sur la carte de la page suivante] et l'amiral Decoux, Commandant en Chef des "Forces Navales Françaises en Extrême-Orient" [Amiral FNEO depuis le 12 mai ; sa marque est portée par le croiseur Lamotte-Picquet basé à Saïgon].
2. – Le pacte germano-soviétique [23 août 1939] fait craindre l'imminence d'une attaque japonaise contre les positions britanniques ; les navires présents à Weï-Haï-Weï [Chine orientale] quittent les lieux et la flotte britannique commandée par l'amiral Noble se replie sur Hong-Kong.
3. – Édouard Daladier [président du Conseil français du 11 mai 1939 au 13 septembre 1939] désigne au poste de Gouverneur Général de l'Indochine le général Catroux qui prend ses fonctions le 30 août 1939 ; le général Mordant devient Commandant militaire en Indochine.
4. – L'Indochine dispose de 60.000 hommes [répartis dans les unités suivantes : le 5<sup>e</sup> Régiment de Légion Étrangère, 3 Régiments d'Infanterie Coloniale, 5 Régiments de Tirailleurs (4 tonkinois, 1 annamite), 1 Régiment annamite, 1 Régiment cambodgien, 1 Régiment et 1 Bataillon moï, et deux Régiments d'Artillerie coloniale] ; l'armement de ces unités est modeste à l'exception de l'artillerie qui est dotée d'un excellent canon. La Marine déploie des canonnières de rivière, quatre avisos, et le croiseur Lamotte-Picquet qui est basé à Saïgon.
5. – Dès l'ouverture des hostilités allemandes [1<sup>er</sup> septembre 1939], l'amiral Noble transfère son poste de commandement de Hong-Kong vers Singapour [extrême sud de la Malaisie] ; il en informe l'amiral Decoux.
6. – La marine japonaise exerce un blocus serré du littoral chinois ; son attitude vis-à-vis des navires français est énigmatique et les incidents d'ordre maritime causés aux navires de commerce français par les bâtiments de guerre japonais se multiplient.  
[Exemple : l'Aramis (paquebot lancé en 1931 par les Forges et Chantiers de la Méditerranée pour la compagnie des Messageries Maritimes ; réquisitionné en septembre 1939, il est armé et navigue au profit des Forces Navales Françaises en Extrême Orient) a été saisi par les Japonais et il a fallu envoyer une protestation énergique à Tokyo pour obtenir sa libération.]
7. – Lorsque les Allemands entrent dans Paris [14 juin 1940], le Japon demande au Gouverneur général de l'Indochine son accord pour planter une mission militaire en Indochine chargée de boucler la frontière sino-indochinoise, ce qui revient pratiquement à autoriser l'occupation du Tonkin par l'armée japonaise.  
Le 17 juin, sans en avoir référé au gouvernement français, le général Catroux, encore Gouverneur général de l'Indochine [il sera remplacé le 20 juillet 1940 ; voir § 11 suivant, page 82] donne son accord à la demande japonaise. Le Conseil des Ministres le démet alors de ses fonctions et désigne pour lui succéder l'amiral Decoux qui conserve néanmoins ses fonctions d'Amiral FNEO.



Union indochinoise française



Possessions et zones d'influence britanniques



Territoires chinois



Territoires siamois

8. – Le 27 juin 1940, l'amiral Decoux décide que les forces placées sous son autorité se conformeront aux clauses de la convention d'armistice franco-allemande [effectives le 25 juin 1940 à 0 h 35 ; voir Clé VII § 2, p. 26] ; il en informe l'amiral Noble.
9. – Le 28 juin 1940, l'amiral Decoux, le général Catroux [qui n'a pas encore passé sa suite à l'amiral Decoux] et l'amiral britannique Noble [Commandant en Chef de la China Station] se réunissent à bord du Lamotte-Picquet. Ce dernier fait savoir qu'il ne faut pas compter sur une aide britannique car Londres a donné l'ordre d'envoyer la plupart des unités en Méditerranée [voir Clé X, § 3, page 36].
10. – Le 29 juin 1940, la mission militaire japonaise [accordée aux Japonais par le général Catroux, voir § 7 précédent, page 80] s'installe au Tonkin ; elle est dirigée par le général Nishihara qui demande aussitôt à rencontrer le Gouverneur Général de l'Indochine.
11. – Le 30 juin 1940, l'amiral Decoux prend les fonctions de Gouverneur Général de l'Indochine.

Cependant de Gaulle fait courir le bruit que l'amiral Decoux a refusé le poste de Gouverneur Général de l'Indochine pendant que Catroux se présente à la délégation japonaise qui exprime de nouvelles exigences : cession aux forces japonaises des marchandises transitant vers la Chine, ravitaillement en vivres et en munitions de l'armée du Kouang-Si à travers le Tonkin, accueil des blessés et des malades de cette même armée dans les hôpitaux tonkinois, et surtout droit de passage des forces japonaises en direction du Yunnan.

Catroux, avalise toutes les exigences des Japonais, sans aucune contrepartie ; pire, il leur offre une liaison aérienne mixte entre Canton et Hanoï et la pose d'un câble sous-marin entre Canton et Haïphong.

12. – Le 18 juillet 1940, le Ministre des Colonies informe le général Catroux que « toutes négociations sont à suspendre, étant de la compétence du gouvernement ». Mais le mal est déjà fait : des bâtiments de guerre japonais sont présents au Tonkin et sans aucune autorisation, des navires de commerce entrent et sortent de Haïphong et Fort-Bayard où ils déchargent des vivres et des munitions qui sont ensuite escortés à travers le Tonkin par des unités japonaises armées.
13. – Le 20 juillet 1940, l'amiral Decoux se rend à Hanoï et rencontre le général Catroux qui consent finalement à lui passer les pouvoirs de Gouverneur général de l'Indochine. L'amiral Darlan en est aussitôt informé [dans son message du 13 juillet, il demandait où en était la passation des pouvoirs].
14. – Le 24 juillet 1940 a lieu la première rencontre de l'amiral Decoux avec le général Nishihara qui désire, bien évidemment, consolider les avantages obtenus avec Catroux.

L'amiral Decoux lui signifie qu'il n'est pas question de transiger sur les points suivants : refus de tout passage des troupes japonaises à travers l'Indochine ; interdiction de passage des munitions et du matériel de guerre ; interdiction de l'installation de tout poste japonais de téléphonie sans fil sur le territoire indochinois.

Le 2 août les Japonais indiquent que les réserves du Gouverneur Général ne sauraient être prises en compte ; l'amiral Decoux en rend compte à Vichy.

Les Japonais adressent alors à Vichy leur demande accompagnée de menaces devant lesquelles le gouvernement préfère trouver un accommodement pour éviter de mettre

l'Indochine dans une situation très difficile. Un accord politique est signé à Tokyo le 30 août 1940 ; cet accord reconnaît la souveraineté française sur l'Indochine et s'engage à respecter l'intégrité territoriale de celle-ci. La France de son côté accepte d'accorder aux forces japonaises certaines facilités au Tonkin dont les modalités seront discutées sur place entre les commandements français et japonais.

15. – Après le remplacement à Singapour [en septembre 1940] de l'amiral Noble [Sir Percy Noble] par l'amiral Layton [Sir Geoffrey Layton], les relations franco-britanniques se détériorent ce qui se manifeste par des agressions de plus en plus nombreuses perpétrées à l'encontre des liaisons maritimes à destination ou en provenance de l'Indochine [jusqu'à son total isolement maritime avant l'été 1941 ; voir Clé X § 6, page 38]. Ce traitement infligé à l'Indochine par les Anglais va inciter les Japonais à se montrer beaucoup plus agressifs à notre encontre.

#### 16. – Aggression japonaise contre l'Indochine

Aux termes de l'accord signé le 30 août 1940 entre Vichy et Tokyo [voir le dernier alinéa du § 14 précédent], les commandements français et japonais doivent préciser les modalités pratiques des facilités à accorder aux forces japonaises au Tonkin ; un document provisoire est signé avec les Japonais le 4 septembre 1940 ; il stipule qu'aucune force japonaise ne doit entrer en Indochine tant que l'accord militaire n'est pas signé et que le commandement français peut rompre les négociations si cette clause n'est pas respectée.

Dans la nuit du 5 au 6 septembre un bataillon japonais passe la frontière chinoise face à Lang-Son et pénètre au Tonkin. Grâce au sang-froid du général commandant le secteur de Lang-Son, le bataillon nippon est refoulé pacifiquement au-delà de la frontière mais cette violation conduit l'amiral Decoux à suspendre les négociations. Après les excuses officielles du commandement japonais l'incident est considéré comme clos et les discussions reprennent.

Mais Tokyo s'impatiente et fait savoir à notre ambassadeur que l'armée impériale entrera en Indochine avec ou sans accord.

Un accord est finalement signé le 22 septembre à 15 heures ; il prévoit que : le Japon ne doit pas avoir plus de 25.000 hommes présents en Indochine ; 6.000 soldats japonais peuvent stationner au nord du Fleuve Rouge (c'est à dire au nord-est d'Hanoï qui est traversé par ce fleuve) ; les forces japonaises devant se rendre au Yunnan peuvent traverser le Tonkin ; le déplacement de l'armée de Canton à travers le delta du Tonkin doit faire l'objet d'un arrangement particulier ; le Japon peut utiliser trois aérodromes tonkinois.

Mais le jour même à 23 h 30 l'armée impériale viole l'accord : elle pénètre au Tonkin et s'empare de Lang-Son le 25 septembre au matin ; la route de Hanoï lui est alors ouverte [voir carte page 81].

L'armistice demandé aux Japonais est accepté par Tokyo et, sur ordre du Mikado en personne, l'armée de Canton cesse son agression. Le contingent japonais est alors autorisé à débarquer pacifiquement à Haïphong. Un règlement amiable entre les deux commandements permet ensuite l'évacuation de la division nippone de Lang-Son (25.000 hommes et leur matériel) et le 30 novembre les couleurs françaises flottent à nouveau sur Lang-Son. Jusqu'au coup de force du 9 mars 1945 [voir § 20 suivant, page 85], le Japon ne portera plus atteinte à notre souveraineté.

## 17. – Aggression siamoise contre l’Indochine

En janvier 1941 les troupes siamoises pénètrent en Indochine en divers points des 4.000 kilomètres de frontière avec le Siam ; ils ont le soutien des britanniques [voir Clé X § 6, page 38] ; nos troupes terrestres commandées par le général Mordant ne parviennent pas à contenir ces infiltrations ; mais la Marine française conduit avec succès une manœuvre de diversion en s’emparant de l’île de Koh-Chang où sont présentes les meilleures unités de la marine siamoise.

Les négociations de paix s’engagent le 7 février 1941 à Tokyo [qui avait “offert” sa médiation à la France le 20 janvier] : longues et très rudes, elles aboutissent à un compromis qui oblige la France à céder au Siam des territoires cambodgiens [provinces de Battembang et de Sisophon] et laotiennes [une partie du Bassac et la partie du royaume de Luang Prabang située sur la rive droite du Mékong]. Le traité de paix est signé le 9 mai 1941, avec les réserves émises par la France sur son caractère contraignant puisqu’en cas de refus, le Japon menaçait d’imposer immédiatement sa domination sur toute l’Indochine.

18. – Le 22 juin 1941 [jour où l’armée allemande lance son offensive contre l’Union soviétique], un ultimatum japonais constraint le gouvernement français à signer avec Tokyo un “accord de défense” par lequel les forces japonaises, sans aucune limitation d’effectif, ont accès à toutes les parties de l’Indochine ; l’accord Darlan-Katō [négocié avec le concours de Jacques Benoist-Méchin] est signé le 29 juillet 1941 à Vichy.

Le 31 juillet 1941 le Japon fait débarquer 50.000 hommes en Indochine et il devient évident que l’Empire du Soleil levant se prépare à une grande offensive.

En effet, le 8 décembre 1941 [date de l’attaque japonaise sur Pearl Harbour], le général Tyo, représentant des forces japonaises en Indochine, informe l’amiral Decoux que son pays est entré en guerre contre les États-Unis ; et il lui propose de compléter l’accord de défense du 29 juillet 1941. Une longue et très délicate négociation aboutit à l’accord franco-japonais qui conserve la souveraineté de la France sur l’Indochine, préserve sa neutralité dans le conflit du Pacifique et met ses moyens militaires à l’abri de toute ingérence japonaise.

19. – Début 1944, le général Mordant, Commandant militaire en Indochine rallie de Gaulle et devient “secrètement” le représentant en Indochine du “Comité Français de la Libération Nationale” [CFLN] puis du “Gouvernement Provisoire de la République Française” [GPRF] [voir Clé XIII, § 7, pages 54-55].

Une grande confusion règne entre les organes de renseignements “prétendument secrets” mais parfaitement indigents créés par de Gaulle : la “Direction Générale des Services Spéciaux” [DGSS] qui devient la “Direction Générale des Études et Recherches” [DGER] dirigée par le colonel Dewawrin (dit Passy) ; la “Section de Liaison Française en Extrême-Orient” [SLFEO] installée à Calcutta ; la “French Indo-China Section” [FIS] sous les ordres du général Blaizot installé – sans aucune directive – à Ceylan auprès de Lord Mountbatten [chef des forces britanniques en Asie du Sud-Est].

En octobre 1944, le général Aymé nommé Commandant militaire en Indochine [pour remplacer le général Mordant atteint par la limite d’âge] fait savoir à l’amiral Decoux [Gouverneur général de l’Indochine] qu’il se considère aux ordres du général Mordant [nom de code : “Narcisse”] lequel se maintient au Tonkin dans ses “occupations secrètes”, à savoir : (1) le “fichage” des personnalités françaises et autochtones d’Indochine en fonction de leurs idées [en vue de leur “épuration” ; voir Clé XXI, page 74] ;

(2) la communication aux réseaux communistes de renseignements qui leur sont favorables [par exemple les parachutages d'armes qu'ils pointeront bientôt contre les Français].

## 20. – Coup de force du 9 mars 1945

Comme cela se fait chaque année [conformément au traité de commerce signé en 1942], la mission japonaise demande [le 23 février 1945] que l'accord qui fixe les livraisons de riz destinées au Japon pour l'année 1945 soit signé le 9 mars suivant.

Le 6 mars, M. Matsumoto [ambassadeur du Japon en Indochine] demande à l'amiral Decoux de lui accorder un entretien, aussitôt après la signature de l'accord sur le riz prévue le 9 mars.

Le 9 mars 1945 au soir, M. Matsumoto et ses collaborateurs arrivent au palais Norodom, siège du Gouvernement général à Saïgon. L'accord sur le riz est signé et l'entretien demandé par l'ambassadeur débute vers 18 h 30. Après un détour verbal il prononce un ultimatum qui exige que le Gouverneur général place toutes les forces françaises présentes en Indochine sous commandement japonais afin de faire face à une possible invasion américaine ; et qu'il attend une réponse favorable avant 21 heures.

L'amiral Decoux refuse de signer l'accord dans ce délai et demande à M. de Boisanger [Claude Bréart de Boisanger, conseiller auprès du Gouverneur général] de prévenir les autorités françaises. M. Matsumoto quitte l'amiral Decoux à 20 h 15 en proférant cette menace : « Avez-vous songé au sort des 40.000 français qui sont en Indochine ? »

A 20 h 45 le Gouvernement Général est cerné et les routes vers Saïgon-Cholon sont coupées [Cholon est un quartier de Saïgon situé au sud-ouest du centre-ville].

A 21 h l'amiral Decoux fait savoir à M. Matsumoto qu'il ne peut rien décider sans l'avis du haut commandement français mais qu'il est prêt à poursuivre les conversations avec lui ; et il lui donne « l'assurance qu'à moins d'initiative hostile de la part des forces nippones, les forces françaises ne se livreront à aucun acte hostile contre celles-ci. »

A 21 h 15 l'amiral Decoux et son entourage sont faits prisonniers ; en ville des tirs et des explosions retentissent et de nombreux français sont abattus.

## 21. – Après le coup de force du 9 mars 1945

Le 7 mai 1945, l'amiral Decoux est déplacé vers le camp de Loc-Ninh [à 250 km au nord de Saïgon, voir carte page 8] où il apprend la capitulation du Japon.

Le 31 août, de Gaulle [chef du GPRF] fait savoir à l'Amiral Decoux : (1) qu'il est remplacé par Thierry d'Argenlieu [carme défroqué] nommé Haut-Commissaire de la République en Indochine « administrée provisoirement par l'armée britannique au sud du 16<sup>e</sup> parallèle et par l'armée chinoise dans le Nord » [voir carte page 81] et (2) que le général Leclerc est le nouveau Commandant supérieur des troupes françaises en Extrême-Orient.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1945, un avion britannique embarque le prisonnier Decoux pour le livrer au Bourget ; le 2 octobre, l'avion fait escale à Calcutta où réside Thierry d'Argenlieu qui ne daignera pas rencontrer l'amiral Decoux qui souhaitait lui passer la suite.

Arrivé au Bourget le 7 octobre au soir [après plusieurs autres escales], le “prisonnier Decoux” apprend qu’il sera traduit devant la “Haute Cour” pour « atteinte à la sûreté de l’État » et qu’il est assigné à Résidence au Val de Grâce par application de l’ordonnance du 4 octobre 1944 « sur l’internement administratif des individus dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique ». Au Val de Grâce l’amiral Decoux retrouve le général Weygand à qui de Gaulle a infligé le même sort.

22. – En septembre 1945, Hô-chi-Minh [de son vrai nom Nguyễn Sinh Cung] proclame l’indépendance du Vietnam. Le 24 septembre, plus de 150 de nos compatriotes sont abattus et torturés par des révolutionnaires dans le sud de l’Indochine [appelé alors Cochinchine].
23. – En décembre 1945, de Gaulle [devenu président du Conseil le 13 novembre précédent ; voir Clé XIII, § 10, p. 56] dévalue la piastre indochinoise : sa valeur en métropole est fixée à 17 Francs alors que sa valeur en Indochine est de 10 Francs seulement. Le Viêt-Minh met aussitôt en place un trafic pour changer les piastres en métropole et utiliser les énormes profits ainsi obtenus pour se doter d’armes lourdes achetées à la Chine.
23. – Le 23 novembre 1946, Thierry d’Argenlieu donne l’ordre de bombarder Haïphong provoquant la mort parfaitement inutile de 6.000 personnes, civiles pour la plupart.
24. – Cette “sale guerre” va se poursuivre par des combats très durs, notamment celui qui s’est déroulé du 25 mai au 16 octobre 1950 pour protéger le Tonkin contre les troupes du Viet Minh opérant sur la RC4 [route coloniale] reliant Long Son à Cao Bang le long de la frontière avec la Chine [200 km ; voir carte page 81].

Elle prend fin en mai 1954 avec notre défaite à Diên Bén Phu [voir carte page 81].

– Clé XXIII –

**D'une république à l'autre : 1946-1962**

Le 13 octobre 1946, la constitution de la IV<sup>e</sup> République est approuvée par référendum.

Aux élections législatives du 10 novembre 1946, les résultats [en pourcentage des voix] sont les suivants :

- Parti Communiste Français [PCF] : 28 % ;
- Mouvement Républicain Populaire [MRP] : 26 % ;
- Section Française de l'Internationale Ouvrière [SFIO] : 18 % ;

Le 3 décembre 1946, Vincent Auriol [SFIO], ancien président de l'Assemblée constituante, est réélu à la présidence de l'Assemblée nationale.

Le 12 décembre 1946, l'Assemblée nationale élit Léon Blum [SFIO] à la présidence du Gouvernement provisoire de la République.

Le Gouvernement provisoire fonctionne jusqu'au 24 décembre 1946, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution.

Le 16 janvier 1947, Vincent Auriol est élu président de la République par le Parlement réuni à Versailles. Il nomme Paul Ramadier président du Conseil (son mandat commence le 22 janvier 1947). Édouard Herriot accède à la présidence de l'Assemblée nationale.

## Appendice à la Clé XXIII

Nota : Le Président du Conseil (IV<sup>e</sup> République) ou le Premier Ministre (V<sup>e</sup> République)  
est le Chef du gouvernement

Année	Jour et mois	Président du Conseil (IV <sup>e</sup> République)	Président de la République
1947	22 janvier	Paul Ramadier I et II	Vincent Auriol
1947	24 novembre	Robert Schumann I	
1948	26 juillet	André Marie	
1948	5 septembre	Robert Schumann II	
1948	11 septembre	Henri Queuille I	
1949	28 octobre	Georges Bidault II et III	
1950	2 juillet	Henri Queuille II	
1950	12 juillet	René Pleven I	
1951	10 mars	Henri Queuille III	
1951	11 août	René Pleven II	
1952	20 janvier	Edgard Faure I	
1952	8 mars	Antoine Pinay	
1953	8 janvier	René Mayer	
1953	27 juin	Joseph Laniel I	
1954	15 janvier	Joseph Laniel II	René Coty
1954	18 juin	Pierre Mendès France	
1955	23 février	Edgard Faure II	
1956	1 <sup>er</sup> février	Guy Mollet	
1957	13 juin	Maurice Bourgès-Maunoury	
1957	5 novembre	Félix Gaillard	
1958	28 mai	Pierre Pflimlin	
1958	1 <sup>er</sup> juin	Charles de Gaulle	
Année	Jour et mois	Premier Ministre (V <sup>e</sup> République)	Président de la République
1959	8 janvier	Michel Debré	Charles de Gaulle
1962	14 avril	Georges Pompidou	
1968	10 juillet	Maurice Couve de Murville	
1969	20 juin	Jacques Chaban-Delmas	Georges Pompidou

## – Clé XXIV –

### L'Algérie jusqu'en 1968

Le lecteur trouvera dans la présente Clé de nombreuses citations empruntée au Bachaga Boualam, Vice-Président de l'Assemblée nationale, auteur de *Mon pays, la France* [voir Bibliographie in fine].

#### Prolégomènes

Le dédale algérien concerne les années 1954-1962 ; pour ne pas s'y perdre il convient de connaître l'histoire antérieure de l'Afrique du Nord.

Dès le VIII<sup>e</sup> siècle avant J.-C., la bande côtière entre Gibraltar et le golfe de Tunis a été occupée par les Phéniciens de Tyr qui fondent la ville de Carthage et déplacent quelques 300 comptoirs sur ce littoral méditerranéen.

Tantôt les Carthaginois s'allient avec Rome mais ils s'affrontent aussi avec l'Empire romain [trois guerres puniques : -264 à -241 ; -218 à -202 ; -149 à -146] qui détruit finalement Carthage en l'an 146 avant J.-C. pour fonder alors la province romaine d'*Africa vetus* ; sous Dioclétien elle devient l'*Africa proconsulaire*, à peine plus étendue que la Tunisie actuelle, alors que le royaume de *Maurétania* (qui s'étend jusqu'au nord du Maroc inclus) est annexé à Rome en l'an 44 après J.-C.

L'Afrique du Nord a été chrétienne dès le II<sup>e</sup> siècle de notre ère : douze chrétiens qui refusent de renier leur foi devant le tribunal du proconsul d'Afrique, Saturninus, sont décapités à Carthage le 17 juillet 180 ; sainte Perpétue et sainte Félicité sont martyrisées dans l'amphithéâtre de Carthage vers l'an 203 ; à Carthage vers l'an 220, l'évêque Agrippinus et 70 évêques d'Afrique du Nord décident que seul est légitime le baptême conféré dans l'Église catholique ; saint Cyprien, évêque de Carthage, meurt décapité le 14 septembre 258 ; saint Augustin, docteur de l'Église, né le 12 novembre 354 à Thagaste meurt le 28 août 430 à Hippone où il a été évêque.

Les Vandales traversent le détroit de Gibraltar en l'an 429 ; dix ans plus tard ils atteignent Carthage qui tombe ensuite aux mains des byzantins en l'an 533.

La conquête musulmane commence en l'an 648 : elle donne lieu à 544 batailles successives qui sèment la désolation en Afrique du Nord.

Vers l'an 1530, les frères pirates Arudj et Khayr ad-Din placent l'Afrique du Nord sous la coupe du sultan ottoman Soliman I<sup>er</sup> ; désormais cette longue bande littorale – pompeusement appelée “régence d'Alger” – est un nid de pirates qui pillent les rivages des îles et du littoral nord de la Méditerranée et capturent les populations pour les mettre en esclavage ; ils appellent “razzia” leurs expéditions.

En 1570 les Ottomans s'emparent violemment de Chypre, tuant la plupart [plus de 20.000 personnes] des habitants de Nicosie. Le pape Pie V constitue alors une alliance – appelée la “Sainte-Ligue” – qui comprend : les États pontificaux, l'Espagne, Venise, le duché de Savoie, la République de Gênes et l'ordre Saint-Jean de Jérusalem. La flotte de la Sainte-Ligue se regroupe à Messine durant l'été 1571 ; le 7 octobre 1571 elle se dirige vers la flotte ottomane qui se trouve dans le golfe de Lépante où elle est prise au piège ; la bataille fait rage toute la journée et au soir la défaite ottomane est consommée.

En 1664, Louis XIV envoie à Djidjelli [à l'est d'Alger] une expédition commandée par Duquesne mais elle se solde par un échec.

Pour mater la piraterie qui est toujours endémique en Afrique du Nord, la France envoie une armée commandée par le général de Bourmont qui débarque à Sidi-Ferruch le 14 juin 1830. Dès cette époque quelques Français choisissent de s'installer dans ces régions.

En novembre 1832 les tribus musulmanes choisissent le jeune Abd el-Kader comme sultan chargé de s'opposer à l'armée française : la piraterie s'aggrave : « sur cette terre farouche, accidentée, malsaine, desséchée, l'insécurité règne : esclavage, marchés de femmes, deux millions de nomades fuyant les pillards, les lions qui rôdaient autour des villages, la famine, la maladie. » [Bachaga Boualam, *Mon pays la France*, p. 54].

L'appellation “Algérie” n'apparaît qu'en 1839 dans une instruction du ministère de la Guerre ; ce pays compte alors 3 millions d'habitants, Alger guère plus que 30.000 et Oran moins de 4.000.

Le 22 février 1841 le lieutenant-général Bugeaud [successeur du général de Bourmont qui, n'ayant pas reconnu Louis-Philippe comme roi, avait quitté l'Algérie pour rejoindre Charles X en Angleterre] prend les fonctions de gouverneur général de l'Algérie avec la mission de mater la piraterie ; pour y parvenir il dispose d'une armée de 100.000 hommes commandée par le général Clauzel.

Il faudra encore presque sept ans pour que la paix règne enfin en Algérie : le 21 décembre 1847 Abd el-Kader se rend au général Louis de Lamoricière ; deux jours plus tard, sa reddition est rendue officielle devant le gouverneur général français d'Algérie, Henri d'Orléans, duc d'Aumale, auquel Abd el-Kader remet symboliquement son cheval de bataille.

[Le général Louis de Lamoricière a été gouverneur général de l'Algérie du 1<sup>er</sup> septembre 1845 au 6 juillet 1847, date à laquelle il a été remplacé dans cette fonction par Henri d'Orléans, duc d'Aumale.]

La paix étant revenue, des européens viennent s'installer en Algérie dès 1848 : Français, Espagnols, Italiens, Maltais, Suisses et Allemands. Après 1870, ils seront rejoints par des Alsaciens et des Lorrains qui renoncent à vivre sous la "botte allemande".

« Dès que ces colons de 1848 eurent mis le pied sur cette terre, ils devinrent, sans bien le comprendre, les véritables représentants de la France. Chacun d'eux, sur son champ, devint comptable de l'honneur français. C'est pour cela que les premiers colons ont donné leur travail et leur amour à cette terre d'Afrique et c'est une grande leçon de volonté, d'amour et de travail que nous devons en tirer. » [Naegelen, Gouverneur général de l'Algérie le 11 septembre 1948, cité par le Bachaga Boualam dans *Mon pays la France*, p. 39-40].

Le terme "pieds-noirs" désigne la population algérienne d'origine européenne pour la distinguer de la population algérienne musulmane et juive qui sera considérée comme française en 1865 [par le sénatus-consulte du 14 juillet 1865].

« Des prêtres catholiques sont venus prêcher les Européens. Jamais il faut le dire, ils n'ont essayé de nous évangéliser. Des pères blancs sont venus en mission.

« Au cours de leur passage, ils distribuaient des tracts et des brochures ainsi que des bibles mais cela n'a eu aucun effet car tous ces gens ne savaient pas lire. Ces pères blancs parlaient assez bien l'arabe, certains mêmes étaient capables de l'enseigner. Pourtant, ils se sont bornés à des contacts humains avec le peuple pour faire le bien. D'autres s'entretenaient avec les « Oulémas », les Sages de chez nous. » [Bachaga Boualam, *Mon pays la France*, p. 47-48].

Par les élections du 9 novembre 1848, trois départements sont constitués en Algérie : Alger, Oran et Constantine. Les quatre Territoires du Sud constituent un quatrième département à partir de 1902.



[Notez qu'en 1956 trois départements du Nord seront subdivisés : en quatre pour ceux d'Oran et d'Alger ; en trois pour celui de Constantine. L'Algérie comptera alors 15 départements.]

« Les premières écoles primaires furent ouvertes dans un pays qui n'avait jamais entendu parler ni d'éducation ni d'école et qui considérait, de par sa formation religieuse, que toute évolution de l'esprit portait atteinte aux croyances. » [Bachaga Boualam, *Mon pays la France*, p. 70].

Le lecteur doit savoir que la France a consenti des efforts financiers considérables pour développer les infrastructures et l'économie des départements d'Algérie : ports, lignes de chemin de fer, ponts, routes, hôpitaux, écoles :

« Les réalisations qui y ont été faites ne visaient pas seulement la rentabilité ou la stratégie, mais l'amélioration des conditions de vie d'une province, l'intégration humaine et sociale d'une population. Tous ceux qui sont allés en Algérie accomplir cette œuvre de la France, de l'ouvrier à l'instituteur, du militaire au médecin, ont eu foi en ce qu'ils venaient faire et ils l'ont fait avec plus d'amour et de désintéressement qu'ils ne l'auraient fait chez eux [...]. Il n'est donc pas inutile de rappeler ou plutôt d'apprendre aux jeunes et à l'opinion publique ce qu'a été l'œuvre de la France en Algérie [...].

« Le mal n'est pas venu des Français d'Algérie intégrés à cette terre qui était la leur comme la nôtre, mais de l'indécision politique dans laquelle les gouvernements qui se sont succédé ont maintenu l'Algérie. » [Bachaga Boualam, *Mon pays la France*, p. 51-52].

En Algérie, à cette époque, « ... l'unité territoriale de base était le douar, formé par une tribu dont le chef était un caïd. D'une superficie à peu près égale à celle d'une commune rurale de métropole, ces douars étaient divisés en plusieurs villages [...]. Tous les pouvoirs étaient dans les mains d'un administrateur européen qui avait sous ses ordres les caïds de la région [...]. C'est pourquoi, sous la pression de l'administration parisienne, il fut décidé de morceler les douars des caïds dont l'autorité gênait les petits fonctionnaires. Ces portions de douars redistribuées à des neveux ou des enfants restaient dans la famille mais ne constituaient plus cette sorte de force que craignait l'administration [...]. Il fut même décidé par la suite que ces hommes de confiance qu'étaient les caïds, qui avaient donné tant de preuves d'attachement à la France, seraient recrutés sur concours [...]. La première erreur de Paris a été de méconnaître et de craindre le rôle essentiel des caïds et de saper cette autorité traditionnelle. » [Bachaga Boualam, *Mon pays la France*, p. 43-45].

En 1919, la III<sup>e</sup> République instaure le système électoral du “double-collège” qui accorde autant d'élus au collège constitué des “pieds-noirs” et des musulmans qui ont accepté de renier l'Islam (collège qui représente seulement 10 % de la population) qu'au collège constitué de tous les autres (90 % de la population) ; ces dispositions électorales très inégalitaires vont s'avérer néfastes [en 1936, le “plan Blum-Violette” proposera d'améliorer la représentation des musulmans ; examiné par la Commission du Suffrage universel, le “plan Blum-Violette” sera définitivement rejeté le 4 mars 1938].

\*  
\* \*

## Développements sur l'Algérie entre 1924 et fin 1968

### 1. – Les racines de la rébellion

« Dès 1924, il existait en Algérie un mouvement nationaliste mais à l'état embryonnaire, mouvement soutenu nettement par le parti communiste. Il y avait également Messali Hadj [...]. On a entendu parler à ce moment d'Imach Amar poussé par l'influence du Moyen-Orient et par les pays de l'Est [...]. La masse a par la suite été travaillée par les membres du parti communiste, composé de Musulmans mais aussi d'Européens. La voix d'*Alger Républicain* [journal communiste] tentait d'endoctriner toutes les couches de la société musulmane. “Tout vous appartiendra un jour, disaient les communistes. Vous ne travaillerez plus pour les autres ; tout vous appartiendra”. Cela a tellement bien pris qu'Amar Ouzgane, communiste notoire, est passé aux élections de 1948 comme député. Ouzgane a fait des tournées et a rallié à lui pas mal d'adhérents dans les villes seulement. » [Bachaga Boualam, *Mon pays la France*, pp. 89-90].

En 1931, le cheik Abdelhamid ben Badis fonde l'association des Oulémas [mot qui signifie "les sages"] Son slogan : « L'Islam est ma religion, l'arabe est ma langue, l'Algérie est ma patrie. L'indépendance est un droit naturel pour chaque peuple de la terre. »

Voici ce que dit le Bachaga Boualam à ce propos :

« Cette révolte latente a été entretenue par Abdelhamid ben Badis, le chef des Oulémas, qui prêchait la lutte de l'Islam contre le Roumi.

« La rébellion a d'ailleurs trouvé dans le problème religieux un fameux moyen de gagner du terrain. On ne peut expliquer le comportement des Musulmans en feignant d'ignorer qu'ils appartiennent à l'Islam. Tous les actes de la vie d'un Arabe s'expliquent par son appartenance à la religion musulmane. De par sa religion, le Musulman est fataliste ; il est respectueux de l'ordre établi quand celui-ci est puissant mais il est impitoyable aux faibles, et à l'injustice. Comment lui expliquer l'injustice ? » [Bachaga Boualam, *Mon pays la France*, p. 95].

Le 8 mai 1945 des manifestations indépendantistes débutent dans le département de Constantine [voir carte page 90], notamment à Sétif, Guelma et Kherrata. A Paris, Charles de Gaulle, président du Gouvernement Provisoire de la République Française [GPRF] ordonne – par un télégramme daté du 11 mai 1945 – que ces manifestations soient réprimées par l'armée [témoignage de Pierre-Henri Teitgen, Garde des Sceaux du 30 mai 1945 au 28 novembre 1946] ; elles le seront durant sept semaines sanglantes, jusqu'à ce que le calme soit rétabli au prix fort le 26 juin 1945 [on ne connaît pas le nombre total de victimes de ces sept semaines ; c'est un sujet à d'interminables controverses et à ce propos de Gaulle est très évasif (cf. *Mémoires de Guerre – Le Salut : 1944-1946 (tome III)*].

## 2. – Prolifération des mouvements révolutionnaires

Le Parti du Peuple Algérien [PPA] fondé par Messali Hadj en mars 1937 est interdit en 1946 ; il est remplacé par le Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques [MTLD].

L'Organisation Spéciale [OS] est créé par Hocine Aït Ahmed en 1946 ; en 1949 il attaque la poste d'Oran, dont le butin s'élève à plus de trois millions de francs [onze millions d'euros 2024].

« Mais ce n'est que vers le mois d'août 1951 que la marche à la révolte s'est précipitée. A cette date, le MTLD, l'UDMA et le parti communiste créèrent un Front commun.

« En 1953, les militants de base demandèrent de passer à l'action, évinçant les vieux fidèles de Messali Hadj. Des anciens de l'OS, parmi lesquels Ben Bella, Aït Ahmed, Krim et Khider, fondèrent à ce moment le CRUA [Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action fondé à Alger en mars 1954]. C'est la guerre ouverte entre le CRUA, devenu FLN [Front de Libération Nationale créé en octobre 1954], et les hommes de Messali. » [Bachaga Boualam, *Mon pays la France*, p. 96].

Le FLN est dirigé par Hocine Aït Ahmed ; M'Hamed Yazid est son porte-parole à l'ONU. Dès octobre 1954 le FLN se dote d'un bras armé : l'Armée de Libération Nationale [ALN]. Quant à Boumédiène, il représente le FLN au Maroc et en Tunisie et se consacre à l'approvisionnement en armes de la rébellion.

## 3. – Les débuts du terrorisme

Le premier attentat revendiqué par le FLN a lieu le 1<sup>er</sup> novembre 1954 : « Ce n'est pas un hasard si les premières salves de la Toussaint 1954 frappèrent à Batna, de balles tchèques, un caïd musulman, officier de l'armée française comme moi et un couple d'instituteurs

laïques et socialistes. Le caïd Hadj Saddok disait sur son lit de mort : “Je ne regrette rien, c'est pour la France.” » [Bachaga Boualam, *Mon pays la France*, p. 19].

Le 1<sup>er</sup> novembre 1954 est appelé la “Toussaint rouge” ou la “Toussaint sanglante” car ce jour-là le FLN a commis 70 attentats dans 30 lieux différents ; c'est une véritable déclaration de guerre à la France ; dans le § 4 qui suit nous verrons quelle est la nature de cette guerre.

« Le 20 août 1955, la cité ouvrière d’El-Halia [dans le Constantinois] est rasée par des tueurs et soixante-quatre cadavres de femmes, d'enfants, d'ouvriers sont retrouvés dans leurs pauvres maisons saccagées par l'armée dite de libération nationale [ALN] [à cette même date, il y eut aussi l'assassinat d'un Européen à Philippeville] [...]. Partout dans les douars, l'angoisse, l'épouvanter succédaient à la paix et, spontanément, les Musulmans se tournèrent vers ceux qui étaient depuis si longtemps leurs protecteurs, les soldats français et les pieds-noirs. » [Bachaga Boualam, *Mon pays la France*, pp. 19-20].

Le 11 janvier 1956, 300 combattants du FLN stationnés à Sakiet Sidi Youssef, en Tunisie, attaquent en territoire algérien une patrouille française de cinquante soldats : 14 soldats français sont tués, 2 blessés et 4 faits prisonniers.

Le 8 février 1956, l'armée française indique qu'un avion, touché par une mitrailleuse postée à Sakiet Sidi Youssef, a dû se poser en catastrophe à Tébessa (en Algérie). Le ministre de la Défense, Jacques Chaban-Delmas, ordonne alors au général Edmond Jouhaud, commandant de la cinquième région aérienne, de procéder au bombardement aérien de Sakiet Sidi Youssef.

Le 4 avril 1956 Henri Maillot, militant communiste, affecté au 57<sup>e</sup> bataillon de tirailleurs de Miliana comme aspirant, déserte et détourne un camion d'armes et de munitions pour rejoindre une unité du “maquis rouge” qui s'était constituée dans la région d'Orléansville sous la responsabilité Abdelkader Babou, membre du bureau clandestin du Parti Communiste Algérien [PCA]. Quelques jours plus tard, il adresse aux rédactions des journaux français une lettre où il écrit dit : « Au moment où le peuple algérien s'est levé pour libérer son sol national du joug colonialiste, ma place est aux côtés de ceux qui ont engagé le combat libérateur. »

« Les initiateurs de la rébellion algérienne savent que M. Mendès France et son ministre de l'Intérieur, M. François Mitterand, tous deux prisonniers de leurs tendances, ne briseront pas le terrorisme et qu'ils le laisseront se fortifier, s'étendre et trouver des complicités ... » [Bachaga Boualam, *Mon pays la France*, p. 98].

#### 4. – Nature de cette guerre

Dans ses départements d'Algérie, la France est confrontée à une guerre asymétrique appelée aussi guerre idéologique ou psychologique : la rébellion sème la terreur parmi la population des campagnes et des villes et élargit son influence par une utilisation systématique des médias ; l'armée ne peut répondre qu'en vivant au contact de la population pour la protéger et développer avec elle un réseau de renseignement efficace.

« La presse française a minimisé le récit de ces drames quotidiens, mais les militaires qui sont passés par l'Algérie garderont toujours au cœur les atrocités qu'ils ont découvertes. Hommes égorgés et mutilés, femmes violées avant d'être assassinées, enfants épingle aux murs au bout des baïonnettes, tels des papillons, bétail mutilé, égorgé. C'était cela la guerre

d'Algérie. Ces tueurs qui s'acharnaient sur tout ce qui représentait la France, sa civilisation et surtout sur les familles musulmanes.

« Il faut avoir vu avec quelle folie destructrice, ils ont incendié les écoles construites par la France, scié les poteaux électriques, creusé les routes, coupé les ponts, détruit les figuiers, les orangers pour comprendre que ne les animait pas le seul but de l'indépendance.

« Pourquoi se sont-ils tant acharnés sur des populations innocentes, pourquoi choisissaient-ils leurs victimes européennes parmi celles les plus aimées, les plus estimées des Musulmans ? » [Bachaga Boualam, *Mon pays la France*, pp. 125-126].

L'armée française ne peut en aucun cas user des méthodes terroristes de son adversaire.

Le 18 mai 1956 la décision est prise d'envoyer les militaires du contingent en Algérie mais cela s'avère une grave erreur :

« J'affirme que la venue du contingent était inutile [...].

« Combien de ces jeunes appelés sont morts, bêtement, pour rien, parce que non préparés ou commandés par des officiers tout frais émoulus des écoles. Ils ne connaissaient cette guerre qu'en théorie. Je n'en veux pour preuve que la tragique embuscade des gorges de Palestro le 18 mai 1956.

« Dix-neuf militaires furent tués et horriblement mutilés ce jour-là parce que leur officier n'avait pas songé qu'en passant au fond des gorges il était vulnérable. Ce pauvre garçon avait fait la pose du déjeuner au fond du ravin sans même penser à poster des sentinelles au sommet. » [Bachaga Boualam, *Mon pays la France*, pp. 131-132].

Le 1<sup>er</sup> décembre 1956 à Alger, le général Raoul Salan prend ses fonctions de Commandant supérieur Interarmées en Algérie en remplacement du général Henri Lorillot.

Dans sa *Directive générale sur la guerre subversive*, le général Salan – qui avait commandé en Indochine – expose les méthodes et techniques qu'il convient d'appliquer pour faire face à un mouvement terroriste comme le FLN. La méthode consiste à protéger les populations en se répandant sur le territoire avec le soutien de groupes d'autodéfense comprenant des harkis qui assurent le quadrillage du terrain autour des douars et le recueil des renseignements sur le mouvement terroriste. A cela s'ajoutent les Sections Administratives Spécialisées (SAS) qui – dès 1955 – soignent, instruisent et conseillent la population des douars. Devant leur succès des Sections Administratives Urbaines (SAU) sont mises en place dans les villes. Les troupes régulières peuvent alors être déployées pour des opérations d'envergure notamment aux frontières avec le Maroc et surtout la Tunisie d'où proviennent les aides que le FLN reçoit des pays communistes.

Les Harkis sont donc intégrés dans les unités de l'armée française dès le 1<sup>er</sup> juillet 1957

[L'organisation relative aux harkis est régie par la directive n° 752/RM. 10/6/SC du 12 août 1958 de la Délégation générale du Gouvernement, commandement en chef des forces en Algérie (10<sup>e</sup> région militaire) : État-Major, 6<sup>e</sup> bureau ; ce document peut être consulté aux archives du service historique des Armées au château de Vincennes sous le n° 14 1391 1/3.]

« Ces harkis représentaient une force certaine, mais pour arriver à cela il a fallu des officiers exemplaires qui aimèrent passionnément leurs hommes et leurs familles qui le leur rendaient bien. Ils s'étaient véritablement intégrés à eux, vivant leur vie, partageant leurs joies et leurs peines.

« Vers la fin des événements je disposais, rien que dans mon douar, de près de mille cinq cents harkis, mais avec ceux des douars voisins qui calquaient leur vie sur la nôtre, c'est près de quinze mille hommes qui m'étaient fidèles. » [Bachaga Boualam, *Mon pays la France*, p. 203].

## 5. – Pacification d’Alger de janvier à octobre 1957

« Alger était aux mains du FLN. C'est toute la population d'Alger qui était menacée. Alors, pour sauver des centaines de milliers de femmes et d'enfants on a dû faire appel aux paras de Massu [et sa 10<sup>e</sup> Division parachutiste] [...].

« Ce qui comptait, c'était le résultat, la paix dans Alger jadis à feu et à sang. Et cette victoire qui à la face du monde a fait apparaître les horreurs que préparaient le FLN, bombes et machines infernales, s'est aussitôt répercutee dans le bled. » [Bachaga Boualam, *Mon pays la France*, pp. 137-138].

## 6. – La liesse de mai 1958

« Comme il était beau ce 13 mai de la fraternité et comment n'avez-vous pas senti, Français de France, ce miracle qui liait à tout jamais la France et l'Algérie en un seul espoir, celui d'en finir avec une poignée de tueurs qui n'ont jamais représenté le peuple algérien et qui dans leur victoire n'ont jamais réuni sur le Forum la foule ardente enthousiaste du 16 mai. Si vous aviez vu le visage de ces jeunes Musulmans, de ces femmes qui déchiraient leur voile, de ces anciens combattants qui brandissaient leurs décorations, vous auriez compris que ce jour concrétisait la conquête que la France avait réalisée il y a 130 ans, celle des cœurs. » [Bachaga Boualam, *Mon pays la France*, pp. 256-257].

Le gouvernement français en est ébranlé au point que Pierre Pflimlin démissionne le 28 mai ; le 1<sup>er</sup> juin il est remplacé par Charles de Gaulle.

## 7. – Les promesses de Charles de Gaulle

- Le 4 juin 1958 à Alger de Gaulle déclare :

« Je vous ai compris. Je sais ce qui s'est passé ici. Je vois ce que vous avez voulu faire. Je vois que la route que vous avez ouverte en Algérie est celle de la rénovation et de la fraternité.

« Je dis la rénovation à tous égards, mais très justement vous avez voulu qu'on commence par le commencement, c'est-à-dire par nos institutions et c'est pourquoi me voilà.

« Et je dis la fraternité parce que vous offrez ce spectacle magnifique d'hommes qui d'un bout à l'autre et quelle que soit leur communauté communient dans la même ardeur et se tiennent par la main. Eh bien ! de tout cela je prends acte au nom de la France et je déclare qu'à partir d'aujourd'hui la France considère qu'en Algérie il n'y a que des Français à part entière. Des Français à part entière avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. Cela signifie qu'il faut ouvrir des voies qui, jusqu'à présent, étaient fermées devant beaucoup. Cela signifie qu'il faut donner les moyens de vivre à ceux qui ne les avaient pas. Cela signifie qu'il faut reconnaître la dignité de ceux à qui on la contestait. Cela veut dire qu'il faut assurer une patrie à ceux qui pouvaient douter d'en avoir une.

« L'armée, l'armée française, cohérente, ardente, disciplinée, sous les ordres de ses chefs. L'armée éprouvée en tant de circonstances et qui n'en a pas moins accompli ici une œuvre magnifique de compréhension et de pacification. L'armée française a été sur cette terre le ferment, le témoin et elle est le garant du mouvement qui s'y est développé. Elle a su endiguer un torrent et en capter l'énergie. Je lui rends hommage. Je lui exprime ma confiance. Je compte sur elle pour aujourd'hui et pour demain. »

- Le 5 juin à Oran de Gaulle déclare :
 

« La France est ici. Elle est ici pour toujours. L'Algérie est organiquement une terre française aujourd'hui et pour toujours. »
- Le 6 juin à Mostaganem de Gaulle déclare :
 

« Il est parti de cette terre magnifique d'Algérie un mouvement exemplaire de rénovation et de fraternité. Il s'est élevé de ces terres éprouvées et meurtries, un souffle admirable qui, par-dessus la mer, est venu passer sur la France tout entière, pour lui rappeler quelle était sa vocation, ici, et ailleurs. C'est grâce à cela que la France a renoncé à un système qui ne convenait ni à sa vocation, ni à son devoir, ni à sa grandeur ! C'est à cause de cela, c'est d'abord à cause de vous, qu'elle m'a mandaté pour renouveler ses institutions et pour l'entraîner corps et âmes, non plus vers les abîmes où elle courait, mais vers les sommets du monde. Merci du fond du cœur. C'est-à-dire du cœur d'un homme qui sait qu'il porte une des plus lourdes responsabilités de l'Histoire. Merci ! Merci d'avoir témoigné pour moi, en même temps que pour la France ! Vive Mostaganem ! Vive l'Algérie française ! Vive la République ! »
- Le 29 août 1958 le général de Gaulle déclare :
 

« Par leur vote, les habitants de l'Algérie vont fournir une réponse à la question de leur propre destin. Les bulletins qu'ils mettront dans l'urne auront, sur un point capital, une claire signification. Pour chacun, répondre "oui" dans les circonstances présentes, cela voudra dire, tout au moins, que l'on veut se comporter comme un Français à part entière et que l'on croit que l'évolution nécessaire de l'Algérie doit s'accomplir dans le cadre français. »
- Le 3 octobre 1958 à Constantine de Gaulle déclare :
 

« Trois millions et demi d'hommes et de femmes d'Algérie, sans distinction de communauté et dans l'égalité totale, sont venus des villages de toutes les régions et des quartiers de toutes les villes apporter à la France et à moi-même le bulletin de leur confiance. Ils l'ont fait tout simplement sans que nul ne les y contraigne et en dépit des menaces que des fanatiques font peser sur eux, sur leurs familles et sur leurs biens. Il y a là un fait aussi clair que l'éclatante lumière du ciel. Et ce fait est capital... pour cette raison qu'il engage l'une envers l'autre et pour toujours l'Algérie et la France. »

#### 8. – Première rencontre du bachaga Boualam avec de Gaulle encore Président du conseil :

« Secrètement il avait demandé à consulter une trentaine de personnalités européennes et musulmanes représentant les différentes tendances, toutes étant, il faut le dire, en faveur de l'Algérie française. J'en faisais partie, mais tous comptaient sur mon intervention.

– Allez, Boualam, c'est vous qui remporterez le morceau !

« Je me suis présenté au général :

– Mon général, je demande à être Français.

– Vous ne voyez pas une espèce de fédéralisme, d'autonomie ?

– Non, Français.

« J'avais compris à cette seconde qu'il me disait : « c'est impossible », alors bouleversé, je me suis écrié :

– Mais alors, mon général, vous allez abandonner l'Algérie ?

« Brusquement, il s'est levé comme outré. Il m'a regardé et il m'a dit en levant ses grands bras :

– Bachaga, il n'est pas question d'abandonner l'Algérie, vous pouvez être certain que je ne l'abandonnerai pas. L'Algérie restera française. » [Bachaga Boualam, *Mon pays la France*, p. 168].

## 9. – Événements politiques

- Le 23 septembre 1958, le FLN s’apprête à négocier avec le gouvernement français ; inspiré par le GPRF [voir Clé XIII § 7, page 54] ou par de Gaulle lui-même, il crée une instance politique appelée Gouvernement Provisoire de la République Algérienne [GPRA].
- Le 28 septembre 1958 a lieu le référendum pour l’adoption de la Constitution de la V<sup>e</sup> République. La question posée aux électeurs est la suivante : « Approuvez-vous la Constitution qui vous est proposée par le Gouvernement de la République ? » La Réponse donnée par les électeurs est la suivante : « OUI : 31.123.483 soit 82,60% ; NON : 6.556.073 soit 17,40%. »  
En Algérie, les femmes musulmanes peuvent voter pour la première fois, mais le FLN menace de mort les musulmans qui participeraient au scrutin ; malgré cette menace, 96 % des votants algériens, Européens et musulmans, soit 75 % des 4.412.171 électeurs inscrits, disent OUI à la nouvelle constitution.
- Le 8 janvier 1959 de Gaulle est Président de la V<sup>e</sup> République.

## 10. – Deuxième et troisième rencontre du bachaga Boualam avec de Gaulle Président de la République.

- « Lors d’une seconde rencontre, de Gaulle qui était à ce moment Président de la République, m’a encore demandé :
  - Bachaga, vous ne voyez pas pour l’Algérie une espèce d’autonomie interne patronnée par la France :
  - Non, Français, je vous ai dit mon Général, toujours Français.
  - Bon, pour vous il n’y a pas de question, pas de problème. » [Bachaga Boualam, *Mon pays la France*, p. 169].
- « Une troisième fois, à l’Élysée, j’ai pu lui parler un peu plus longuement. Nous dînions avec plusieurs personnes. J’étais avec M<sup>me</sup> François Valentin [...].  
« Après le repas, le général est venu vers moi :
  - Alors, Bachaga ?
  - « Comme aussitôt plusieurs personnes nous ont entourés, il a déclaré :
    - Laissez-moi, je suis avec le Bachaga.
    - « Il m’a pris par l’épaule et m’a entraîné à l’écart, à 4 ou 5 mètres des invités.
    - Je lui ai fait part de mes déceptions, de mes doutes :
      - Mais enfin, l’Algérie française dont vous parlez, mon général ?
      - « Devant certaines questions, le général a toujours eu le chic de détourner la conversation. Pourtant il n’a jamais été distant avec moi, toujours correct, il n’a jamais fait preuve de mépris.
      - Mon général, ai-je ajouté par la suite, je ne vous comprends pas.
      - Mais c’est vous que je ne comprends pas, car tous les Musulmans ne veulent pas être Français. Vous êtes un des rares à me le dire.
      - Mon général, vous écoutez toujours ce que l’on vous dit ici, mais pas nous. Ce que mes collègues d’Algérie et moi avons pu vous déclarer, vous n’en tenez pas compte.
      - Vous voulez être Français, les autres ne le veulent pas.
      - Mais qu’allons-nous devenir, mon général ?
      - Pour vous, il n’y a pas de problème, JE NE VOUS ABANDONNERAI JAMAIS, mais que pensez-vous de la situation ?

- Mon général, c'est vous qui l'avez en main.
- Je vois le problème très complexe.
- Alors c'est pour cela que vous l'avez pris en main tout seul ?
- Qu'en pensez-vous ?
- J'en pense, mon général, que nous voulons rester Français, je ne vois que cela, je ne vois que l'Algérie française.
- Pour vous, Bachaga, il n'y a pas de problème, mais pour les autres, je ne crois pas qu'ils pensent comme vous.
- Moi mon général, qui vis près d'eux, au milieu d'eux, je pense que si ; la majorité des Musulmans pense comme moi. » [Bachaga Boualam, *Mon pays la France*, pp. 170-171].

## 11. – Le plan Challe

Il s'agit d'une série d'opérations [malheureusement trop tardives] exécutées en Algérie du 6 février 1959 au 6 avril 1961 par des troupes de métier (à l'exclusion du contingent).

« En fait, dans l'esprit de Challe, et il m'en avait longuement entretenu lors de l'opération « Cigale » déclenchée un peu plus tard dans l'Ouarsenis, le but d'un tel déploiement était de purger définitivement une région des rebelles qui s'y terraient. C'était une œuvre de longue haleine, de plusieurs mois, car pour ratisser un secteur comme la Kabylie, les Aurès ou l'Ouarsenis, il faut un temps fou si l'on veut ne rien laisser au hasard [...].

« Détruire une bande rebelle est une chose, mais découvrir les armes cachées, les stocks de vivres, purger les grottes, rassurer la population en est une autre. Challe avait compris la guerre d'Algérie [...].

« J'ai pu, au cours de longues journées de marche, de nuits de veille, apprécier le courage, la valeur de ces soldats et des officiers partageant la même vie que leurs hommes. Ils avaient compris la tactique des rebelles et des officiers, comme le colonel Dufour, qui opéraient dans mon secteur, employaient les mêmes méthodes faites de patience, de ruse, les méthodes mêmes de la guérilla. » [Bachaga Boualam, *Mon pays la France*, pp. 130-131].

## 12 – De Gaulle renie ses promesses et entre en pourparlers avec le FLN

- Le 16 septembre 1959, parlant de l'insurrection du FLN, de Gaulle déclare :
- « ...Si ceux qui la dirigent revendiquent pour les Algériens le droit de disposer d'eux-mêmes, eh bien ! Toutes les voies sont ouvertes. Si les insurgés craignent qu'en cessant la lutte ils soient livrés à la justice, il ne tient qu'à eux de régler avec les autorités les conditions de leur libre retour, comme je l'ai proposé en offrant la paix des braves. Si les hommes qui constituent l'organisation politique du soulèvement entendent n'être pas exclus des débats, puis des scrutins, enfin des institutions, qui régleront le sort de l'Algérie et assureront sa vie politique, j'affirme qu'ils auront, comme tous autres et ni plus ni moins, l'audience, la part, la place, que leur accorderont les suffrages des citoyens. Pourquoi donc les combats odieux et les attentats fraticides, qui ensanglantent encore l'Algérie, continuerait-ils désormais ? A moins que ne soit à l'œuvre un groupe de meneurs ambitieux, résolus à établir par la force et par la terreur leur dictature totalitaire et croyant pouvoir obtenir, qu'un jour, la République leur accorde le privilège de traiter avec eux du destin de l'Algérie, les bâtiissant par là même comme gouvernement algérien. Il n'y a aucune chance que la France se prête à un pareil arbitraire. Le sort des Algériens appartient aux Algériens, non point comme le leur imposeraient le couteau et la mitraillette, mais suivant la volonté qu'ils exprimeront légitimement par le suffrage universel. Avec eux et pour eux, la France assurera la liberté de leur choix. Au cours des quelques années qui s'écouleront avant

l'échéance, il y aura beaucoup à faire pour que l'Algérie pacifiée mesure ce que sont, au juste, les tenants et les aboutissants de sa propre détermination. Je compte moi-même m'y employer. D'autre part, les modalités de la future consultation devront être, en temps voulu, élaborées et précisées. Mais la route est tracée. La décision est prise. La partie est digne de la France. »

- Le discours prononcé par de Gaulle le 16 septembre 1959 révolte les partisans de l'Algérie française. Une grande manifestation est prévue à Alger le 24 janvier 1960 ; elle est organisée par : Pierre Lagaillardre, ex-parachutiste, député d'Alger ; Guy Forzy, officier de renseignement au Deuxième Bureau ; Joseph Ortiz, patron du bar algérois le Forum ; Robert Martel, agriculteur de la Mitidja. Ils espèrent le concours de l'armée mais ne l'obtiendront pas. Les manifestants mettent en place des barricades et tiendront jusqu'à l'intervention armée des gendarmes mobiles le 1<sup>er</sup> février 1960. Bilan : 22 morts et 147 blessés ; 8 morts parmi les manifestants, 14 parmi les gendarmes, 47 blessés.
- Le 25 juin 1960, les premiers pourparlers entre le FLN et le gouvernement français s'ouvrent à Melun : ils ne servent à rien.
- Pendant ce temps, les leaders algériens Ferhat Abbas et Lakhdar Bentobbal parcoururent le monde pour recueillir des soutiens à l'ONU.

13. – De Gaulle obtient tout pouvoir pour imposer les accords d'Évian malgré le soulèvement des généraux.

- Le référendum du 8 janvier 1961 valide l'autodétermination pour l'Algérie, à 74,99% des voix.
- Le 11 février 1961 l'Organisation Armée Secrète [OAS] est créée pour la défense de la présence française en Algérie et le 21 avril 1961 éclate le putsch des généraux Maurice Challe, Edmond Jouhaud, Raoul Salan et André Zeller (mais le général Jacques Massu reste à l'écart). Le colonel Jean Gardes et le colonel Charles Lacheroy sont placés à la tête du service d'information et de propagande de l'OAS.
- Le 22 avril 1961, de Gaulle obtient les pleins pouvoirs en vertu de l'article 16 de la Constitution.
- Les négociations d'Évian – du 7 au 18 mars 1962 – entre le gouvernement français représenté par Louis Joxe et la rébellion algérienne représentée par Krim Belkacem aboutissent le 18 mars à un document de 93 feuillets publié au *Journal officiel de la République française* ; mais le document avalisé par la France diffère du document publié dans *El Moudjahid* du 19 mars 1962 : pour le gouvernement français Krim Belkacem représente le FLN reconnu comme un interlocuteur valable *de jure* par la signature de Louis Joxe, Robert Buron et Jean de Broglie ; pour la rébellion algérienne Krim Belkacem représente le GPRA qui ne peut pas être reconnu par la France comme un gouvernement valablement désigné par un parlement qui n'existe pas encore.
- En signant à Évian, la France s'engage à respecter le cessez-le-feu de ses propres armes le 19 mars 1962 à 12 heures [article premier de l'accord] ; mais « Le FLN était en armes partout, ne respectant évidemment pas les accords » [Bachaga Boualam, *Mon pays la France*, p. 217].
- L'indépendance de l'Algérie annoncée le 22 mars 1962 officialise *de facto* le FLN comme seul interlocuteur valable de la France [l'indépendance sera effective le 3 juillet 1962].

- Les “pieds-noirs”, conscients qu’ils vont être victimes de l’indépendance manifestent pacifiquement dans rue d’Isly à Alger le 26 mars 1962 ; les manifestants sont des civils désarmés : hommes, femmes et adolescents ; l’armée reçoit l’ordre de tirer pour disperser la manifestation ; bilan : une cinquantaine de morts et 150 blessés selon le Service interministériel des Archives de France.
- Lors de la réunion du Comité des Affaires algériennes du 3 avril 1962, de Gaulle livre ses intentions sur le sort des harkis : « Il faut se débarrasser sans délai de ce magma d’auxiliaires qui n’a jamais servi à rien. » Et le 7 avril suivant, Louis Joxe déclare : « De toute manière, on fera effort pour maintenir ces personnes en Algérie. »
- Le référendum du 8 avril 1962 octroie – à 90, 81% des voix – au Président de la République française le pouvoir de poursuivre les négociations avec le FLN.
- Le 12 mai 1962, contrairement aux engagements pris par l’Armée française, le ministre des Armées, Pierre Messmer donne l’ordre de ne pas permettre aux harkis de rejoindre la métropole. Et le 16 mai 1962, le ministre des Affaires algériennes Louis Joxe ordonne au haut-commissaire Christian Fouchet de « faire rechercher » dans l’armée et dans l’Administration « les promoteurs et les complices » de ces « rapatriements prématurés », et annonce que « les supplétifs débarqués en métropole en dehors du plan de rapatriement » seront renvoyés en Algérie « pour y rejoindre le personnel déjà regroupé ».

Le général de Gaulle confirme cette décision le 23 mai 1962 et Louis Joxe l’explique au Conseil des ministres le lendemain : « Les harkis veulent partir en masse. Il faut combattre une infiltration qui, sous prétexte de bienfaisance, aurait pour effet de nous faire accueillir des éléments indésirables. » Le ministre précise sa pensée le 28 juin à l’Assemblée nationale : « Les officiers qui veulent ramener leurs hommes font preuve d’un condamnable instinct de propriétaire, exercé sur des personnes dont ils violent la liberté de choix afin de constituer en France des groupements subversifs. »

#### 14. – “La valise ou le cercueil”

Durant les deux mois de mai et juin 1962, près de 450.000 “pieds-noirs” avaient déjà quitté l’Algérie en y laissant tout ce qu’ils possédaient ; ils n’avaient alors que ce qu’ils portaient sur eux ou dans leur valise.

Le 5 juillet, des tueurs s’en prennent aux “pieds-noirs” encore présents à Oran et à des civils algériens pro-français ; les gouvernements algériens et français n’ont jamais communiqué le nombre de victimes de cette fusillade. En décembre 1962 une autre tuerie aveugle est perpétrée à Alger : aucun communiqué non plus.

#### 15. – Le martyre des harkis

La vie des harkis et de leur famille est en péril en raison des directives du gouvernement français mentionnées précédemment [notamment l’ordre donné par Pierre Messmer le 12 mai 1962].

Cependant les militaires français qui avaient donné leur parole aux harkis ont souvent engagé leur propre responsabilité pour sauver ceux qui étaient placés sous leurs ordres et parfois aussi leur famille. On estime qu’environ 20.000 supplétifs ont pu ainsi avoir la vie sauve.

En revanche, lorsque l’indépendance devient effective le 3 juillet 1962, les responsables du FLN appellent ouvertement au massacre de tous les harkis et de leur famille [voir Charles-Robert Ageron : *Le “drame des Harkis”, mémoire ou histoire ?*, Vingtième Siècle, Revue

d'histoire, vol. 68, n° 1, 2000, pp. 3–16]. Des civils sont assassinés. D'autres sont atrocement torturés dans des "centres d'interrogatoires" puis exécutés. Des harkis sont crucifiés sur des portes, certains ont la musculature arrachée avec des tenailles. Les massacres incluent parfois des femmes et des enfants. Le nombre de harkis tués après le cessez-le-feu varie selon les estimations entre 50.000 et 150.000 mais reste incertain.

La responsabilité du massacre des harkis et de leur famille est partagée entre le FLN et le gouvernement français qui n'a pas voulu les sauver à temps et les a délibérément abandonnés aux tueurs du FLN. Voici comment le bachaga Boualam s'exprime sur cette douloureuse période :

« Mais je dois dire que sans l'armée française, sans certains de ses officiers, je ne serais pas en vie aujourd'hui, ni moi, ni ceux de ma famille. Après l'affaire Gardes dans l'Ouarsenis [voir ci-dessous], tous mes harkis, tous mes hommes avaient été désarmés, l'armée française se retirait peu à peu, laissant ses postes à l'ALN. » [Bachaga Boualam, *Mon pays la France*, p. 32].

« Notre salut, nous le devions à la protection, à l'assistance de l'armée française qui se chargea seule, de notre rapatriement. C'est sur des avions militaires que nous avons, ma famille et moi, embarqué à Orléansville pour atterrir vers midi sur la base d'Istres. » [Bachaga Boualam, *Mon pays la France*, p. 219].

« Tous les jours, je reçois des nouvelles, des affreuses nouvelles. Les malheureuses populations qui m'étaient fidèles et qui étaient fidèles à la France sont persécutées, sans doute par des bandes "incontrôlées", massacrées, égorgées. Je viens de recevoir la lettre d'un jeune officier du contingent. Il m'écrit parce qu'il est à bout. Il m'écrit parce qu'il a honte de ce qu'il voit "Chaque jour, ce sont des tueries sans nom, les gens de votre douar sont égorgés, brûlés vif."

« Il me fournit une liste de noms de Musulmans de chez moi, assassinés depuis mon départ. Je ne parle pas des cinq mille Européens enlevés dont il me donne également des noms d'amis très chers.

« En quelques semaines, dans son affreux désir d'effacer cent trente ans d'Histoire, l'Algérie a renoué avec son passé d'avant 1830. Elle est revenue à la cruauté légendaire des tribus. Ce que j'avais crié, démontré, l'atroce supercherie de ces accords d'Évian qui allaient livrer les Musulmans à la famine, au chômage, au pillage, au meurtre. » [Bachaga Boualam, *Mon pays la France*, p. 34-35].

16. – Le 27 décembre 1968, la France accorde unilatéralement à l'Algérie – sans aucun engagement ni contrepartie de sa part – des dispositions relatives « à la circulation, à l'emploi et au séjour en France des ressortissants algériens et de leurs familles ». Le statut des Algériens en France est alors exceptionnel : ils bénéficient en France des mêmes droits que les Français, excepté les droits électoraux et la liberté d'installation. Des tueurs algériens profiteront aussi de ces dispositions pour s'en prendre aux harkis qui ont eu la chance d'être mis à l'abri en France.

Ces dispositions font l'objet d'un décret contenant 12 articles [Décret 69-243 publié au J.O. du 22 mars 1969] ; elles ont ensuite été modifiées par trois avenants [1<sup>er</sup> avenant du 22 décembre 1985 ; 2<sup>e</sup> avenant du 28 sept. 1994 ; 3<sup>e</sup> avenant du 11 juillet 2001] qui les rapprochent de celles accordées aux étrangers non-européens.



Annexe 1  
**Convention d'armistice franco-allemande**

signée à Rethondes le 22 juin 1940

M. le Colonel-Général Keitel, Chef du Haut Commandement allemand, mandaté par le Führer du Reich allemand et Commandant suprême des Forces armées allemandes, d'une part, et

M. le Général d'Armée Huntziger,

M. l'Ambassadeur de France Noël,

M. le Vice-Amiral Le Luc,

M. le Général de l'Air Bergeret,

plénipotentiaires du Gouvernement français munis de pouvoirs réguliers, d'autre part,

sont convenus de la Convention d'armistice suivante :

**Article premier**

Le Gouvernement français ordonne la cessation des hostilités contre le Reich allemand, sur le territoire français, ainsi que dans les possessions, colonies, protectorats et territoires sous mandat et sur les mers. Il ordonne que les troupes françaises, déjà encerclées par les troupes allemandes, déposent immédiatement les armes.

**Article 2**

En vue de sauvegarder les intérêts du Reich allemand, le territoire français, situé au nord et à l'ouest de la ligne tracée sur la carte ci-annexée [voir la carte de la page précédente], sera occupé par les troupes allemandes. Dans la mesure où les régions du territoire occupé ne se trouvent pas encore au pouvoir des troupes allemandes, leur occupation sera effectuée immédiatement après la conclusion de la présente convention.

**Article 3**

Dans les régions occupées de la France, le Reich allemand exerce tous les droits de la puissance occupante. Le Gouvernement français s'engage à faciliter par tous les moyens les réglementations relatives à l'exercice de ces droits et à la mise en exécution avec le concours de l'Administration française. Le Gouvernement français invitera immédiatement toutes les autorités et tous les services administratifs français du territoire occupé à se conformer aux réglementations des autorités militaires allemandes et à collaborer avec ces dernières d'une manière correcte.

Le Gouvernement allemand a l'intention de réduire au strict minimum l'occupation de la côte occidentale après la cessation des hostilités avec l'Angleterre.

Le Gouvernement français est libre de choisir son siège dans le territoire non occupé, ou bien s'il le désire, de le transférer même à Paris.

Dans ce dernier cas, le Gouvernement allemand s'engage à apporter toutes facilités nécessaires au Gouvernement et à ses services administratifs centraux, afin qu'ils soient en mesure d'administrer de Paris les territoires occupés et non occupés.

**Article 4**

Les forces armées françaises sur terre, sur mer et dans les airs devront être démobilisées et désarmées dans un délai encore à déterminer. Sont exemptes de cette obligation les troupes nécessaires au maintien de l'ordre intérieur. Leurs effectifs et leurs armes seront déterminés par l'Allemagne ou par l'Italie respectivement.

Les forces armées françaises stationnées dans les régions à occuper par l'Allemagne devront être rapidement ramenées sur le territoire non occupé et seront démobilisées. Avant d'être ramenées en territoire non occupé, ces troupes déposeront leurs armes et leur matériel aux endroits où elles se trouvent au moment de l'entrée en vigueur de la présente convention. Elles seront responsables de la remise régulière du matériel et des armes sus-mentionnées aux troupes allemandes.

#### Article 5

Comme garantie de la stricte observation des conditions d'armistice, il pourra être exigé que toutes les pièces d'artillerie, les chars de combat, les engins anti-chars, les avions militaires, les canons de la D.C.A., les armes d'infanterie, tous les moyens de traction et les munitions des unités de l'armée française engagées contre l'Allemagne et qui se trouvent, au moment de l'entrée en vigueur de la présente convention, sur le territoire ne devant pas être occupé par l'Allemagne, soient livrés en bon état. La Commission allemande d'armistice décidera de l'étendue de ces livraisons. Il peut être renoncé à la livraison d'avions militaires si tous les avions encore en possession des forces armées françaises sont désarmés et mis en sécurité sous contrôle allemand.

#### Article 6

Les armes, munitions et matériels de guerre de toute espèce restant en territoire français non occupé – dans la mesure où ceux-ci n'auront pas été laissés à la disposition du Gouvernement français pour l'armement des unités françaises autorisées – devront être entreposées ou mises en sécurité sous contrôle allemand ou italien respectivement. Le Haut-Commandement allemand se réserve le droit d'ordonner à cet effet toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'usage abusif de ce matériel. La fabrication de nouveau matériel de guerre en territoire non occupé devra cesser immédiatement.

#### Article 7

Toutes les fortifications terrestres et côtières avec leurs armes, munitions et équipements, les stocks et installations de tout genre, se trouvant dans les régions à occuper, devront être livrées en bon état. Devront être remis, en outre, les plans de ces fortifications, ainsi que les plans de celles déjà prises par les troupes allemandes.

Tous les détails sur les emplacements minés, les barrages de mines terrestres, les fusées à retardement, les barrages chimiques, etc., sont à remettre au Haut-Commandement allemand. Ces obstacles devront être enlevés par les forces françaises sur la demande des autorités allemandes.

#### Article 8

La flotte de guerre française – à l'exception de la partie qui est laissée à la disposition du Gouvernement français pour la sauvegarde des intérêts français dans son empire colonial – sera rassemblée dans des ports à déterminer et devra être démobilisée et désarmée sous le contrôle de l'Allemagne ou respectivement de l'Italie.

La désignation de ces ports sera faite d'après les ports d'attache des navires en temps de paix. Le gouvernement allemand déclare solennellement au Gouvernement français qu'il n'a pas l'intention d'utiliser pendant la guerre, à ses propres fins, la flotte de guerre française stationnée dans les ports sous contrôle allemand, sauf les unités nécessaires à la surveillance des côtes et au dragage des mines. Il déclare, en outre, solennellement et formellement, qu'il n'a pas l'intention de formuler de revendications à l'égard de la flotte de guerre française lors de la conclusion de la paix ; exception faite de la partie de la flotte de guerre française à déterminer

qui sera affectée à la sauvegarde des intérêts français dans l'empire colonial, toutes les unités de guerre se trouvant en dehors des eaux territoriales françaises devront être rappelées en France.

#### Article 9

Le Haut-Commandement français devra fournir au Haut-Commandement allemand les indications précises sur toutes les mines posées par la France, ainsi que sur tous les barrages de mines dans les ports et en avant des côtes, ainsi que sur les installations militaires de défense et de protection.

Le dragage des barrages de mines devra être effectué par les forces françaises dans la mesure où le Haut-Commandement allemand décidera.

#### Article 10

Le Gouvernement français s'engage à n'entreprendre à l'avenir aucune action hostile contre le Reich allemand avec aucune partie des forces armées qui lui restent, ni d'aucune autre manière. Le Gouvernement français empêchera également les membres des forces armées françaises de quitter le territoire français et veillera à ce que ni les armes, ni des équipements quelconques, ni navires, avions, etc., ne soient transférés en Angleterre ou à l'étranger.

Le Gouvernement français interdira aux ressortissants français de combattre contre l'Allemagne au service d'États avec lesquels l'Allemagne se trouve encore en guerre. Les ressortissants français qui ne se conformeraient pas à cette prescription seront traités par les troupes allemandes comme francs-tireurs.

#### Article 11

Jusqu'à nouvel ordre, il sera interdit aux navires de commerce français de tout genre, y compris les bâtiments de cabotage et les bâtiments de ports se trouvant sous le contrôle français, de sortir des ports. La reprise du trafic commercial sera subordonnée à l'autorisation préalable du Gouvernement allemand ou du Gouvernement italien respectivement.

Les navires de commerce français se trouvant en dehors des ports français seront rappelés en France par le Gouvernement français et, si cela n'est pas possible, ils seront dirigés sur des ports neutres. Tous les navires de commerce allemands arraisonnés se trouvant dans les ports français seront rendus en bon état si la demande en est faite.

#### Article 12

Une interdiction de décollage à l'égard de tous les avions se trouvant sur le territoire français sera prononcée immédiatement. Tout avion décollant sans autorisation préalable allemande sera considéré par l'aviation militaire allemande comme un avion ennemi et sera traité comme tel. Les aérodromes, les installations terrestres de l'aviation militaire en territoire non occupé seront placés sous contrôle allemand ou italien respectivement.

Il peut être exigé qu'on les rende inutilisables. Le Gouvernement français est tenu de mettre à la disposition des autorités allemandes tous les avions étrangers se trouvant en territoire non occupé ou de les empêcher de poursuivre leur route. Ces avions devront être livrés aux autorités militaires allemandes.

#### Article 13

Le Gouvernement français s'engage à veiller à ce que, dans le territoire à occuper par les troupes allemandes, toutes les installations, outils et les stocks militaires soient remis intacts aux troupes allemandes. Il devra en outre veiller à ce que les ports, les entreprises industrielles et les chantiers navals restent dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement, et à ce qu'ils ne soient endommagés d'aucune façon, ni détruits. Il en est de même pour les moyens et voies de

communications de toute nature, notamment en ce qui concerne les voies ferrées, les routes et voies navigables, l'ensemble des réseaux télégraphiques et téléphoniques, ainsi que les installations d'indication de navigabilité et de balisage des côtes. En outre le Gouvernement français s'engage, sur ordre du Haut-Commandement allemand, à procéder à tous les travaux de remise en état nécessaires.

Le Gouvernement français veillera à ce que, sur le territoire occupé, soient disponibles le personnel spécialisé nécessaire et la quantité de matériel roulant de chemins de fer et autres moyens de communications correspondant aux conditions normales du temps de paix.

#### Article 14

Tous les postes émetteurs de T.S.F. se trouvant en territoire français doivent cesser sur-le-champ leurs émissions. La reprise des transmissions par T.S.F. dans la partie du territoire non occupée sera soumise à une réglementation spéciale.

#### Article 15

Le Gouvernement français s'engage à effectuer le transport en transit des marchandises entre le Reich allemand et l'Italie, à travers le territoire non occupé dans la mesure requise par le Gouvernement allemand.

#### Article 16

Le Gouvernement français procédera au rapatriement de la population dans les territoires occupés, d'accord avec les services allemands compétents.

#### Article 17

Le Gouvernement français s'engage à empêcher tout transfert de valeurs à caractère économique et des stocks du territoire à occuper par les troupes allemandes dans les territoires non occupés ou à l'étranger.

Il ne pourra être disposé de ces valeurs et stocks se trouvant en territoire occupé, qu'en accord avec le Gouvernement du Reich, étant entendu que le Gouvernement allemand tiendra compte de ce qui est nécessaire à la vie des populations des territoires non occupés.

#### Article 18

Les frais d'entretien des troupes d'occupation allemande sur le territoire français seront à la charge du Gouvernement français.

#### Article 19

Tous les prisonniers de guerre et prisonniers civils allemands, y compris les prévenus et condamnés qui ont été arrêtés et condamnés pour des actes commis en faveur du Reich allemand, doivent être remis sans délai aux troupes allemandes. Le Gouvernement français est tenu de livrer sur demande tous les ressortissants allemands désignés par le Gouvernement du Reich et qui se trouvent en France, de même que dans les possessions françaises, les colonies, les territoires sous protectorat et sous mandat.

Le Gouvernement français s'engage à empêcher le transfert de prisonniers de guerre ou de prisonniers civils allemands de France dans les possessions françaises ou bien à l'étranger.

Pour ce qui concerne les prisonniers déjà transférés hors de France, de même que les prisonniers de guerre allemands malades, inévacuables ou blessés, des listes exactes portant la désignation de l'endroit de leur séjour doivent être présentées.

Le Haut-Commandement allemand s'occupera des prisonniers de guerre allemands, malades ou blessés.

## Article 20

Les membres des forces armées françaises qui sont prisonniers de guerre de l'armée allemande resteront prisonniers de guerre jusqu'à la conclusion de la paix.

## Article 21

Le Gouvernement français est responsable de la mise en sécurité de tous les objets et valeurs dont la remise en bon état ou la tenue à la disposition de l'Allemagne est stipulée dans cette convention ou dont le transfert en dehors de la France est défendu. Le Gouvernement français sera responsable de dommages et intérêts pour toutes les destructions, dommages ou détournements contraires à la présente convention.

## Article 22

Une Commission d'armistice allemande, agissant sous les ordres du Haut-Commandement allemand, réglera et contrôlera l'exécution de la convention d'armistice.

La Commission d'armistice est, en outre, appelée à assurer la concordance nécessaire de cette convention, avec la convention d'armistice italo-française.

Le Gouvernement français constituera au siège de la Commission d'armistice allemande une délégation chargée de représenter les intérêts français et de recevoir les ordres d'exécution de la Commission allemande d'armistice.

## Article 23

Cette convention entrera en vigueur aussitôt que le Gouvernement français sera également arrivé, avec le Gouvernement italien, à un accord relatif à la cessation des hostilités.

La cessation des hostilités aura lieu six heures après que le Gouvernement italien aura annoncé au Gouvernement du Reich la conclusion de cet accord.

Le Gouvernement du Reich fera connaître par radio ce moment au Gouvernement français.

## Article 24

La présente convention d'armistice est valable jusqu'à la conclusion du traité de paix. Elle peut être dénoncée à tout moment pour prendre fin immédiatement, par le Gouvernement allemand, si le Gouvernement français ne remplit pas les obligations par lui assumées dans la présente convention.

La présente convention d'armistice a été signée le 22 juin 1940, à 18 h. 36, heure d'été allemande, dans la forêt de Compiègne.

Signé : HUNTZIGER, KEITEL

Note : La ligne mentionnée à l'article 2 de la convention d'armistice commence, à l'est, à la frontière franco-suisse, près de Genève, et est jalonnée ensuite par les localités de Dôle, Paray-le-Monial et Bourges, jusqu'à environ vingt kilomètres à l'est de Tours. De là, elle passe à une distance de vingt kilomètres à l'est de la ligne de chemin de fer Tours-Angoulême-Libourne, ainsi que, plus loin, par Mont-de-Marsan et Orthez, jusqu'à la frontière espagnole.



Annexe 2  
**Convention d'armistice franco-italienne**

signée à Rome le 24 juin 1940

Article 1

La France cessera les hostilités contre l'Italie dans les territoires français métropolitains, dans l'Afrique française du Nord, dans les colonies, dans les territoires protégés et sous mandat. Elle cessera également les hostilités contre l'Italie par mer et dans les airs.

Article 2

Les troupes italiennes se maintiendront, au moment de l'entrée en vigueur de la présente convention d'armistice et pour toute la durée de celui-ci, sur les lignes qu'elles ont atteintes sur tous les théâtres d'opérations.

Article 3

Dans le territoire français métropolitain, la zone comprise entre les lignes visées à l'article 2 et une ligne située à 50 kilomètres de celle-ci, à vol d'oiseau, sera démilitarisée pour la durée de l'armistice.

En Tunisie, la zone comprise entre la frontière tuniso-libyenne et la ligne indiquée sur la carte annexée sera démilitarisée pour la durée de l'armistice.

En Algérie, ainsi que dans les territoires de l'Afrique française situés au sud de l'Algérie et confinant à la Libye, une zone comprise entre la frontière libyenne et une ligne parallèle distante de 200 kilomètres sera démilitarisée tant que dureront les hostilités entre l'Italie et l'Empire britannique et pour la durée du présent armistice; le territoire de la colonie de la côte française des Somalis sera démilitarisé en entier.

L'Italie aura le droit entier et permanent, pendant la durée de l'armistice, d'utiliser le port et les installations portuaires de Djibouti et la voie ferrée Djibouti-Addis-Abéba, sur le parcours français, pour des transports de quelque nature que ce soit.

Article 4

Les zones à démilitariser visées à l'article 3 seront évacuées par les troupes françaises dans les dix jours qui suivront la cessation des hostilités, à l'exception du personnel strictement nécessaire pour la garde et l'entretien des ouvrages de fortification, casernes, magasins et bâtiments militaires et des forces pour le maintien de l'ordre à l'intérieur que la commission d'armistice déterminera dans chaque cas particulier.

Article 5

Sous réserve de l'obligation mentionnée à l'article 10 ci-après, toutes les armes mobiles et les munitions correspondantes existant dans les zones à démilitariser du territoire français métropolitain et dans celui contigu à la Libye, autres que celles dont sont dotées les troupes qui évacuent, comme il est dit ci-dessus, les territoires en cause, doivent être évacuées dans un délai de quinze jours. Les armes fixes des ouvrages de fortification et les munitions correspondantes doivent être mises dans le même laps de temps en situation de ne pas pouvoir être utilisées.

Dans le territoire de la Côte française des Somalis, toutes les armes mobiles et les munitions correspondantes autres que celles dont sont dotées les troupes qui évacuent le territoire, seront déposées dans le même délai de quinze jours dans les localités qui seront déterminées par la commission italienne d'armistice visée ci-après.

Pour les armes fixes et les munitions des ouvrages des fortifications existant dans ledit territoire, On appliquera les dispositions fixées pour le territoire français métropolitain et pour celui contigu à la Libye.

#### Article 6

Tant que dureront les hostilités entre l'Italie et l'Empire britannique, les places fortes militaires maritimes et les bases navales de Toulon, Bizerte, Ajaccio et Oran (Mers El-Kébir) seront démilitarisées jusqu'à la cessation des hostilités contre ledit empire.

Cette démilitarisation devra être effectuée dans un délai de quinze jours et devra être telle que ces places fortes et bases soient rendues inutilisables au point de vue de leur capacité offensive, défensive; leur capacité logistique sera, sous le contrôle de la commission italienne d'armistice, limitée aux besoins des bâtiments de guerre français qui, dans les conditions fixées à l'article 12 ci-après, y seront basés.

#### Article 7

Dans les zones, places fortes militaires maritimes et bases navales à démilitariser, les autorités civiles françaises et les forces de police nécessaires au maintien de l'ordre public demeureront naturellement en fonction; y resteront aussi les autorités territoriales et maritimes qui seront déterminées par la commission italienne d'armistice.

#### Article 8

La commission italienne d'armistice visée ci-après déterminera sur la carte les limites exactes des zones, places fortes militaires, maritimes, bases navales à démilitariser et les détails des modalités d'exécution de la démilitarisation. Ladite commission aura le droit entier et permanent de contrôler l'exécution dans les dites zones, places et bases des mesures fixées par les articles précédents, soit au moyen de délégation permanente sur place.

#### Article 9

Toutes les forces armées de terre, de mer et de l'air de la France métropolitaine seront démobilisées et désarmées dans un délai à fixer ultérieurement, à l'exception des formations nécessaires au maintien de l'ordre intérieur.

La force et l'armement de ces formations seront déterminés par l'Italie et l'Allemagne.

En ce qui concerne les territoires de l'Afrique du nord française, la Syrie et la côte française des Somalis, la commission italienne d'armistice, en établissant les modalités de démobilisation et de désarmement, prendra en considération l'importance particulière du maintien de l'ordre dans lesdits territoires.

#### Article 10

L'Italie se réserve le droit d'exiger comme garantie de l'exécution de la convention d'armistice la remise en tout ou partie des armes collectives d'infanterie, d'artillerie, autos blindées, chars, véhicules automobiles et hippomobiles et munitions, appartenant aux unités qui ont été engagées ou déployées, de quelque façon que ce soit, contre les forces armées italiennes. Ces armes et ces matériels devront être remis dans l'état dans lequel ils se trouvaient au moment de l'armistice.

#### Article 11

Les armes, munitions et matériel de guerre, de toute nature, qui demeurent dans les territoires français non occupés, y compris les armes et munitions évacuées des zones, places fortes militaires, maritimes et bases navales à démilitariser, à l'exception de la partie qui sera laissée à la disposition des unités autorisées, seront réunis et placés sous contrôle italien ou allemand.

La fabrication du matériel de guerre de toute nature dans les territoires non occupés doit cesser immédiatement.

#### Article 12

Les unités de la marine de guerre française seront concentrées dans les ports qui seront désignés. Elles seront démobilisées et désarmées sous le contrôle de l'Italie et de l'Allemagne.

Feront exception, les unités dont les gouvernements italien et allemand autoriseraient l'emploi pour la sauvegarde des territoires coloniaux français.

L'emplacement des unités navales en temps de paix sera un élément déterminant pour le choix des ports visés ci-dessus.

Tous les navires de guerre éloignés de la France métropolitaine qui ne seraient pas reconnus nécessaires à la sauvegarde des intérêts coloniaux français seront rappelés dans les ports métropolitains.

Le gouvernement italien déclare qu'il n'a pas l'intention d'employer pendant la présente guerre les unités de la marine de guerre française placées sous son contrôle et que, de même, il n'a pas l'intention d'avancer des prétentions, à la conclusion de la paix, sur la flotte française.

Pendant l'armistice, les navires français nécessaires au dragage des mines, visés à l'article suivant, pourront cependant être demandés.

#### Article 13

Tous les barrages de mines seront notifiés au commandement suprême italien. Les autorités françaises pourvoiront dans un délai de dix jours à faire décharger avec leur personnel toutes les interruptions ferroviaires et routières, les champs de mines et fourneaux de mines en général, préparés dans les zones, places fortes militaires, maritimes et bases navales à démilitariser.

#### Article 14

Le gouvernement français, outre qu'il s'engage à ne pas entreprendre, en quelque lieu que ce soit, une forme quelconque d'hostilités contre l'Italie, s'engage à empêcher les membres de ses forces armées et les citoyens français en général de sortir du territoire national pour participer d'une manière quelconque à des hostilités contre l'Italie.

Les troupes italiennes appliqueront contre ceux qui transgresseraient cette règle et contre les citoyens français précédemment à l'étranger qui entreprendraient collectivement ou individuellement des actes d'hostilités contre l'Italie, le traitement réservé aux combattants hors la loi.

#### Article 15

Le gouvernement français s'engage à empêcher que des unités de guerre, des aéroplanes, des armes, des matériels de guerre et des munitions de quelque nature que ce soit, de propriété française ou existant dans le territoire français ou contrôlés par la France, soient envoyés sur les territoires de l'Empire britannique ou d'autres États étrangers.

#### Article 16

Aucun navire marchand de la marine française ne pourra sortir jusqu'à ce que le gouvernement italien ou allemand accorde la reprise partielle ou totale du trafic maritime commercial français. Les navires marchands français qui ne se trouveraient pas au moment de l'armistice dans les ports français ou placés sous le contrôle français, seront rappelés dans ces ports ou dirigés sur des ports neutres.

#### Article 17

Tous les navires marchands italiens capturés seront immédiatement restitués avec tout le chargement qui était dirigé sur l'Italie au moment de leur capture.

Les marchandises non périssables italiennes ou dirigées sur l'Italie, capturées à bord de navires non italiens, devront de même être restituées.

#### Article 18

Il est fait défense immédiate de décoller pour tous les avions qui se trouvent sur le territoire français ou sur les territoires placés sous contrôle français.

Tous les aéroports de toutes installations des territoires susdits seront placés sous contrôle italien ou allemand.

Les avions étrangers qui se trouveraient dans les territoires visés ci-dessus seront remis aux autorités militaires italiennes ou allemandes.

#### Article 19

Jusqu'au moment où le gouvernement italien ou le gouvernement allemand fixeront d'autres dispositions, seront interdites les transmissions radio en général dans tous les territoires de la France métropolitaine. Les conditions dans lesquelles pourront s'effectuer les communications radio entre la France et l'Afrique française du nord, la Syrie et la Côte des Somalis seront déterminées par la commission italienne de l'armistice.

#### Article 20

Le trafic des marchandises en transit entre l'Allemagne et l'Italie, à travers les territoires français non occupés, sera libre.

#### Article 21

Tous les prisonniers de guerre et civils italiens internés, arrêtés ou condamnés pour des raisons politiques ou de guerre, ou pour des actes quelconques en faveur du gouvernement italien, seront immédiatement libérés et remis aux autorités militaires italiennes.

#### Article 22

Le gouvernement français se porte garant de la bonne conservation de tout ce qu'il doit ou peut devoir remettre en vertu de la présente convention.

#### Article 23

Une commission italienne d'armistice, dépendant du commandement suprême italien, sera chargée de régler et de contrôler, soit directement, soit au moyen de ses organes, l'exécution de la présente convention.

Elle sera également chargée d'harmoniser la présente convention avec celle déjà conclue entre l'Allemagne et la France.

#### Article 24

Au siège de la commission visée à l'article précédent, s'installera une délégation française, chargée de faire connaître les desiderata de son gouvernement relativement à l'exécution de la présente convention, et de transmettre aux autorités compétentes les dispositions de la commission italienne d'armistice.

#### Article 25

La présente convention d'armistice entrera en vigueur au moment de sa signature.

Les hostilités cesseront, sur tous les théâtres d'opérations, six heures après le moment où le gouvernement italien aura communiqué au gouvernement allemand la conclusion du présent accord.

Le gouvernement italien notifiera ce moment au gouvernement français par radio.

#### Article 26

La présente convention d'armistice demeurera en vigueur jusqu'à la conclusion du traité de paix. Elle pourra être dénoncée par l'Italie à tout moment, avec effet immédiat, si le gouvernement français ne remplit pas les obligations assumées.

Les plénipotentiaires soussignés dûment autorisés déclarent approuver les conditions indiquées ci-dessus.

Rome, 24 juin, à 19 h. 15.

Signé : Le général d'armée, HUNTZIGER ; Le maréchal d'Italie, PIETRO BADOGLIO



## Bibliographie

(ouvrages et articles classés dans l'ordre chronologique de leur publication)

- *Les conséquences politiques de la paix*, de Jacques Bainville, éd. Arthème Fayard 1920, 252 pages.
- *Histoire de France*, de Jacques Bainville, éd. Arthème Fayard 1937, 572 pages.
- Mémorial de France, *Faits d'armes de la guerre 1939-1940*, propos recueillis par André-Paul Antoine, Exergue du Maréchal Pétain, éd. Sequana 1940, 223 pages.
- *Le maréchal Pétain*, Georges Suarez, éd. Plon 1940, Déterna 2009, 120 pages.
- *L'énigme de la Meuse – La vérité sur l'affaire Corap*, Paul Allard, éd. Les Éditions de France 1941, 55 pages.
- *Le franc enchaîné – Histoire de la monnaie française pendant la guerre et l'Occupation*, par René Sédillot, éd. Librairie du Recueil Sirey 1945, 207 pages.
- *La fin du régime de Vichy*, de Walter Stucki, La Presse française et étrangère éd. Oreste Zeluck (Paris) 1947, 250 pages.
- *Neuf mois au gouvernement, Avril-Décembre 1940*, par Paul Baudouin, éd. La Table Ronde 1948, 429 pages.
- *A la barre de l'Indochine – Histoire de mon gouvernement général (1940-1945)*, Amiral Decoux, éd. Plon 1949, 507 pages
- *Mémoires*, de Maxime Weygand, éd. Flammarion (3 tomes parus de 1950 à 1957) :
  - Tome I : *Idéal vécu*. 1953.
  - Tome II : *Mirages et réalité*s. 1957.
  - Tome III : *Rappelé au service*. 1950.
- *Souffrance et mort du Maréchal*, par Jacques Isorni, éd. Flammarion 1951, 336 pages.
- *Réquisitoire contre le mensonge. Juin 1940-juillet 1962*, de René Rieunier, éd. Nouvelles Éditions Latines 1962, 384 pages.
- *Le débarquement de Provence*, de Jacques Robichon, J'ai Lu éd. éd. Robert Laffont 1962, 563 pages.
- *The fleet that faced both ways*, de Anthony Heckstall-Smith, traduction en français par R. Jouan, *La flotte convoitée*, éd. Presses de la Cité 1964, 283 pages.
- *Pétain et de Gaulle – Un demi-siècle d'histoire non officielle*, par Jean-Raymond Tournoux, éd. Plon 1964, 300 pages.
- *La Grande-Bretagne face au réarmement allemand et l'accord naval de 1935*, par Charles Bloch, Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, n° 63, juillet 1966, pp. 41-68, éd. PUF.
- *Jamais dit*, par Jean-Raymond Tournoux, éd. Plon 1971, 490 pages.
- *On pouvait éviter la guerre d'Indochine. Souvenirs, 1941-1945*, de Claude de Boisanger, éd. Maisonneuve 1977, 159 pages.
- La grande histoire des Français... de Henri Amouroux, éd. Robert Laffont :
  - Vol. I : 1939 - 1940, *Le peuple du désastre*, 1976, 522 pages.
  - Vol. II : juin 1940 - juin 1941, *Quarante millions de pétainistes*, 1977, 550 pages
  - Vol. III : juin 1942 - juin 1942, *Les beaux jours des collabos*, 1978, 560 pages.

- Vol. IV : juin 1940 - avril 1942, *Le peuple réveillé*, 1979, 549 pages.
- Vol. V : avril-décembre 1942, *Les passions et les haines*, 1981, 550 pages.
- Vol. VI : décembre 1942 - décembre 1943, *L'impitoyable guerre civile*, 1983, 551 pages.
- Vol. VII : novembre 1943 - 6 juin 1944, *Un printemps de mort et d'espoir*, 1985, 572 pages.
- Vol. VIII : 6 juin - 1<sup>er</sup> septembre 1944, *Joies et douleurs du peuple libéré*, 1988 ; 832 pages.
- Vol. IX : septembre 1944 - janvier 1945, *Les règlements de comptes*, 1991, 768 pages.
- *Histoire de l'aviation militaire française*, général Christienne, général Lissarague, MM. Degardin, Façon, Buffotot et Hodeir, Paris-Limoges Charles Lavauzelle 1980, 557 pages.
- *L'Affaire Si Salah*, de Pierre Montagnon, éd. Pygmalion/Gérard Watelet (Paris) 1987, 187 pages.
- *La Page n'est pas encore tournée*, par Henri Amauroux, éd. Laffont 1993, 800 pages.
- *Darlan*, de Hervé Coutau-Bégarie et Claude Huan, éd. Arthème Fayard 1989, 882 pages.
- *Le Procès Pétain*, par Jean-Marc Varaut, éd. Perrin 1997, 536 pages.
- *Pétain et de Gaulle*, de Jacques le Groignec, éd. Nouvelles Éditions Latines 1998, 399 pages.
- *Lettres et notes de l'amiral Darlan*, de Hervé Coutau-Bégarie et Claude Huan, éd. Economica 1999, 796 pages.
- *Le patriotisme des français sous l'Occupation*, dossier établi par François-Georges Dreyfus, éd Éditions de Paris 2000, 357 pages.
- *Le Livre Blanc de l'armée française en Algérie*, éd. Contretemps 2001, 208 pages.
- *Sauvez l'or de la banque de France ! : l'incroyable périple, 1940-1945*, par Tristan Gaston-Breton, éd. Cherche midi 2002, 183 pages.
- *Au cœur de la Résistance alsacienne : le combat de Paul Dungler, fondateur de la 7<sup>ème</sup> Colonne d'Alsace, chef du Réseau Martial*, éd. Do Bentzinger 2003, 332 pages.
- *L'homme qui faisait se battre les Français en eux – Histoire du gaullisme*, par Roger Holeindre, éd. Héligoland 2009, 699 pages.
- *L'argent de la Résistance*, Jean-Marc Binot, Bernard Boyer, éd. Larousse 2010, 175 pages.
- *Les vérités cachées de la guerre d'Algérie*, de Jean Sévillia, éd. Arthème Fayard 2018, 416 pages.
- *Le temps des illusions – Souvenirs (juillet 1940-avril 1942)*, par Henry Du Moulin de Labarthète, éd. L'Æncre 2021, 442 pages.
- *1940, la bravoure des soldats français*, par Yves Le Bescond, pour Valeurs Actuelles Hors-série n° 34, pp. 60-63.
- *Harkis, les héros sacrifiés*, par Éric Letty, pour Valeurs Actuelles Hors-série n° 34, pp 64-67.
- *De Gaulle-Staline, les coulisses d'un pacte*, par Georges Langlois, pour Valeurs Actuelles Hors-série n° 34, pp. 80-83.
- *FLN, la guerre à Paris*, par Arnaud Floch, pour Valeurs Actuelles Hors-série n° 34, pp. 126-127.
- *SAS en Algérie, l'armée au secours des populations*, par Arnaud Floch pour Valeurs Actuelles Hors-série n° 38, pp. 96-99.
- *Vichy : ce qu'on ne vous dit pas*, par Henri Amouroux, pour Le Figaro Magazine du samedi 1<sup>er</sup> mars 1997.

## Index des acronymes

		page(s)
A.O.F.	Afrique Occidentale Française	33, 37
ALN	Armée de Libération Nationale	92, 93, 101
AS	Armée Secrète	49, 52
BBC	British Broadcasting Corporation	29, 52
BEF	British Expeditionary Force	14
CFLN	Comité Français de la Libération Nationale	52, 54, 74, 84
CNF	Comité National Français	52
CNR	Conseil National de la Résistance	31, 54, 55, 74
CPA	Cour Permanente d'Arbitrage	29
CRUA	Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action	92
DB	Division Blindée	55, 60, 61
DGER	Direction Générale des Études et Recherches	84
DGSS	Direction Générale des Services Spéciaux	84
DH95	De Haviland 95 Flamingo	21, 22
DVD	DiVers Droite	56
DVG	DiVers Gauche	56
FIS	French Indo-China Section	84
FLN	Front de Libération Nationale	92, 93, 94, 95, 97, 98, 99, 100, 101,
FN	Front National (créé à l'initiative du Parti Communiste)	49
FNEO	Forces Navales françaises en Extrême-Orient	80
FTP	Francs-Tireurs et Partisans	49, 50, 52
GA	Groupe d'armées	14, 18
GMR	Groupe Mobile de Réserve	50, 51
GPRA	Gouvernement Provisoire de la République Algérienne	97, 99
GPRF	Gouvernement Provisoire de la République Française	54, 55, 74, 84, 85, 92, 97
HMAS	His Majesty Australian Schip	37
HMS	His Majesty Schip	36, 37, 38, 40, 41
J.O.	Journal Officiel	8, 9, 28, 69, 70, 101
MRP	Mouvement Républicain Populaire	56, 87
MTLD	Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques	92
OAS	Organisation Armée Secrète	99
OCM	Organisation Civile et Militaire	52
O.K.W.	Oberkommando der Wehrmacht, haut commandement allemand	43, 44, 45

ONU	Organisation des Nations Unies	91, 97
ORA	Organisation de Résistance de l'Armée	48, 49
OS	Organisation Spéciale	91
OSS	Office of Strategic Services	52
PCA	Parti Communiste Algérien	92
PCF	Parti Communiste Français	48, 54, 55, 86
PPA	Parti du Peuple Algérien	91
PRRRS	Parti Républicain, Radical et Radical-Socialiste	54, 55
Pzdiv	Panzerdivision	17
QG	Quartier Général	54
RAF	Royal Air Force	19
RC	Route Coloniale en Indochine	86
RM	Reichsmarks	42
SAS	Sections Administratives Spécialisées	93, 114
SAU	Sections Administratives Urbaines	93
SDN	Société Des Nations	5, 38
SE	Sans Étiquette	55, 56
SFIO	Section Française de l'Internationale Ouvrière	54, 55, 86
SLFEO	Section de Liaison Française en Extrême-Orient	83
SS	Schutzstaffel (escadron de protection)	29, 31, 59, 64
STO	Service du Travail Obligatoire	51
UDMA	Union Démocratique du Manifeste algérien	91
UDSR	Union Démocratique et Socialiste de la Résistance	54, 55
URSS	Union des Républiques Socialistes Soviétiques	38, 48, 52, 53, 58
USS	United States Ship	25

## Index des noms de personnes

Abbas, Ferhat.....	99
Abd el-Kader .....	89, 90
Abdelhamid ben Badis .....	92
Abetz, Otto .....	32, 33, 43, 44, 47, 48
Abrial, Jean-Marie.....	31, 58
Aït Ahmed, Hocine.....	92
Alexander, Harold .....	75
Alibert, Raphaël.....	21
Altmayer, Robert.....	20, 24
Amar Ouzgane.....	91
Anjot, Maurice.....	51
Annet, Armand .....	41
Argenlieu, Thierry d' .....	85, 86
Astier de La Vigerie, Emmanuel d' .....	49
Aubrac, Raymond.....	53
Aubry, Henri.....	53
Auphan, Gabriel .....	31, 74, 75
Auriol, Vincent.....	56, 87, 88
Aymé, Georges .....	84
Babou, Abdelkader.....	93
Badoglio, Pietro.....	113
Bailly, curé de l'île d'Yeu .....	73
Bainville, Jacques.....	5, 7
Bareiss, Charles .....	28, 49, 70
Barès, Joseph-Édouard .....	3
Barnaud, Jacques .....	42
Barré, colonel de la garde du Maréchal.....	64
Barthou, Louis .....	8
Baudouin, Paul .....	21, 31, 32, 115
Belhague, Charles.....	20
Ben Bella .....	92
Benoist-Méchin, Jacques .....	27, 34, 42, 84
Bénouville, Pierre de .....	53
Bentobbal, Lakhdar .....	99
Bergeret, Jean .....	103
Bernard, Joseph Frédéric .....	21, 63, 116
Besson, Benoît.....	14
Bidault, Georges .....	55, 56, 88
Billotte, Pierre .....	14
Billoux, François .....	56
Blaizot, Roger.....	84
Blanchard, Georges .....	14
Bléhaut, Henri .....	31, 63, 65
Blum, Léon.....	11, 87
Boegner, Marc .....	70
Bogomolov, Alexandre .....	53
Boisanger..... <i>voir</i> Bréart de Boisanger, Claude	
Boisson, Pierre.....	37, 38
Bonnier de La Chapelle, Fernand .....	58
Borie, André .....	20
Boualam, Saïd .....	89, 92, 96, 97, 101
Bouisson, Fernand .....	10
Boumédiène, Houari .....	92
Bourbon-Parme, Xavier de .....	70
Bourgès-Maunoury, Maurice.....	88
Bourmont, Louis de .....	89, 90
Bourret, Victor .....	14, 24
Bouthillier, Yves.....	21, 31, 32
Brasillach, Robert .....	69
Bréart de Boisanger, Claude .....	42, 85
Briand, Aristide .....	7, 10
Bridoux, Eugène .....	31, 63, 65
Brinon, Fernand de .....	44
Broglie, Jean de .....	99
Bugeaud, Thomas Robert .....	90
Bullitt, William .....	33
Buron, Robert .....	99
Caillault, Robert .....	20
Campbell, Ronald .....	21, 22
Carles, Émile .....	24
Cassin, René .....	53
Cathala, Pierre .....	31
Catroux, Georges .....	80, 82
Chaban-Delmas, Jacques .....	88, 93
Chack, Paul .....	69
Challe, Maurice .....	98, 99
Chamberlain, Neville .....	9, 19
Champon, Pierre .....	24
Chaudron de Courcel, Geoffroy .....	22, 29
Chautemps, Camille .....	10, 11, 20, 31
Chichery, Albert .....	21
Choltitz, Dietrich von .....	55
Churchill, Winston .....	19, 20, 21, 29, 36, 37, 38, 53, 55
Clark, John .....	40
Clauzel, Bertrand .....	90
Clemenceau, Georges .....	10
Colson, Louis .....	21, 31
Condé, Charles-Marie .....	14, 24
Conquet, Alfred .....	9
Corap, André .....	14, 115
Corbin, Charles .....	20
Coty, René .....	88
Courcel .....	<i>voir</i> Chaudron de Courcel
Courcy, Kenneth de .....	27
Couve de Murville, Maurice .....	88
Croizat, Ambroise .....	56
Cunningham, Andrew .....	36, 37, 57
Cunningham, John .....	37, 38
Daladier, Édouard .....	8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 80
Darlan, François .....	19, 21, 23, 31, 32, 33, 34, 42, 43, 44, 46, 47, 48, 54, 57, 58, 75, 76, 78, 82, 84, 116
Darnand, Joseph .....	30

Dautry, Raoul .....	56
Debeney, Marie Eugène .....	63, 65
Debré, Michel .....	88
Decoux, Jean .....	80, 82, 83, 84, 85, 86, 115
Decroux, secrétaire .....	66
Dejean, Maurice .....	53
Delestre, Charles .....	49
Dentz, Henri .....	40
Deschanel, Paul .....	10
Dewawrin, André .....	84
Dönitz, Karl .....	59
Doumer, Paul .....	10
Doumergue, Gaston .....	8, 10
Dubuisson, René-Paul .....	24
Duclos, Jacques .....	49
Dungler, Paul .....	49, 116
Duquesne, Abraham .....	37, 89
Eden, Anthony .....	9, 19
Eisemburg..... <i>voir</i> Neubronn von Eisemburg	
Eisenhower, Dwight .....	55, 57
Estienne d'Orves, Honoré .....	70
Fagalde, Bertrand .....	24
Fatou, Robert .....	44
Faure, Edgard .....	88
Fernet, Jean .....	63, 66
Février, André .....	21
Flandin, Pierre-Étienne .....	10, 31, 33
Flavigny, Jean .....	24
Fontaine, François .....	44
Forzy, Guy .....	99
Fouchet, Christian .....	100
Frémicourt, Charles .....	21
Frenay, Henri .....	49, 53
Frère, Aubert .....	49
Friedeburg, Hans-Georg .....	59
Frossard, Ludovic-Oscar .....	21
Gaillard, Félix .....	24, 88
Gamelin, Maurice .....	12, 14, 18, 19
Garchery, Joanny .....	14
Gardes, Jean .....	99, 101
Gaulle, Charles de	8, 13, 18, 20, 21, 22, 29, 30,
	31, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 49, 50, 52, 53,
	54, 55, 56, 57, 67, 68, 69, 71, 74, 82, 84, 85,
	86, 88, 92, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 115, 116
Gay, Francisque .....	56
Georges, Alphonse .....	14
Georges-Picot, François .....	38
Ghaisne .....	<i>voir</i> Bourmont, Louis de
Giacobbi, Paul .....	56
Gibrat, Robert .....	77
Giraud, Henri .....	14, 24, 49, 52, 54, 57
Godfroy, René-Émile .....	37
Göring, Hermann .....	27
Gort, John .....	14
Gouin, Félix .....	56
Gouton, Pierre .....	43
Guderian, Heinz .....	17
Guillemet, Alfred .....	41
Guitry, Jean Marcel .....	20, 24
Guyemer, Georges .....	3
Hadj Saddok .....	93
Hardy, René .....	53
Hemmen, Richard .....	43, 44
Herriot, Édouard .....	10, 12, 87
Hindenburg, Paul von .....	4
Hitler, Adolf .....	9, 33, 42, 44, 45, 58, 59, 60, 62,
	65, 78
Hô-chi-Minh .....	86
Hocine Aït Ahmed .....	92
Hubert, Louis .....	24
Huntziger, Charles .....	14, 31, 32, 44, 46, 103, 113
Imach Amar .....	91
Isorni, Jacques .....	69, 73
Jacquinot, Louis .....	56
Jeanneney, Jean-Marcel .....	12, 30
Jouhaud, Edmond .....	93, 99
Joukov, Gueorgui .....	59
Jouve, Géraud .....	53
Joxe, Louis .....	99, 100
Juin, Alphonse .....	24, 31, 35, 57, 70, 115
Jünger, Ernst .....	27
Kaltenbrunner, Ernst .....	53
Katō Takaaki .....	84
Keitel, Wilhelm .....	27, 59, 103
Khider, Mohamed .....	92
Koenig, Pierre .....	57, 69
Krim, Belkacem .....	92, 99
La Monneraye, Louis de .....	44
Laborde, Jean de .....	20, 57, 58
Lacaze, Albert .....	53, 76
Lacheroy, Charles .....	99
Lagaillarde, Pierre .....	99
Lamoricière, Louis de .....	90
Langer, William .....	27
Laniel, Joseph .....	88
Larat, Bruno .....	53
Larminat, Edgard de .....	57
Lattre de Tassigny, Jean de .....	57, 59
Laure, Émile .....	24, 33
Laurent, Jacques .....	20
Laval, Pierre .....	10, 21, 31, 32, 33, 34, 62, 63, 66,
	76, 77, 78
Layton, Geoffrey .....	83
Le Bigot, Jules .....	24
Le Luc, Maurice .....	23, 103
Leahy, William .....	33, 34, 35, 70
Lebrun, Albert .....	10, 20
Leclerc de Hauteclocque, Philippe ..	24, 55, 60,
	61, 85
Lefebvre, Grégoire .....	51

Legentilhomme, Paul.....	40
Lemaire, Jean.....	69
Lemonnier, André .....	75
Lequerica, José de .....	23
Lescanne, Fernand.....	24
Leygues, Georges .....	10, 37
Lloyd George, David.....	7
Loizeau, Lucien .....	24
Lorillot, Henri.....	94
Louis XIV, roi de France.....	89
Loustaunau-Lacau, Georges .....	70
Ludendorff, Erich .....	3
Lutitz, major von .....	64
M'Hamed Yazid .....	92
Mac-Mahon, Edme-Patrice de.....	7
Maerten, Paul.....	41
Magrin-Vernerey, Raoul .....	29
Maillot, Henri .....	93
Maëski, Ivan.....	53, 54
Malraux, André .....	56
Margerie, Roland de .....	22
Marie, André .....	88
Marquet, Adrien .....	21, 31
Martel, Joseph .....	99
Massu, Jacques .....	95, 99
Matsumoto, Shunichi.....	85
Mayer, René .....	88
Mendès France, Pierre .....	55, 88, 93
Ménétrel, Bernard.....	63, 64, 65
Ménétrel, Mme Bernard .....	64
Messali Hadj.....	91, 92
Messmer, Pierre.....	100
Michelet, Edmond .....	56
Millerand, Alexandre.....	7, 10
Missery, Georges .....	24
Missoffe, François .....	75
Mitterand, François .....	93
Moch, Jules.....	56
Mollet, Guy .....	88
Molotov, Viatcheslav .....	53
Monclar .....	<i>voir</i> Magrin-Vernerey, Raoul
Mongibeaux, Paul.....	69
Monnet, Jean .....	20
Montgomery, Bernard .....	55, 57, 59
Mordant, Eugène .....	80, 84
Morel, Théodore.....	50, 51
Morlière, Louis.....	44
Mornet, André .....	69
Moulin, Jean .....	52, 53, 54, 116
Mountbatten, Louis .....	84
Murphy, Robert .....	34, 35
Mussolini, Benito .....	9, 45
Naegele, Christophe .....	90
Neubronn von Eisemburg, Alexandre .....	32, 63, 64
Nidda, Krug von .....	32, 60
Nishihara, Issaku.....	82
Noble, Percy .....	80, 82, 83
Noël, Léon .....	103
Olry, René.....	19
Orléans, Henri d' .....	90
Ortiz, Joseph .....	99
Painlevé, Paul .....	10
Passy .....	<i>voir</i> Dewawrin, André
Patton, George .....	61
Paul, Marcel.....	56
Paul-Boncour, Joseph .....	10
Paulus, Friedrich .....	59
Payen, Fernand .....	69, 70
Penfentenyo, Hervé de .....	23, 24, 60
Pétain, Mme .....	65, 73
Pétain, Philippe.....	1, 3, 4, 8, 9, 10, 12, 14, 18, 20, 21, 22, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 38, 55, 60, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 115, 116
Peyrouton, Marcel.....	31
Pflimlin, Pierre.....	88, 95
Picot .....	<i>voir</i> Georges-Picot, François
Pie V, pape, saint .....	89
Pinay, Antoine .....	88
Platon, Charles .....	44
Pleven, René .....	38, 56, 88
Poincaré, Raymond.....	7, 10
Pomaret, Charles .....	21, 31
Pompidou, Georges.....	88
Pound, Dudley .....	75
Prételat, André-Gaston .....	14
Prigent, François-Tanguy .....	56
Prigent, Robert .....	56
Prioux, René .....	24
Pucheu, Pierre .....	31, 54, 74
Pujo, Bertrand .....	21
Queueille, Henri .....	88
Raeder, Erich .....	45
Ramadier, Paul .....	87, 88
Renthe-Fink, Cecil von ...	27, 32, 60, 62, 63, 65
Réquin, Édouard .....	14
Revers, Georges .....	49
Reynaud, Paul .....	8, 13, 14, 18, 19, 20, 22, 70
Ribbentrop, Joachim von .....	47, 48, 60, 67
Rivaud, Albert .....	21
Rivière, Albert .....	21, 37
Rochat, Charles .....	35, 62, 63, 64, 65
Romier, Lucien .....	76
Rommel, Erwin .....	57
Ronarc'h, Pierre-Jean .....	24
Roosevelt, Franklin... .....	33, 34, 36, 38, 52, 57, 78
Rose, Charles de .....	<i>voir</i> Tricornot de Rose
Salan, Raoul.....	94, 99
Sarraut, Albert .....	10

Saussine, Pierre de.....	38
Schleier, Rudolf.....	44
Schumann, Robert .....	21, 88
Somerville, James.....	36, 37
Soustelle, Jacques.....	56
Spaatz, Carl Andrew.....	59
Spears, Edward.....	21, 22
Staline, Joseph.....	53, 54, 74, 116
Stauffenberg, Claus von .....	59
Steeg, Théodore.....	10
Stucki, Walter....	27, 32, 60, 62, 63, 68, 70, 115
Stumpff, Hans-Jürgen.....	59
Suarez, Georges.....	69
Sykes, Mark.....	38
Tardieu, André.....	10
Tedder, Arthur.....	59
Teitgen, Pierre-Henri.....	56, 92
Thomas, Eugène .....	56
Thorez, Maurice .....	56
Tillon, Charles.....	50, 56
Tixier, Adrien .....	56
Tom Morel.....	<i>voir</i> Morel, Théodore
Touchon, Robert .....	14
Traub, Jacques .....	20, 24
Tricornot de Rose, Charles de .....	3
Tyo, général japonais.....	84
Valentin, Mme François .....	97
Valeri, Valerio .....	32
Vansittart, Robert.....	20
Verdilhac, Joseph de.....	24, 40
Verneau, Jean-Édouard.....	49
Vinogradov, Sergueï .....	53
Warlimont, Walter .....	43, 44, 46, 48
Westphal, Siegfried.....	44
Weygand, Maxime	6, 18, 19, 21, 22, 29, 30, 31,
	34, 35, 47, 48, 49, 70, 86, 115
Wilson, Henry.....	40
Wilson, Thomas Woodrow .....	4, 5
Ybarnegary, Jean .....	21
Zeller, André.....	50, 99